

J. NICOLAISEN
E. BERNUS

ETUDES SUR LES TOUARÈGS

(Nouvelle édition)

ETUDES SUR LES TOUAREGS

(Nouvelle édition)

ISBN : 2-85921-007-5

AVANT-PROPOS

Les deux documents présentés ici sont relativement anciens puisqu'ils ont été publiés par les Etudes Nigériennes en 1963, sous forme ronéotée. Si tous deux traitent des Touaregs, ce qui justifie cette réédition conjointe, ils analysent des groupes différents, insérés dans des régions éloignées, et sont le résultat de travaux ne répondant pas aux mêmes objectifs.

Le premier (Nicolaisen), est extrait d'un ouvrage important qui à l'époque n'était pas encore publié, et qui est aujourd'hui épuisé (1). Il avait paru nécessaire de rendre accessible les chapitres de cet ouvrage consacrés aux Touaregs de l'Air dans une traduction française, puisque cet ouvrage était difficilement accessible en raison de ses dimensions, de son coût et de sa parution en anglais au Danemark.

Le second document (Bernus) constitue le rapport établi à l'issue d'une mission menée dans l'ouest du Niger à la demande du Commissariat Général au Plan, par un géographe qui *découvrait* alors le monde des éleveurs nomades : brève étude, première approche qui se poursuivra ensuite pendant des années.

On peut donc opposer ici le travail plus approfondi d'un ethnologue déjà porteur d'une riche expérience, et qui constitue un volet d'une synthèse déjà rédigée, et la première ébauche d'un géographe — dont la démarche est sensiblement différente — en face d'un nouveau terrain. Ces textes doivent donc être lus en tenant compte des conditions de leur rédaction et de leur publication respectives.

Les premiers fascicules des Etudes Nigériennes, diffusés à 200 exemplaires sous forme ronéotée sont épuisés depuis longtemps. Dans la mesure où certains d'entre eux ont fait l'objet d'une demande précise (experts, étudiants) et sans nuire à la publication de travaux plus récents, la direction de l'I.R.S.H. a mené une politique de réédition permettant à un public aussi large que possible de bénéficier de l'ensemble des recherches menées sous son patronage, et de rendre ainsi accessibles et utilisables les résultats de ces recherches, trop souvent dispersées dans des revues spécialisées. Malgré plusieurs publications ultérieures de Nicolaisen et Bernus, la nécessité de disposer de textes courts, assez généraux, même s'ils sont peut être schématiques et certainement dépassés sur l'un des groupes humains du Niger que

(1) Nicolaisen J. : Ecology and Culture of the pastoral Tuareg, Copenhagen, National Musset, 1963.

l'on trouve représenté, avec ses problèmes spécifiques, sur une grande partie du territoire national explique cette réédition souhaitée par la direction de l'IRSH.

La disparition prématurée de J. Nicolaisen, décédé en 1980, interdit aux éditeurs toute modification de son texte initial. Seules quelques retouches à une traduction parfois maladroite ont été apportées. C'est ainsi qu'on a conservé la transcription adoptée par Nicolaisen, conforme à celle du Père de Foucauld, bien que celle-ci ne soit plus guère utilisée actuellement, en particulier au Niger, où une transcription officielle de la langue tamasheq existe depuis la Conférence de Bamako en 1966. Par contre, E. Bernus a corrigé sa transcription initiale pour la rendre plus cohérente avec celle de ses travaux ultérieurs, conforme aux instructions de Bamako. Il a également apporté quelques corrections ou mises à jour à un travail qui s'est poursuivi pendant de longues années depuis 1963.

ETUDES NIGÉRIENNES N° 7

**STRUCTURES POLITIQUES ET SOCIALES
DES TOUAREGS
DE L'ÀÏR ET DE L'AHAGGAR**

par
Johannes NICOLAISEN[†]
Professeur à l'Université de Copenhague

Traduit de l'Anglais par S. Bernus

Nouvelle édition

Institut de Recherches en Sciences Humaines
Niamey - 1982

La présente étude a pour base deux de mes précédents articles sur les relations politiques et sociales des Touareg : *Political Systems of Pastoral Tuareg in Air and Ahaggar*, FOLK, I, p. 67-131, København 1959, et un article sur l'esclavage Touareg, publié à la fois en danois et en anglais : *Slaveri hos Tuaregerne i Sahara, En foelobig foreløbig analyse af dets struktur (Slavery among the Tuareg in the Sahara. A preliminary analysis of its structure)*, KUML 1957, p. 91-113, Aarhus 1957.

Cependant j'insiste sur le fait que l'étude publiée ici n'est pas une simple traduction de ces deux articles, car de larges extraits en ont été réécrits à partir du matériel que j'ai recueilli chez les Tuareg de l'Air en 1959. Je suis très heureux que ces deux articles soient revus et publiés en français. J'exprime ici ma gratitude à l'IFAN de la République du Niger pour l'initiative de cette nouvelle édition.

J.N. 1962

Les Touaregs sont des berbérophones, pasteurs nomades vivant dans une large zone du Sahara Central et des régions soudanaises adjacentes. Le territoire qu'ils occupent s'étend entre le 14^e et le 30^e degrés de latitude Nord, et entre les 5° de Longitude Ouest et le 10° de Longitude Est. Ils forment huit groupes principaux, ou unités politiques importantes, comprenant de 240 à 300.000 individus, non compris leurs captifs noirs. Les deux groupes les plus septentrionaux (les Kel Ahaggar et les Kel Ajjer) vivent dans le véritable désert, et ils sont moins de 10.000, soit environ 3 % de tous les Touaregs. Dans L'Ahaggar, le chiffre donné par les statistiques de 1950 est de 4.611. Les Touaregs de l'Air, plus au Sud, sont plus nombreux, et semblent compter plus de 20.000 individus (cf. Lhote 1947, p. 15 sq. et 1955, p. 157).

Cette étude sur les systèmes politiques touaregs a comme point de départ une partie de mon propre matériel, collecté en 1951 (Ahaggar), 1952 (Tassili-n-Ajjer), 1953 (Ahaggar), 1954-55 (Ahaggar, y compris Ahnet et Air), et 1959 (Air). J'ai passé environ deux ans dans ces régions vivant la plupart du temps dans l'Ahaggar et les régions voisines, tandis que mon séjour plus au Sud dans l'Air a été limité à 8 mois.

Mon intention est ici de décrire les systèmes politiques de l'Air et de l'Ahaggar, mais comme mon but final concerne leur origine, je pense qu'il est nécessaire également de tenir compte des aspects plus généraux de la culture touarègue et de la distribution de certains traits culturels. J'utiliserai aussi des traditions orales ainsi que les matériaux très importants pour l'histoire des Touaregs réunis par les historiens et géographes arabes du Moyen-Age. De cette façon, je ne me conforme pas au plan habituel de quelque école anthropologique particulière.

J'ai une dette importante envers le Dr. Birket-Smith, de l'Université de Copenhague, auprès de qui j'ai acquis mes premières connaissances générales en Anthropologie, ainsi qu'un intérêt passionné pour les problèmes historiques, et envers le Professeur Darryl Forde et le Dr. Phyllis Kaberry, de l'Université de Londres où j'ai appris ce que je sais en Anthropologie sociale.

Le Dr. Phyllis Kaberry a pris un profond intérêt à mes études et je lui suis particulièrement reconnaissant pour son aide efficace et son assistance pour tout ce qui concerne les systèmes politiques touaregs et la structure sociale en général.

Mes séjours sur le terrain parmi les Touaregs furent menés au moyen de bourses de diverses fondations danoises, en particulier Statens Almindelige Videnskabsfond, Carlsberg Fondet, Knud Rasmussen Fondet et Jens Lohmand Rasmussens Rejselegat. Pendant mon séjour de 1954-55, l'Université de Londres m'alloua une bourse sans laquelle je n'aurais pu rassembler les documents présentés ici sur les Touaregs de l'Air. J'exprime ici mes sincères remerciements aux fondations ci-dessus mentionnées et à leurs directeurs.

Pour la transcription des caractères *tifinar*, j'ai adopté en tout le système du Père de Foucauld (cf. Foucauld 1920 et 1951-52). Pour la plupart des noms de lieux, le mode de transcription est celui des cartes éditées par l'Institut Géographique National. La prononciation des voyelles n'est pas indiquée. A la fin des mots, les Touaregs indiquent quelquefois les voyelles à l'aide d'un point, qui peut servir pour n'importe quelle voyelle.

ÉCOLOGIE PASTORALE DE L'AÏR ET DE L'AHAGGAR

Les Touaregs du vrai désert sont établis dans ou près des massifs montagneux dont les plus importants sont l'Ahaggar et le Tassili-n-Ajjer. Géographiquement, ces deux régions ont beaucoup de traits communs. Dans l'Ahaggar, qui s'élève à 3.000 mètres au-dessus du niveau de la mer, les précipitations annuelles, d'après les statistiques officielles, sont comprises entre 20 et 40 mm. Ces chiffres sont extrêmement bas, mais plus caractéristique de la zone désertique est l'irrégularité des chutes de pluie.

Certaines années, il peut ne pas pleuvoir du tout, tandis que d'autres années, les précipitations sont beaucoup plus importantes qu'il n'apparaît dans les chiffres ci-dessus. Plusieurs années sèches peuvent se succéder, alternant avec des périodes de pluies abondantes. D'après les études de Dubief, quatre années sur dix sont si sèches que la chute de pluie n'a pas d'influence sur la régénération des pâturages (Dubief 1947 : 7-23). Par suite de la rareté et de l'irrégularité des précipitations dans l'Ahaggar, une végétation persistante ne peut généralement pas exister hors des vallées et des dépressions qui sont inondées pendant les grosses pluies.

Dans les vallées les plantes pérennes sont non seulement des graminées et des herbes, mais aussi de grands arbres, parmi lesquels le tamarinier et l'acacia sont les plus importants. Durant les années sèches, les plantes pérennes ont peu de valeur alimentaire pour les animaux domestiques des Touaregs. Un grand nombre de chèvres peuvent alors mourir de faim, et pour éviter un tel désastre, certains Touaregs emmènent leurs troupeaux dans la plaine du Tamesna (1) ou dans les montagnes de l'Adrar-n-Iforas, où la pluie est normalement plus abondante et les herbages meilleurs que dans l'Ahaggar. Cependant, même dans les années sèches, la plupart des Touaregs de l'Ahaggar resteront dans leur région d'origine avec leurs troupeaux de chèvres. Car, bien qu'ils courent le risque de perdre beaucoup de chèvres pendant une sécheresse dans l'Ahaggar, les survivants, quoique très affaiblis, récupéreront rapidement dès que la pluie recommencera à tomber. De plus, il est souvent très difficile d'emmener les chèvres à travers le désert au sud de l'Ahaggar sans pertes sévères. Avec les chameaux, qui sont aussi des animaux domestiques, les choses sont différentes : les chameaux réclament beaucoup de fourrage, ils ont de la valeur, peuvent être vendus à des prix assez élevés dans les oasis, et ont un croît très lent en comparaison de celui des chèvres. Pour ces raisons, il est nécessaire ou souhaitable de garder les trou-

(1) En République du Niger, à l'ouest du massif de l'Aïr.

peaux de chameaux dans le Sud quand les pâturages sont secs dans l'Ahaggar, et les chameaux peuvent traverser le désert sans grande difficulté. Dans les années sèches, beaucoup de Touareg de l'Ahaggar ont leurs troupeaux de chameaux dans la région du Tamesna, à environ 500 kilomètres de leurs campements de l'Ahaggar, et il y a même des nomades qui laissent en permanence leurs chamelles dans ces régions, où les animaux sont gardés par des bergers qui sont fréquemment des captifs.

Pendant les périodes sèches, une extrême pauvreté est le lot des Touaregs qui doivent alors compter exclusivement sur les produits agricoles pour leur nourriture. Mais au cours des années de pluie abondante, ils ont beaucoup de lait pendant la saison froide, et ils fabriquent du beurre et du fromage qui sera consommé pendant la saison chaude, quand le lait est rare, même les bonnes années. Ils ont aussi de la viande, mais elle a moins d'importance pour eux que la nourriture lactée.

Au cours des bonnes années, les plantes vivaces ne forment pas l'essentiel de la nourriture des animaux domestiques. Car les grosses pluies transforment, comme par un coup de baguette magique, la région aride en dehors des vallées. Une végétation extrêmement riche de plantes annuelles et d'herbes apparaît, et ces tendres pousses constituent le meilleur des fourrages. Mais comme, à cause de l'irrégularité des chutes de pluie, les pâturages annuels n'apparaîtront pas chaque année, il est difficile d'élever d'autres animaux que des chèvres ou des chameaux, auxquels on peut ajouter des ânes, utilisés seulement comme animaux de bât ou de selle. Il est vrai que la plupart des Touaregs ont quelques moutons, mais pas un d'entre eux ne possède de bovins (zébus). L'élevage des bovins, ainsi qu'un véritable élevage d'ovins ne peut être pratiqué dans une région comme l'Ahaggar, où, pendant des années il peut ne pas y avoir de pâturages de plantes annuelles. Pendant les années sèches, les acacias épineux forment l'essentiel de la nourriture des chameaux et des chèvres, mais les feuilles de ces arbres ne peuvent être consommées par les moutons et les vaches qu'avec la plus grande difficulté.

Dans l'Ahaggar, la pluie peut tomber en toutes saisons, puisque la région est située à la limite de deux zones différentes de régime pluvial, la zone méditerranéenne, où il pleut surtout en hiver, et la zone soudanienne, où la pluie tombe tard dans l'été. Pendant une longue période, la pluie est tombée plus abondamment tard dans l'été, mais d'après Dubief, il n'en est pas toujours ainsi. Il n'y a pas si longtemps, les chutes de pluies ont été presque égales en toutes saisons (Dubief, 1947 : 7-23), et l'Ahaggar a encore les caractéristiques des deux zones climatiques distinctes, de même qu'au point de vue botanique, il appartient à la fois au monde méditerranéen et au Soudan.

Au cours de mon voyage à dos de chameau de l'Ahaggar à l'Air en passant par les puits de In Ebeggi et In Azaoua en Avril 1955, je fis l'expérience d'un changement brusque des conditions climatiques et botaniques. A la limite des pentes sud du massif de l'Ahaggar, il est très rare de trouver une végétation persistante dans les vallées, et entre les deux puits mentionnés ci-dessus, il n'y a pratiquement pas de plantes permanentes. A vrai dire, le désert entre l'Ahaggar et l'Air n'est rien de plus que des plaines de graviers et de cailloux, parsemées de roches et de collines. Mais quelques pluies dispersées peuvent tomber même dans ces régions et donner naissance à des pâturages annuels qui sont utilisés par les caravanes de passage. Par ailleurs, la région est inhabitable.

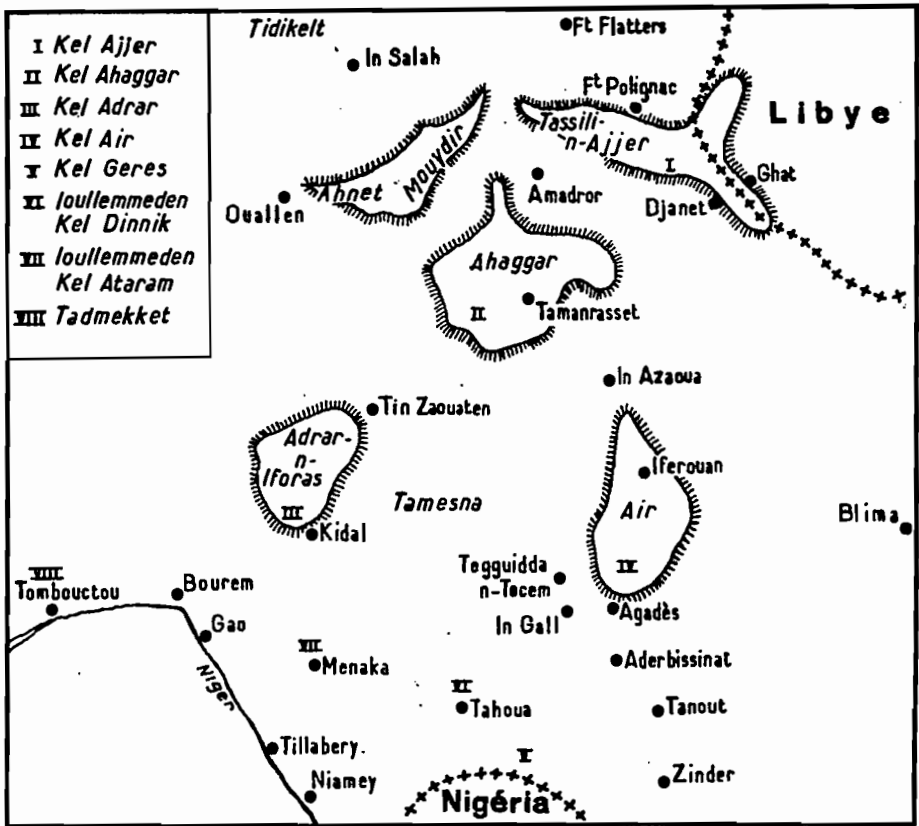


Fig. 1

Carte des parties centrales du Sahara Occidental et des zones soudanaises voisines habitées par les Touaregs, divisés en 8 groupes principaux, ou fédérations. Ces groupes, comme il est dit dans le texte, sont subdivisés en « drum-groups » politiquement très importants. La situation géographique des 8 groupes est indiquée grossièrement par des chiffres romains.

Les Tadmekket (VIII), depuis le début du XIX^{ème} siècle environ, sont soumis aux Ioullemmeden Kel Ataram (VII). (Cf. Richer 1924, p. 96).

Dans la partie la plus septentrionale du massif de l'Aïr, les acacias et les buissons de plantes vivaces poussent dans la plupart des vallées, comme dans les parties basses de l'Ahaggar. Mais comparée à celle de l'Ahaggar, la végétation permanente est très riche et par endroits forme presque une brousse impénétrable d'arbres et de fourrées. Plus au sud de l'Aïr, les plantes perennes, y compris les arbres, sont très communs aussi en dehors des vallées, et la région sud du massif se transforme très rapidement en une sorte de steppe ou savane claire.

La végétation relativement riche de l'Aïr comprend des espèces que l'on trouve également dans l'Ahaggar, mais l'Ahaggar possède des plantes méditerranéennes, parmi lesquelles plusieurs espèces « salines » (ou salées), qui ne poussent pas dans l'Aïr, où l'on trouve par contre des espèces tropicales ou soudanaises inconnues dans l'Ahaggar.

Sur le plan botanique, l'Aïr est très étroitement lié au Soudan et le massif montagneux est tout entier à l'intérieur de la zone climatique soudanienne. Il est vrai que la pluie peut occasionnellement tomber en hiver à la limite nord de l'Aïr, et peut alors donner naissance à quelques pâturages annuels, mais ces pluies sont sans réelle importance.

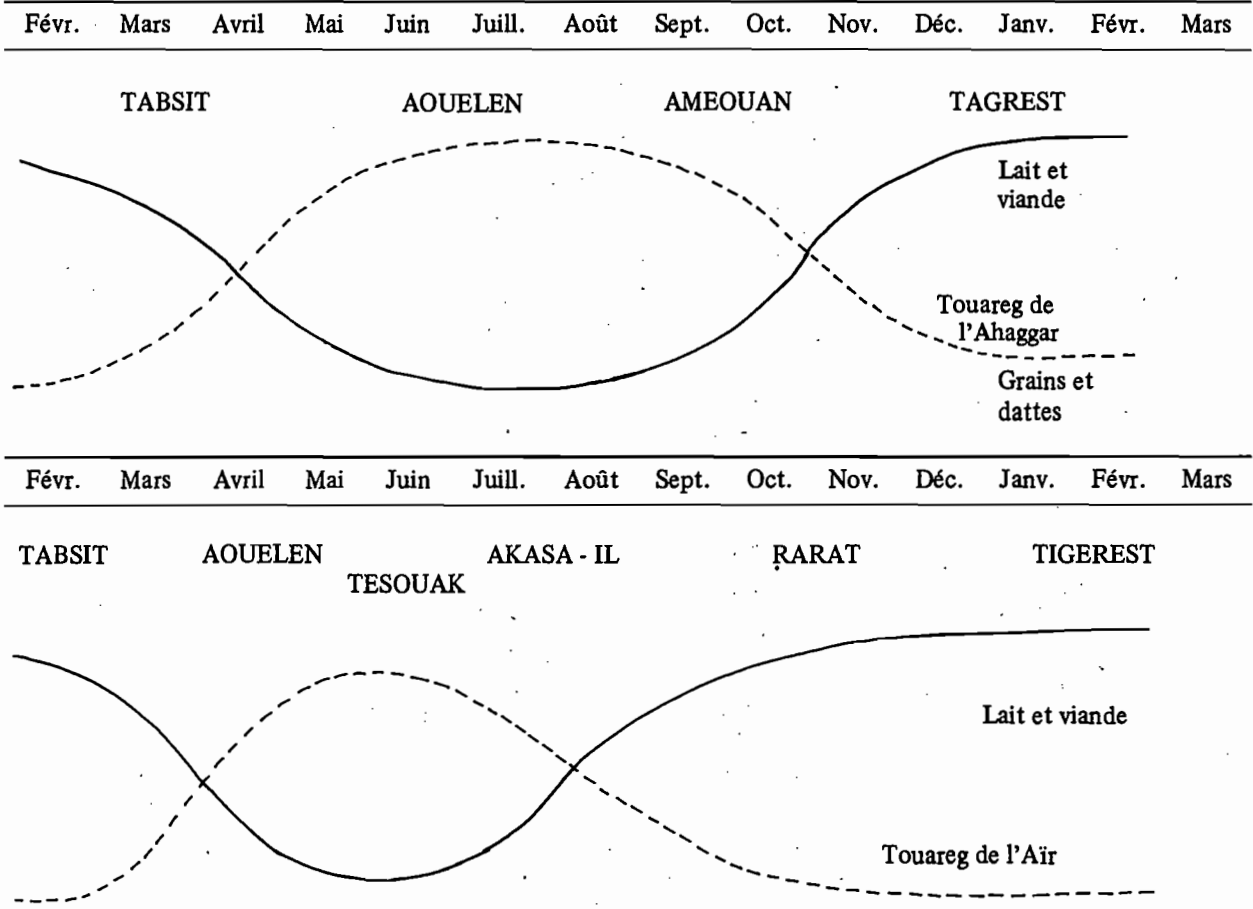
Les pluies importantes dans l'Aïr tombent entre Juin et Septembre et particulièrement en Juillet-Août. Comme on peut le déduire de la description botanique, les précipitations annuelles sont plus importantes dans l'Aïr que dans l'Ahaggar. Ainsi le village d'Iferouan dans le nord de l'Aïr reçoit 74 mm de pluie par an, tandis qu'Agadez, sur les pentes méridionales du massif, en reçoit 179. Les précipitations varient naturellement d'une année à l'autre, mais la pluie tombe toujours en quantité suffisante pour la croissance des plantes annuelles. Ceci est la raison pour laquelle un autre type d'élevage que celui de l'Ahaggar est pratiqué. Dans l'Aïr, les Touaregs sont plus riches en chameaux, ils possèdent beaucoup de brebis, et la plupart d'entre eux ont également des zébus.

Les différences climatiques et botaniques entre Aïr et Ahaggar peuvent être vues plus directement à partir de la division de l'année en saisons (fig. 2). L'Aïr a un été et un hiver entre lesquels il y a deux saisons nommées *Akasa* et *Rarat*. Ces deux mots employés comme termes saisonniers expriment le fait que la pluie et les pâturages dans l'Aïr sont des événements récurrents, car le mot *Akasa* signifie littéralement « *plantes annuelles vertes* », et le mot *Rarat* « *plantes annuelles sèches* ». Ces deux mots sont aussi connus des Touaregs de l'Ahaggar, mais ils ne sont pas appliqués à des noms de saisons, puisque dans cette région, la pluie peut ne pas tomber tous les ans, mais en toutes saisons.

Les conditions de l'élevage sont bien supérieures dans l'Aïr, mais l'Ahaggar a quelques avantages : 1) Pendant une partie de l'année, l'Ahaggar a un climat relativement frais, ce que l'on dit avoir une influence positive sur la lactation des animaux domestiques. 2) Il y a dans toute la région des pâturages salés qui jouent un rôle très important dans l'élevage, non parce que ces plantes sont plus nourrissantes, mais parce que les animaux ne peuvent prospérer sans sel. Dans l'Aïr, les plantes salées sont très rares, et on les trouve principalement dans le sud et le sud-ouest du massif, où l'eau et le sol contiennent aussi du sel. Beaucoup de pasteurs émigrent dans ces ré-

Importance comparée au cours de l'année de la nourriture provenant de l'élevage et des plantes (produits agricoles principalement). Ces courbes représentent la condition de familles riches pendant de bonnes années.

Fig. 2



gions juste après les pluies, tandis que les populations qui ne pratiquent pas ces migrations nourrissent leurs animaux avec du sel : chameaux et vaches ont un besoin particulier d'alimentation contenant du sel. 3) L'Ahaggar a des pluies plus abondantes et des mares permanentes plus nombreuses que l'Air. Ceci peut sembler assez singulier, puisque les précipitations sont plus importantes dans le sud que dans le nord. Dans l'Ahaggar et le Tassili-n-Ajjer, certaines mares contiennent des poissons apparemment inconnus dans l'Air. Dans cette dernière région, il y a un grand nombre de mares ou même de petits lacs pendant les pluies, mais ils sèchent rapidement quand les pluies cessent. L'eau dans l'Air, pendant la plus grande partie de l'année, est tirée de puits dont beaucoup sont à sec pendant la saison chaude. Ceci amène souvent des querelles entre nomades.

Même lorsque les pâturages sont bons, les produits de l'élevage sont moins importants pour l'alimentation dans l'Ahaggar que dans l'Air, comme cela est indiqué dans la figure 3 montrant l'importance relative de l'alimentation d'origine animale et végétale. Une petite partie de l'alimentation végétale est fournie par la cueillette de graines de plantes et de graminées, tandis que les racines, tiges et baies sauvages sont de moindre importance.

La base de l'alimentation végétale des Touaregs consiste en mil, orge, blé et dattes. Dans l'Ahaggar, beaucoup de Touaregs ont des champs de blé et d'orge cultivés pour eux par des cultivateurs de race noire connus généralement sous le nom arabe de *Haratin* (*Izeggarren* pour les Touaregs). Mais la plupart des Touaregs acquièrent l'essentiel de ces denrées par le commerce caravanier avec les oasis de Tidikelt (pour les dattes) et avec les villages de la zone soudanienne aussi loin que Zinder au sud (pour le mil). Même les années de sécheresse, ils peuvent obtenir du mil en provenance du Soudan, en échange de barres de sel de l'Amadror, au Nord-Est de l'Ahaggar. Dans l'Air, le commerce caravanier du sel semble moins indispensable à la subsistance des Touaregs, quoiqu'il y en ait aussi dans cette région qui font le commerce du sel de l'Amadror ou de Bilma. La plupart des tentes de pasteurs disposent cependant d'un bon surplus régulier de bétail, de beurre et de fromage qui peut servir à leur procurer la quantité nécessaire de mil acheté à Agadez ou au sud du massif dans le Damer-gou.

Il y a aussi dans l'Air un grand nombre d'agriculteurs noirs à qui les pasteurs Touaregs peuvent acheter des produits végétaux. Mais le mil, qui forme l'essentiel de l'alimentation végétale des Touaregs, est cultivé sur une très petite échelle par les agriculteurs de l'Air.

Les dattes sont importantes en particulier pour les Touaregs de l'Ahaggar, qui en achètent de grandes quantités dans les oasis du Tidikelt. Certains membres de tribus de l'Ahaggar possèdent quelques palmiers à demi-sauvages produisant des dattes de qualité inférieure ; on trouve aussi quelques palmiers cultivés dans les jardins.

Dans l'Air, les dattes ne sont pas aussi importantes pour l'alimentation, mais même là certains pasteurs peuvent posséder quelques palmiers.

Chez les Touaregs du Tassili-n-Ajjer, il est très commun pour les pasteurs de semer du blé et de l'orge dans les vallées des rivières quand elles ont été profondément

inondées (Nicolaisen 1954 : 83, 88) et cette méthode culturale primitive était apparemment connue dans l'Ahaggar dans le passé (Duveyrier, 1864 : 372). Plus récemment, beaucoup de pasteurs Touaregs de l'Ahaggar et de l'Air ont pratiqué l'agriculture irriguée. Il semble y avoir là une tendance vers le semi-nomadisme chez les Touaregs dont l'alimentation végétale dépend surtout de l'agriculture.

LES POPULATIONS NOIRES DU SAHARA

Dans le chapitre précédent sur l'écologie touarègue, il a été établi que l'Air, aux points de vue climatique et botanique est étroitement rattaché à la zone soudanienne. Ceci est vrai également au point de vue zoologique, car la faune de l'Air contient un grand nombre d'espèces d'oiseaux et de mammifères caractéristiques de l'Afrique tropicale. La vie avicole de l'Air semble très voisine de celle de la savane soudanienne, et par exemple, la pintade est très commune, même dans les vallées des parties les plus septentrionales du massif. Comme exemple de mammifères tropicaux dans l'Air, on peut mentionner ici que le phacochère vit dans l'Air central, et que l'on trouve l'oryx et la girafe dans les plaines immédiatement au sud et à l'ouest du massif.

Je ne vais pas ici comparer en détail l'histoire naturelle de l'Air et de l'Ahaggar, mais je désire insister sur le fait que sur le plan climatique, botanique et zoologique, une importante frontière sépare ces deux régions touarègues. Ceci ne doit pas être négligé dans une description anthropologique de ces parties du nord de l'Afrique.

Actuellement, à la fois, des europoïdes à peau claire et des négroïdes à peau foncée vivent dans tout le Sahara, et sont fréquemment mélangés. Il semble y avoir peu de doute que dans le nord la plupart des Noirs soient venus par le commerce des esclaves. Nous ne pouvons entièrement exclure la possibilité qu'une partie des Noirs septentrionaux constituent une population ancienne du Sahara (Capot-Rey 1953 ; 167), mais dans l'Ahaggar les Noirs semblent être arrivés plus récemment que les Berbères à peau claire. Jusqu'à il y a environ cent ans, les Noirs de l'Ahaggar étaient apparemment des esclaves de Touaregs achetés ou capturés au Soudan, mais les Haratin négroïdes immigrèrent alors du Tidikelt pour cultiver des jardins pour le compte des Touaregs. Ils introduisirent l'irrigation connue par les Touareg sous le nom de *Efeli* et les arabes de *Foggara* (c'est-à-dire irrigation au moyen de conduites d'eau souterraines) ; mais les solides maisons de terre (*tarahamt*) si caractéristiques des oasis du nord n'ont apparemment pas été introduites par les premiers immigrants Haratin, mais postérieurement. Une autre immigration d'agriculteurs de type négroïde vint du Tassili-n-Ajjer, et en particulier de l'oasis de Djanet. On n'est pas tout à fait certain qu'ils soient arrivés avant ou après les Haratin. On dit qu'ils ont introduit l'irrigation au moyen de puits (*tanout*), dont l'eau est tirée par des bœufs ou des ânes, et deux types particuliers d'habitation, l'un souterrain — ou semi-souterrain — (*deamous*), l'autre en forme de hutte carrée (*ekeber*), couverte de paille ou de joncs.

L'immigration d'agriculteurs à prédominance négroïde du Tidikelt et de Djanet se place également à l'époque moderne, mais tous les agriculteurs actuels ne descendent pas d'immigrants de ces régions. Une grande partie d'entre eux sont les descendants de captifs de Touaregs affranchis par leurs maîtres.

Les esclaves noirs ont aussi été introduits du Soudan dans l'Air par les pasteurs touaregs, mais il n'y a pas de doute que l'Air ait été, à l'origine, une région purement soudanienne du point de vue anthropologique aussi bien que sur le plan du climat, de la faune et de la flore.

En d'autres termes, les plus anciens habitants de l'Air étaient des Noirs, tandis que les Berbères à peau claire sont arrivés plus tardivement. Il a été établi, à la fois par Nicolas et par Urvoy que l'Air, avant les Touaregs, était peuplé par des Noirs, Haoussa ou proto-Haoussa (Nicolas 1950 a, p. 45 - Urvoy 1936, p. 138 sq.), et Barth prétend que le mot Air est relativement récent et d'origine Touareg, le mot *Azben* aussi utilisé pour désigner le massif étant d'origine haoussa et plus ancien (Barth 1857, I, p. 379).

Mes recherches confirment pleinement ces affirmations. Tous les Touaregs interrogés à propos de l'histoire de l'Air semblent admettre que des agriculteurs de race noire vivaient dans la région avant eux, et il y a dans le dialecte berbère parlé par ces gens de nombreux termes haoussa. Il est, je pense, d'un intérêt particulier de dire que la population rurale de race noire de l'Air a un système de parenté tout à fait différent de celui des vrais Touaregs, tandis qu'il est voisin de celui qui est en usage parmi les habitants de race noire de la ville d'Agadez. Ces gens ne font aucune distinction entre cousins parallèles et cousins croisés, tandis que des termes distincts pour ces groupes de parents sont caractéristiques du véritable système touareg (fig. 8 & 9).

La culture matérielle des Noirs de l'Air est marquée à la fois par des traits du nord et du sud. Le type d'habitat le plus courant est une hutte en forme de ruche (*tatramt*), que j'ai aussi rencontrée dans la savane au Sud de l'Air, tandis que ce type est inconnu au nord dans l'Ahaggar et dans le Tassili-n-Ajjer. Les cabanes sont placées le plus souvent à l'intérieur d'un enclos qui peut être d'origine soudanaise (cf. fig. 15). Il y a cependant d'autres types d'habitat dans les villages de l'Air ; on trouve très communément une case de paille (*tejjira*) avec un toit en forme de selle légèrement surélevé. Elle est construite par les hommes, tandis que la case en ruche est faite par les femmes, et les deux types sont souvent utilisés par un seul et même ménage. Cette case carrée diffère par sa construction des cases en paille utilisées par les agriculteurs sédentaires du nord. Également assez commune est une case à voute en plein cintre (*ehen*) recouverte de nattes (fig. 14). Elle porte le même nom et ressemble tout à fait comme construction aux cases transportables ou tentes utilisées par la plupart des pasteurs touaregs de l'Air (fig. 5 & 13). Elle est construite par les femmes et semble avoir été introduite par des femmes d'origine pastorale mariées à des agriculteurs sédentaires. Enfin on trouve dans quelques villages des maisons rectangulaires (*tarajjamt*) à toit plat. Elles ont des murs très solides, généralement construits en pierres noyées dans du banco. Il existe des types intermédiaires variés, plus ou moins élaborés, décrits par

Rodd, qui considère que ces maisons ont une origine septentrionale (Rodd 1926 a : 240 sq.).

Elles ont probablement été introduites du Tassili-n-Ajjer ou du Fezzan, d'où vient également le système d'irrigation formant actuellement la base de l'agriculture dans tout l'Aïr, c'est-à-dire l'extraction d'eau de puits peu profonds (*anou*) au moyen de zébus. Ce système est très répandu au Fezzan et au Tassili-n-Ajjer, d'où, comme on l'a dit, il fut également introduit dans l'Ahaggar. On ne sait quand il arriva dans l'Aïr, mais dans de nombreux villages, il n'a été adopté que très récemment. Il n'y a pas si longtemps, l'eau destinée à l'irrigation était semble-t-il extraite par traction humaine, plus exactement au moyen d'une perche et d'un récipient avec un contrepoids (*aroudit*) (Capot-Rey 1933 : 332), mais cette méthode a maintenant disparu. Elle peut être considérée comme la plus ancienne machine à élever l'eau, et il n'y a pas de doute sur son ancienneté dans l'Afrique septentrionale, y compris la zone soudanienne. La méthode cependant nécessite un travail très actif, et pour cette raison, il est assez naturel de penser que l'agriculture dans l'Aïr était aussi pratiquée d'une manière itinérante, sans aucune irrigation. Rodd établit que dans certaines zones de l'Aïr on peut obtenir presque chaque année des récoltes venues à maturité pendant la saison des pluies, et que dans le passé une bonne partie des céréales semble avoir été produite de cette manière (Rodd 1926 a : 133). Je pense que ceci est vrai. Certaines céréales, comme le mil, par exemple, ont une période de croissance très courte ; dans l'Ahaggar (Abalessa), le mil est semé en Juin-Juillet et moissonné en Septembre, et on dit qu'il est peu arrosé, et jamais autant que le blé qui pousse en hiver.

Pour ce qui est de l'Aïr, le mil, dans les villages du sud du massif mûrit très fréquemment en deux mois, et tard dans l'été, à la fin des pluies (*akasa*) ou au début de la saison sèche (*rarat*), j'ai souvent vu de petites touffes de mil et de sorgho autour de campements touaregs abandonnés, où un grand nombre de graines sont toujours perdues sur le sol pendant le pilage et le vannage du mil et du sorgho pour préparer la bouillie.

Il serait sans doute possible de faire pousser du mil dans beaucoup de coins de l'Aïr sans irrigation pendant l'hivernage, et en fait, le mil a été cultivé en jachère non loin d'Agadez tout récemment, jusqu'à l'occupation française. Mais de nos jours, l'agriculture n'est jamais pratiquée sans irrigation. Rodd pense que les agriculteurs de l'Aïr ont abandonné l'agriculture itinérante parce qu'ils sont aujourd'hui trop pauvres pour risquer de perdre leurs semences dans le cas d'une pluie insuffisante ou irrégulière. (Rodd 1926 a : 133). Je pense plutôt que les raisons en sont que les agriculteurs du massif de l'Aïr ne plantent de nos jours que très peu de mil et ont un système d'irrigation bien meilleur que par le passé. En été, le maïs forme de loin la culture la plus importante, et il nécessite une irrigation, ce qui est relativement facile en utilisant les zébus pour tirer l'eau.

Ceci peut permettre toutefois d'affirmer qu'un type d'agriculture apparenté aux techniques itinérantes du Soudan était autrefois important pour les agriculteurs de l'Aïr, et quoique l'irrigation soit aujourd'hui partout pratiquée, l'agriculture dans certains endroits de l'Aïr est encore une sorte de culture itinérante. Beaucoup de cultivateurs n'ont pas recours à l'amendement du sol, ni n'apportent de sol neuf

(terreau) dans leurs jardins, comme cela se pratique dans l'Ahaggar. Avec la rotation des cultures, ils utilisent un seul et même lopin de terre pendant plusieurs années, mais ensuite doivent défricher ailleurs pour faire un nouveau champ. Il faut creuser aussi un nouveau puits, mais comme les puits d'irrigation sont assez peu profonds, ce travail est relativement facile.

Il existe dans l'Air certains instruments aratoires voisins de ceux utilisés par l'agriculture soudanaise. Nous devons mentionner en particulier une petite houe implantée dans le manche droit (*tagoumit*). Elle est inconnue à la fois dans l'Ahaggar et dans le Tassili-n-Ajjer, aussi bien que plus au nord dans le désert, bien qu'extrêmement commune parmi les cultivateurs itinérants soudanais. Feilberg l'a classée dans la « civilisation paléonigritique », d'après la classification de Baumann (Feilberg 1934, p. 260 - Baumann 1940, p. 50 sq.).

Baumann prétend que cette culture ne connaît pas la faucille, considérée par lui comme un outil de la culture soudanaise récente (Baumann 1940 : 56 sq. - 1944 : 56 sq. - 1944 : 283 sq.).

La faucille (Air : *Elegechouad*, Ahaggar : *Amreh*) est en fait inconnue dans beaucoup de villages de l'Air, et n'est, d'après mes recherches personnelles, pas employée généralement pour la moisson, mais pour couper les herbes annuelles qui seront emmagasinées comme fourrage.

Dans l'Air, les méthodes de moisson sont les suivantes : le mil est coupé avec un couteau, le maïs est coupé à la racine à l'aide de la houe mentionnée plus haut, tandis que le blé et l'orge sont cueillis à la main. De semblables méthodes semblent être connues au Soudan (Baumann 1944 : 295 sq.).

Nous pouvons conclure ce paragraphe de la façon suivante : tandis que les populations noires de l'Ahaggar sont arrivées apparemment dans cette région plus tard que les Berbères clairs, les plus anciennes populations connues de l'Air étaient des Noirs de langue Haoussa, subsistant principalement en tant qu'agriculteurs. Leur culture à l'origine était semble-t-il étroitement apparentée à celle pratiquée par les agriculteurs itinérants soudanais. Des contacts avec le nord, et en particulier des invasions de Touaregs ont aussi changé leur type physique, mais il est encore à prédominance négroïde. Ils ont adopté un dialecte touareg, mais ont gardé une partie de leur ancien vocabulaire.

LES INVASIONS TOUAREGUES DANS L'AIR

La liaison entre la Méditerranée et le Soudan par les caravanes à travers le Soudan remonte à une date très ancienne, mais inconnue. Aussi loin que remonte la connaissance historique, des caravanes ont traversé le Sahara (cf. Bates 1914 : 101 sq., Bovill 1958 : 24). Au début, ânes et bœufs étaient probablement utilisés comme animaux de bât, et ces derniers animaux furent aussi employés pour tirer des chariots, ainsi que les chevaux à une date plus récente (cf. Lhote 1953 : 1138-1228). Avec l'introduction du chameau, le commerce caravanier s'est sans doute considérablement intensifié. Car bien que les ânes et même les bœufs puissent traverser le Sahara en hiver sans trop de difficultés, les chameaux sont bien mieux adaptés aux voyages dans le désert.

Les premiers Touaregs qui vinrent dans l'Aïr peuvent avoir été des commerçants attirés par les excellents terrains de pâturages de cette région. Quand ils arrivèrent, nous ne le savons pas, mais il semble possible de suivre dans ses grandes lignes l'histoire des Touaregs de l'Aïr pendant un millier d'années, et de distinguer entre plusieurs invasions. On doit admettre que celles-ci ne peuvent être datées avec précision, et que notre connaissance historique de l'ensemble est très fragmentaire. Elle est dérivée pour une part de traditions orales, pour une autre de sources historiques écrites, parmi lesquelles la Chronique d'Agadez revêt une importance particulière : elle consiste en divers manuscrits arabes que détient le Sultan d'Agadez. Ils ont été publiés, en traductions et en résumés (Palmer 1910, 1928, 1936 - Urvoy 1934). Plusieurs auteurs ont apporté une contribution de valeur à l'histoire des Touaregs de l'Aïr (Barth 1857, I - Rodd 1926 a, 1926 b, 1938 - Palmer 1936 - Urvoy 1936 - Nicolas 1950 a, 1950 b), mais à mon sens, la meilleure description générale est celle d'Urvoy, que je suis dans ses grandes lignes.

Dès le 7^e siècle ap. J.C., d'importantes migrations de pasteurs berbères, comprenant les deux importants groupes tribaux des Lemta et des Zaṛawa, avaient traversé le désert. Les Lemta s'établirent autour du Niger et donnèrent naissance à l'empire Sonraï, tandis que les Zaṛawa atteignirent la région du lac Tchad où fut créé l'état de Kanem-Bornou. Ce moment-là, des pasteurs Berbères arrivèrent aussi dans l'Aïr, où de nouveaux Etats furent créés. Le nom de l'un d'entre eux est connu, sous le nom Haoussa de Gober ou Gobir, qui exista dans l'Aïr jusqu'au 12^e siècle.

De nouvelles invasions prennent place au cours des siècles suivants. Les ancêtres des tribus d'Igdalen (actuellement dans le Tegama et le Dameroug au sud du massif) et des Iberkhoreen (de nos jours dans l'Azaouak ou Nord de Tahoua), ont probablement émigré avant l'an 1000 ap. J.C., ce qui est peut être aussi le cas des Kel Tamgak du nord de l'Aïr.

Comme on l'a déjà dit, les excellents pâturages de l'Aïr furent probablement la cause des premières invasions touarègues. A partir du 11^e siècle, il semble qu'un autre facteur soit entré en ligne de compte : l'arrivée en Afrique du Nord des Arabes bédouins Beni Hilal et Beni Soleim. Les nomades de ce dernier groupe envahirent les pays touaregs de la Tripolitaine et du Fezzan (Ibn Khaldoun, I : 134 sq.), avec pour conséquence la migration des Touaregs vers le Sud et l'Aïr. Parmi eux se trouvait un groupe de sept tribus (Itesen, Ijadaranein, Ifadalen, Tamakou'at, Tamaga'azellat, Iza'aran et Ibrazouen), descendants des filles d'une seule et même mère. L'ancêtre particulière des Itesen était l'aînée des filles. Ces tribus étaient unies en une confédération appelée elle aussi *Itesen*, du fait que son chef suprême, désigné sous le nom d'*Arombolou*, était élu dans cette tribu. Le groupe Itesen s'établit dans l'Aïr central, où pendant une longue période, il tint une position extrêmement puissante. A un certain moment, un groupe nommé Immikitan se sépara de la fédération Itesen, pour former une unité politique indépendante, ou semi-indépendante, avec son propre chef, nommé *Emekki*. Les Touaregs d'origine Itesen y compris les Immikitan sont maintenant très peu nombreux et vivent principalement dans la savane au sud du massif où la plupart d'entre eux cherchèrent refuge à la suite des guerres avec les immigrants ultérieurs. Deux des plus anciennes tribus citées existent encore, ce sont les Ifadalen dans le Dameroug et les Iza'aran, partiellement dans le Dameroug, et partiellement dans l'Aïr.

D'après la tradition, les Touaregs Itesen venaient de l'oasis d'Aouidjila (Aujila) en Libye, et nous pouvons affirmer qu'ils ont immigré du Fezzan, du Tassili-n-Ajjer et des régions voisines du nord du désert. Le groupe de Touareg connus sous le nom de Kel Geres est dit être venu aussi d'Aouidjila. Ils envahirent l'Aïr à un moment donné, entre le 12^e et le 14^e siècle.

A la fin du 14^e siècle, à la fois les Kel Geres et les Itesen furent soumis par des envahisseurs touaregs connus sous le nom de Kel Ooui, qui disent aussi que Aouidjila est leur pays d'origine, comme les Itesen et les Kel Geres. Ils combattirent ces deux groupes, et en particulier les Kel Geres qui abandonnèrent l'Aïr au 18^e siècle, pour s'établir sur des terres à pâturages dans la région de Madaoua, aux frontières de la Nigéria. Il y avait à l'origine sept tribus Kel Ooui, et cinq d'entre elles existent encore. Comme les Itesen et les autres Touaregs, ils revendiquent la descendance d'une ancêtre commune. Les pasteurs Kel Ooui se sont beaucoup métissés avec la population rurale sédentaire de race noire, connue aussi maintenant sous le nom de Kel Ooui. Barth mentionne que les vrais Kel Ooui sont parents de très puissantes tribus des Oraçen du Tassili-n-Ajjer (Barth 1857, I, p. 372).

De même en ce qui concerne l'origine du noyau noble des deux importants « drum-groups » (confédérations) des Kel Ferouan et des Kel Fadei, la date de leur arrivée est très difficile à déterminer. Le nom de Kel Ferouan vient du village

d'Iferouan dans le nord (Kel Ferouan : « les gens d'Iferouan »), mais ils étaient néanmoins de véritables nomades, qui à l'origine vivaient dans le nord de l'Air. Urvoy pense qu'ils vinrent dans l'Air au même moment que les Kel Ooui, ou que quelques temps après, et qu'ils vécurent dans le Nord autour d'Iferouan jusqu'au 17^e siècle, où ils firent mouvement vers le Sud dans la région d'Agadez. Mais ce récit ne concorde pas avec les traditions que j'ai recueillies dans l'Air. Il ne faut peut être pas prendre très au sérieux le fait que tous les Kel Ferouan prétendent être venus dans l'Air avant tous les autres Touaregs, mais l'actuel sultan d'Agadez, Omar, affirme que tous les groupes touaregs vivant maintenant dans l'Air sont arrivés dans la région quand le sultanat fut installé, en l'an 1405, et qu'à ce moment-là, les nobles Kel Ferouan vivaient à Tafadek au nord d'Agadez. Il y a différentes traditions au sujet de l'origine des nobles Kel Ferouan. L'une mentionnée par Urvoy, leur donne pour berceau l'Égypte : ceci implique probablement l'immigration du (ou à travers) le Fezzan (Urvoy 1936 : 150). Barth dit qu'ils sont apparentés aux Oraren (Barth 1857-58, I : 385). D'après mes propres recherches, ils viennent d'une région située en direction de l'est ou du nord-est d'Aujila, mais il y a aussi beaucoup de Touaregs de ce groupe qui prétendent que les nobles Kel Ferouan vivaient à l'origine dans l'Ahaggar, proches parents de la tribu dominante de cette région, les Kel Rela. Quelques Kel Ferouan vont même si loin qu'ils soutiennent que même après leur arrivée dans l'Air, ils ont continué à se marier avec les Kel Rela de l'Ahaggar. D'après Nicolas, leur ancêtre se nommait Tadaouelt (Nicolas 1950 b : 474), tandis qu'on m'a dit à moi qu'elle s'appelait Sabenas.

Pour ce qui est de l'origine des Kel Fadei, leur nom vient d'une partie montagneuse du nord de l'Air. D'après Urvoy, ils émigrèrent vers le sud dans la direction du sud-ouest vers la région d'Ingal, où ils s'emparèrent de pâturages à la fin du 18^e siècle (Urvoy 1936 : 150). On dit que les Kel Fadei sont apparentés aux Taitok de l'Ahaggar (Duveyrier 1864 : 332 - Urvoy 1936 : 150 - Nicolas 1950 b : 472). Barth cependant est d'avis qu'ils sont venus de régions différentes, mais en particulier du Tassili-n-Ajjer (Barth 1857-58, I : 384).

Les Kel Tamat sont encore plus récents, venus probablement il y a trois ou quatre siècles. Urvoy mentionne que l'Ahaggar est leur pays d'origine (Urvoy 1936, 150), tandis que Nicolas les apparente aux Oraren du Tassili-n-Ajjer (Nicolas 1950 b : 471). C'est même encore plus tard que vinrent les Ikaskazan, qui dans l'Air se lièrent aux Kel Tamat. D'après Urvoy, ils venaient de l'Ahaggar (Urvoy 1936 : 151), d'après Nicolas ils descendent en partie des Taitok de l'Ahaggar et en partie des Imenrasaten et des Oraren du Tassili-n-Ajjer (Nicolas 1950 b : 472). Les Touaregs Ikaskazan m'ont dit qu'ils étaient parents des Oraren.

Il est bien connu que dans toute l'Afrique septentrionale, de nombreux arabes et berbères se réclament d'une parenté avec le Prophète et sa famille. La plupart de ces traditions semblent totalement fausses. Nous pouvons comme exemple extrême, citer les forgerons noirs de l'Ahaggar qui soutiennent fermement que leur ancêtre vivait à la Mecque comme forgeron du Prophète. Toutes les traditions orales rattachant les tribus à l'Islam ont été omises dans cet exposé rapide de l'histoire touarègue dans l'Air. Cela ne signifie pas, naturellement, que nous puissions faire confiance aux traditions rapportées ci-dessus, qui sont très souvent contradictoires.

Un cas significatif est celui des Kel Ferouan : il existe des traditions donnant Aujila comme leur lieu d'origine et on m'a aussi dit qu'ils venaient de l'Ahaggar comme proche parents des Kel Rela. Je pense que cette dernière tradition relevée par moi-même ne contient pas beaucoup de vérité historique, mais reflète peut-être les relations politiques du passé. Les Kel Ferouan étaient apparemment en excellents termes avec les Kel Rela de l'Ahaggar, qu'ils admiraient à cause de leur puissance. Les Kel Rela eurent de nombreuses querelles avec les Taitok, ainsi qu'avec les Kel Fadei, et ces derniers étaient aussi ennemis des Kel Ferouan. Comme les Kel Fadei se prétendaient eux-mêmes parents des Taitok, il peut avoir été tout à fait naturel pour les Kel Ferouan (la plus importante tribu de l'Aïr) de réclamer une parenté avec les Kel Rela (la plus importante tribu de l'Ahaggar).

On ne peut jamais ajouter foi complètement aux traditions orales sur l'origine, qui ont cependant d'importantes fonctions d'ordre politique, mais les traditions orales en général peuvent toutefois contenir quelque vérité historique. La plupart des traditions que nous avons mentionnées insistent sur le fait que les Touaregs de l'Aïr sont originaires du nord-est, Tassili-n-Ajjer, Fezzan, oasis d'Aujila. Il est aussi intéressant de noter des traditions plus générales, d'après lesquelles tous les Touaregs de l'Aïr seraient venus d'un pays nommé Elbarbar, situé vers l'est. A l'appui de ces traditions, nous pouvons nous référer au fait que la plus importante route commerciale vers le Nord, à partir de l'Aïr, mène à l'oasis de Rat, à la Tripolitaine et au Fezzan. Dans le passé, l'importante route de caravane entre Tombouctou et le Caire passait par Gao, Agadez, Rat, Murzuk, Aujila et Siwa.

LE SULTANAT DE L'AÏR

A propos de ce que nous venons de voir, la Chronique d'Agadez donne une description intéressante de l'établissement du Sultanat de l'Aïr en 1405 après J.C. Avant cette date, dit-on, une anarchie grandissante régnait sur tout le pays, et l'Arombolou, chef suprême des Itesen, prit alors l'initiative d'élire un sultan qui servirait d'arbitre entre les divers groupes touaregs.

D'après la tradition, des représentants des clans Itesen furent envoyés au Sultan de Constantinople pour persuader l'un de ses fils de devenir le premier sultan de l'Aïr. Après huit ans d'absence, la délégation revint avec un esclave qui devint le chef du peuple de l'Aïr. Cette histoire singulière, telle qu'elle est relatée par Urvoy, n'est pas mentionnée dans la Chronique d'Agadez, ni dans aucune autre relation écrite, (Urvoy 1936 : 162), et j'ajouterai même que, quoique de nos jours encore elle circule à travers tout l'Aïr, il y a des Touaregs qui la considèrent comme fausse. Actuellement, nous ne savons pas de quel pays vint le sultan, ni s'il était en fait un captif. Mais d'après les Touaregs, tous les sultans connus ont été de race noire. Même aujourd'hui, on affirme que, bien que le sultan puisse épouser une femme touarègue blanche, jamais les enfants issus d'une telle union ne sont élus sultans. Les individus qui ont des liens de parenté avec un groupe particulier de Touaregs ne sont jamais choisis pour cette charge.

Quoique le sultanat ait été créé sur l'initiative des Itesen, le sultan était aussi reconnu par les Kel Geres, qui vivaient alors dans l'Aïr, par les Kel Ooui, et plus tard par les autres Touaregs. Au début, il n'avait pas de résidence permanente, mais menait une existence nomade dans la région de Tadeliza. Il ne fallut pas longtemps pour qu'il s'établisse d'une façon permanente à Ti-n-Chamane, d'où il partit pour Agadez qui fut fondée au milieu du 15^e siècle après J.C., comme centre du commerce à travers l'Aïr, alors très florissant (cf. Rodd 1926 a : 102, Urvoy 1936 : 164). Pour les Touaregs le sultan était connu sous le nom d'*Amenokal*, un mot utilisé pour désigner les chefs suprêmes par la plupart des Touaregs. La signification exacte de ce mot n'est pas très claire. Foucauld ne discute pas son origine, mais donne seulement sa signification comme « un chef qui n'est pas soumis à un autre chef » (Foucauld 1951-1952, III : 1213 sq.). D'après Duveyrier, *Amenokal* signifie littéralement : « le possesseur de la terre » (Duveyrier 1864 : 331) et cette signification est aussi celle que donnent Lhote (1955 : 189) et Blanguernon (1955 : 47). A mon avis, bien que peut-être *Amenokal* soit lié à *Akal*, signifiant la terre, on peut douter qu'il contienne la signification de « propriété ».

En pratique, le sultan avait peu de pouvoir. La Chronique d'Agadez se réfère à des sultans qui agirent en tant que chefs de guerre de tous les Touaregs de l'Aïr contre les Touaregs étrangers ou les forces des états soudanais, mais à l'intérieur de l'Aïr il était difficile à un sultan de maintenir son pouvoir sur certains groupes de Touaregs guerriers.

Léon l'Africain écrit que les habitants du désert déposent et élisent des sultans à tout moment (Léon l'Africain, III, p. 828), et il en a été de même jusqu'aux temps modernes. De nombreux sultans n'ont eu que de très brèves périodes de règne.

Bien que le sultan n'ait eu qu'un faible pouvoir, il avait un grand prestige et était très riche. Il percevait des droits sur les marchandises passant par Agadez, comme le mentionne Léon l'Africain III, pp. 828 sq.), et il était aussi habilité à en percevoir sur le sel en provenance de Bilma. Mais il n'avait comme sujets directement tributaires que les populations de race noire d'Agadez et des villages d'In Gall et de Tegidda-n-Tessem. Les gens d'Agadez appartenant à la caste religieuse des *Ineslemen*, n'ont jamais payé de tribut au sultan, alors qu'il recevait un impôt annuel des deux villages ci-dessus. Toutes les autres populations de l'Aïr n'avaient pas d'obligations d'ordre économique fixes envers le sultan.

Les populations de race noire que commandait le Sultan étaient sous sa juridiction directe. Il était l'arbitre et le juge suprême en cas de conflits entre les divers groupes Touaregs mentionnés ci-dessus. Mais il ne pouvait pas intervenir dans leurs affaires internes, et il fut rarement assez influent pour arrêter les fréquentes querelles.

Comme nous l'avons vu, le groupe dominant au moment de l'établissement du sultanat était le groupe des Itesen, dont la plupart avaient quitté le massif longtemps avant l'arrivée des français. Nous avons aussi vu que les Kel Geres, à cause des guerres avec les Kel Ooui au 18^e siècle, partirent vers le sud, près des frontières de la Nigeria, où ils devinrent politiquement indépendants. Au 19^e siècle, les groupes politiques importants du sultanat de l'Aïr étaient les suivants :

- les Kel Ooui, occupant l'est et les parties les plus montagneuses du massif. D'après les chiffres donnés par Nicolas pour les tribus et les villages Kel Ooui (Nicolas 1950 b : 465 sq.), leur nombre total semble actuellement être d'environ 8.000).

- les Kel Tamat, y compris les Ikaskazan. Le groupe, d'après les chiffres de quelques-unes des tribus, comprend environ 4.000 personnes dont la plupart vivaient à l'origine à l'ouest des Kel Ooui. Contrairement aux deux groupes suivants, ils étaient placés sous l'autorité du chef suprême des Kel Ooui, l'*Anastafidet*.

- les Kel Fadei de la région d'In Gall. Leur nombre total d'après Nicolas, est de 2.341 (Nicolas 1950 b : 474).

- les Kel Ferouan, comprenant aussi des tribus vivant dans les parties ouest du massif, autour d'Agadez, et aussi au sud du massif vers le Damergou. Leur nombre est d'environ 5.000.

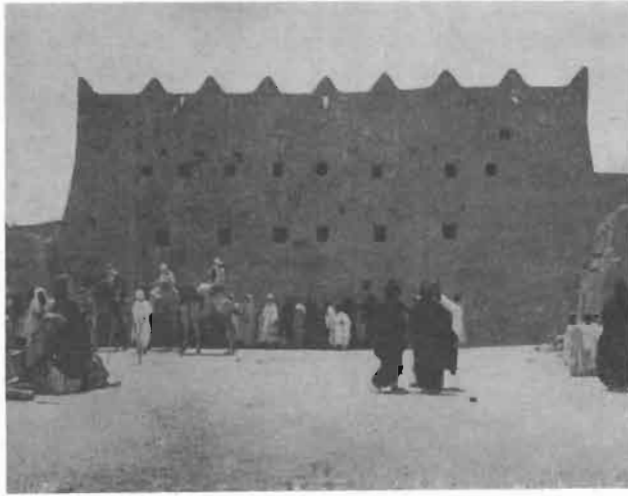


Fig. 4 – Le palais du sultan de l’Aïr à Agadez. Le sultan revient juste d’un court déplacement hors de la ville, et les musiciens, dont 3 tambourinaires à dos de chameau, jouent en son honneur. Les tambourinaires, frappant chacun sur deux tambours, et d’autres musiciens, jouant de divers instruments à vent, accompagnent le sultan quand il quitte son palais. Les tambours du sultan sont différents de celui du chef des Kel Férouan (Fig. 6). Ils sont plus grands et plus hauts, la peau est fixée différemment, et ils sont frappés avec des baguettes.



Fig. 5 – Tente couverte de nattes typique des pasteurs Touareg de l’Aïr. Cette tente est celle du “drum-chief” des Kel Férouan. C’est une habitation très sommaire, comparée au palais du Sultan, qui contient deux étages et plusieurs salles. Néanmoins, le chef des Kel Férouan était avant l’occupation française politiquement plus important que le sultan. La photo est prise dans les plaines du Nord d’Aderbissinat à la fin de l’hivernage.

Le groupe Kel Ooui fut, à certaines époques, très important politiquement. Mais son système politique différait apparemment de celui des autres groupes, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'un grand nombre d'entre eux étaient des agriculteurs sédentaires.

Les autres groupes cités, au contraire, étaient composés principalement de pasteurs qui nomadisaient dans les parties basses du massif et dans les plaines voisines. Dans ces groupes, il y avait deux classes qui semblent avoir eu peu d'importance parmi les Kel Ooui. Ces deux classes, dans la littérature, sont connues sous les termes de « nobles » (*Imajer*, sing. *Amajer*), et « vassaux » (*Imrad*, sing. *Amrid*). La classe vassale, dans tous les groupes, était plus nombreuse que la classe noble où l'on choisissait le chef suprême du groupe. Le chef suprême avait comme unique insigne un tambour nommé *Ettebel* ou *Arezou*. Le nom du tambour *Ettebel* était et est encore utilisé comme nom et titre du chef auquel il se rapporte, et *Ettebel* est aussi utilisé pour désigner le groupe sous son commandement. J'emploie donc le terme « drum-group » pour des groupes touaregs tels que les Kel Tamat, les Kel Fadei et les Kel Ferouan, et le terme « drum-chief » pour leurs chefs (1). Il y eut aussi dans le passé de plus petits « drum-groups », comme par exemple les Echchikhen du Damergou dont je reparlerai plus loin.

Le sultan était élu par les chefs des groupes touaregs mentionnés plus haut, mais ils ne prenaient pas tous part à son installation officielle. La cérémonie d'intronisation a été décrite ainsi par Barth : « De ses appartements privés dans le palais, le Sultan était conduit à la salle d'audience publique. Là, les chefs des Itesen et des Kel Geres lui demandaient de s'asseoir sur un lit fait de nervures de feuilles de palmier recouvertes de nattes, mais il n'était pas autorisé à soulever ses pieds et à s'asseoir à la manière orientale jusqu'à ce que la permission lui en soit donnée par les Kel Ooui » (Barth 1857, I : 461). Jean, qui donne de plus amples détails dit que les Kel Geres n'y pas, et n'avaient pas voix au chapitre pour l'élection (Jean 1909 : 159). Il est très remarquable que des chefs de « drum-groups » aussi importants que les Kel Fadei et les Kel Ferouan n'aient pas participé à la cérémonie, qui date du temps où les Itesen, les Kel Geres et les Kel Ooui formaient les unités politiques importantes de l'Aïr.

Au 19^e siècle, les Kel Fadei et les Kel Ferouan n'avaient que peu de respect pour le sultan. Au moment de l'occupation française les Kel Fadei avaient même l'impertinence de collecter pour leur propre compte les impôts du Sultan au village d'In Gall (Jean 1909 : 162), et Barth mentionne que le Sultan avait peur que les Kel Fadei ne se détachent de lui pour faire alliance avec les Ioullemenden (Barth 1857, I : 478). De même, le chef des Kel Ferouan était le plus important de tout l'Aïr. Ce fait est clairement établi par Jean (1909 : 103), et dit et répété de nos jours par tous les Touaregs de l'Aïr. Barth dit que le Sultan, quand il partait d'Agadez en voyage était remplacé par le drum-chief des Kel Ferouan, et il pense que les Kel Ferouan formaient à l'origine la famille noble dans laquelle le Sultan ou

(1) Nous avons gardé le terme « drum-group » qui n'a pas d'équivalent en français, et qui nous paraît plus évocateur que le terme « confédération » employé par l'Administration française (N.D.Tr.).

Amenokal était choisi (Barth 1857, I : 385). Ceci concorde également avec les informations que j'ai recueillies parmi les nobles Kel Ferouan qui affirment aussi que leur tribu vint dans l'Air avant tous les autres Touaregs.

TRIBUS DU « DRUM-GROUP » DES KEL FEROUAN

Tribus	Nb d'individus et de ménages (Nicolas 1950 b)		Observations	Pâturages traditionnels
1 Le groupe des Iraouattan				
IRAOUATTAN	350	58	Aujourd'hui très peu de nobles purs de cette tribu dominante, à cause de nombreux intermariages avec des tribus négroïdes et des Kel Geres. Les familles nobles ne sont qu'une dizaine. Le chef est à la fois chef des Irouattan & drum-chief du groupe Kel Ferouan tout entier.	Teleoua (partie ouest)
KEL TEDALE (3 tribus)	1300		Se prétendent d'ascendance noble. Officiellement vassaux des Iraouattan, mais pourtant très indépendants sur le plan politique.	Talak Ourarene Zourika
KEL AKARRA	164	39	D'origine noble, avec les Ibararojiten comme vassaux particuliers. Se marient souvent avec les Imezzoureg & les Kel Tedale.	Tiene Tebora
IMEZZOUREG	106	20	D'origine noble et apparentés aux Kel Akarra et aux Isakaranan avec qui ils se marient.	Teraze
ISAKARANAN	653	107	D'origine noble et apparentés aux Kel Akarra & aux Imezzoureg	Tiene Tebogzan
IGENDEIDEN Une fraction d'anciens captifs nommés TINKEDOU est groupée avec cette tribu	247	55	Jadis, toujours installés près du campement du « drum-chief », en tant que soldats en permanence sous ses ordres.	Borhal
IBERDIANEN	621	97	Vivaient jadis près des nobles Irouattan comme serviteurs.	Goufat Eknaouen Teouendegit
IÇOBOREN			Anciens serviteurs des Irouattan auprès de qui ils vivaient.	
AIT OREN	160			Maramaro
IDALEEN	218	67		Telhecham

Tribus	Nb d'individus et de ménages (Nicolas 1950 b)		Observations	Pâturages traditionnels
IFADEEN (2 tribus)				Kouroubobo Imechamelouan Torouf Beinabo Ti-n-Daouine Anialen Abalemma Ekaouel
ELBORATEN				Oounouachor
IBARAROJJITEN			A l'origine, vassaux particuliers des Kel Akarra.	Emdegra
ITAGAN			Très peu nombreux et sans aucune organisation tribale. Placés directement sous l'autorité du drum-chief, et considérés comme une sorte de « captifs blancs ». Chez les Kel Fadei, il y a un groupe Itagan. Leur pays d'origine serait Menaka.	Eleleg
IRAOUELAN			Pasteurs de race noire qui jadis étaient captifs des Kel Ferouan. Culturellement, parents des autres Kel Ferouan, mais n'ont pas d'organisation tribale & sont placés directement sous l'autorité du drum-chief.	Tombalaga Akadarei Meigaouei

2. Le groupe Kel Azel

KEL AZEL	180	47	Actuellement très peu nombreux. On dit qu'il n'y a que 4 familles de pure origine noble.	Anoïaran Tirezrine Tafadek Goufat
IMEZZOUREN	162	31		Tirezrine
KEL TISEMT	237		Apparentés aux Imezzilalen et aux Ikojejjiten avec qui ils sont dit avoir constitué une seule tribu.	Assa et partie Est de Teleoua
IMEZZILALEN		27	Apparentés aux Kel Tisemt.	Idem
IKOJEJJITEN			Une fraction des Imezzilalen.	Afarak

Tribus	Nb d'individus et de ménages (Nicolas 1950 b)		Observations	Pâturages traditionnels
IFOKAR	42	12	Apparentés aux 3 précédentes.	Partie Est de Teleoua
IJAKARKAREN	203	41	Apparentés aux Igendeinen.	Tafadek
IFORAS (2 tribus)			Venus de l'Adrar-n-Iforas dans l'Air il y a une centaine d'années.	Tedein
IRAQUELEN			Un certain nombre de ces pasteurs de race noire, jadis des captifs, sont directement placés sous l'autorité du chef des Kel Azel. Pas d'organisation tribale. Probablement inclus dans les chiffres cités pour les Kel Azel.	

LES KEL FEROUAN

Des listes des différentes tribus appartenant au « drum-group » des Kel Ferouan ont déjà été publiées. Jean donne une liste de quatorze tribus (Jean 1909 : 104), Rodd et Abadie en donnent quinze (Rodd 1926 a : 427 — Abadie 1927 : 391), tandis que Nicolas en compte vingt-deux pour l'ensemble du groupe (Nicolas 1950 b : 474, 480). Ma propre liste concorde avec celle de Nicolas, mais contient quelques noms supplémentaires, qui peuvent peut-être se rapporter à des fractions d'autres tribus. Dans ma liste, j'ai indiqué les relations entre les tribus et leurs terrains de parcours traditionnels de nomadisation. Je n'ai pas pu avoir de renseignements sur l'importance numérique des tribus, et je donne ici les chiffres avancés par Nicolas (Nicolas 1950 b ; 474 sq.). Les tribus diffèrent énormément par la taille, allant de 653 à 42 individus. Le chiffre moyen pour une tribu est d'environ 250.

Une tribu est désignée par le terme général de *Taouchet*, qui semble avoir le sens de « une paume dont partent les doigts ». Beaucoup de tribus ont une ancêtre dont le nom est connu de tous. Les Kel Ferouan cependant ont très peu de connaissances généalogiques. Ils connaissent rarement leurs parents au-delà de trois ou quatre générations en arrière, et ils ne peuvent préciser les relations de parenté entre tous les membres de la tribu et leur ancêtre. Traditionnellement une tribu est un groupe de personnes parentes par la voie matrilineaire, mais il y a actuellement une forte tendance à reconnaître la filiation patrilineaire comme donnant droit à la parenté tribale. Une description plus détaillée de la tribu sera donnée dans le chapitre ultérieur sur les Touaregs de l'Ahaggar.

Aujourd'hui les Touaregs de l'Air vivent la plus grande partie de l'année dans des campements constitués de trois ou quatre tentes en voute recouvertes de nattes (fig. 5 et 13). Les habitants de ces petits campements constituent généralement une famille étendue, c'est-à-dire :

- 1) mari, femme, fils mariés et leurs enfants ;
- 2) deux frères, leurs femmes, leurs fils mariés et les enfants de ceux-ci ;
- 3) un frère et une sœur ensemble avec leurs conjoints et leurs enfants ;
- 4) mari, femme, enfants non mariés, mère du mari et sœur de la mère, et fille de sa sœur avec son mari.

A la saison des pluies (*Akasa*) et au commencement de la saison sèche suivante (*Rarat*), plusieurs petits campements de familles étendues peuvent se réunir. La seule raison que l'on donne à ces réunions est que les gens aiment à se retrouver. Je n'ai

moi-même jamais rencontré de tels campements importants. Durant mes séjours dans l'Air en 1955 et en 1959, les pâturages annuels n'étaient pas assez abondants pour permettre la concentration d'un grand nombre d'animaux domestiques en un seul et même endroit. On dit qu'autrefois les campements étaient plus importants que de nos jours. Les Touaregs de l'Air couraient alors constamment le risque d'être attaqués par les Arabes nomades, les Toubous ou les Touaregs des autres groupes.

L'endogamie tribale est considérée comme l'idéal par de nombreux Touaregs, mais les mariages exogamiques sont fréquents et ont existé aussi dans le passé. Les membres de deux tribus soutiennent qu'ils se sont inter-mariés depuis la date de leur établissement dans le pays. Ils prétendent descendre d'une sœur et d'un frère qui épousèrent deux cousins croisés, et le type de mariage préférentiel chez les Kel Ferouan est en effet celui entre cousins croisés, idéalement avec la fille du frère de la mère. On peut voir ceci dans la composition de trente neuf mariages, qui se décomposent comme suit :

— fille du frère de la mère	7
— fille de la sœur du père.	4
— cousin croisé classificatoire.	6
— autres relations de parenté	14
— pas de relations de sang entre mari et femme	8
	8
Total	39

Les mariages entre cousins croisés sont justifiés par des mythes racontant que depuis aussi longtemps qu'existent les Touaregs, il y a eu des mariages de ce type. Il y a aussi des contes et légendes qui prouvent que de tels mariages ont toujours été des réussites, et les autres des échecs. On dit de plus que le mariage entre cousins croisés est préférable parce qu'il résulte d'un échange de personnes et de bétail entre deux familles. Enfin, le mariage entre cousins croisés est considéré comme le meilleur type de mariage parce qu'une relation de parenté à plaisanterie existe entre les cousins croisés. Car, bien que cette relation cesse avec le mariage, le simple fait qu'il y ait eu jadis plaisanteries entre un mari et une femme est supposé réduire les difficultés et les disputes entre eux.

Chez les Kel Ferouan, les relations de parenté à plaisanterie qui existent entre cousins croisés existent également entre beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que des relations de réserve entre beaux-parents et gendres et belles-filles. Radcliffe-Brown a expliqué ces deux types différents de comportement comme parties d'un seul et même système à l'intérieur duquel ils ont une fonction sociale identique (Radcliffe-Brown 1950 : 56 ; 1952: 90). J'ai ailleurs traité de cette théorie (Nicolaïsen 1957 a, 1957 b, 1959 b). Je me contenterai ici d'établir que mes documents Touaregs semblent confirmer la théorie de Radcliffe-Brown, d'autant plus que j'ai pu trouver des cas de transition entre ces deux comportements apparemment totalement différents.

Les limites entre lesquelles les plaisanteries sont autorisées entre partenaires du même sexe dépendent de l'âge. Entre deux cousins croisés ou deux beaux-frères, il y aura peu ou pas de plaisanteries s'ils sont d'un âge très différent, et dans des cas extrêmes, la plaisanterie pourra se changer en interdit, ou en réserve. Il est aussi intéressant de noter que chez les Touaregs il y a parenté à plaisanterie entre un homme et

la femme du frère de sa mère. D'après les règles d'union préférentielle, elle pourra devenir ultérieurement sa belle-mère, que dans ce cas il devra éviter d'une manière très stricte. Cette coutume, cependant, ne semble pas exister chez les tribus Iforas qui ont été intégrées au drum-group Kel Ferouan il y a une centaine d'années. Je pense que la théorie de Radcliffe-Brown sur plaisanterie et attitude respectueuse est très importante et je présenterai dans la suite de cette étude des arguments pour la consolider.

Puisque les tribus, d'après les règles traditionnelles sont des groupes de personnes parentes par la voie matrilinéaire, il semblerait normal que la succession à la chefferie tribale suive la ligne maternelle. Ceci est aussi établi par Nicolas pour qui la ligne de succession est la suivante :

- 1) le frère du chef décédé,
- 2) le fils de la sœur de sa mère,
- 3) le fils de sa sœur.

D'après Nicolas, cette règle est aussi valable pour les Touaregs de l'Ahaggar et les Kel Geres (Nicolas 1950 c, pp. 492 sq.). Pour Rodd, la règle traditionnelle de succession dans l'Aïr est matrilinéaire. Mais il affirme que le fils de la sœur du chef décédé est le premier dans la ligne de succession, et se réfère au fait que cette règle a souvent été suivie pour l'élection des Sultans (Rodd 1926 a, 151, 463).

Il est fréquemment mentionné dans la littérature sur les divers groupes Touaregs que le fils de la sœur est le premier dans la ligne de succession. Déjà Ibn Batutah mentionne que chez un peuple touareg méridional connu sous le nom de Mesouïfa, c'est le fils de sa sœur qui hérite d'un homme, et il dit aussi qu'au Sultan de Taccada (peut être Tegguida-n-Adraç, immédiatement au sud du massif de l'Aïr) succède le fils de sa sœur (Ibn Batutah, IV : 388, 443). D'après Barth, le fils d'une sœur est préféré comme chef dans l'Aïr et le Tassili-n-Ajjer (Barth 1857 I : 374). Pour les Touaregs de Ghat (Rat) (Tassili-n-Ajjer), Richardson dit que les chefs et sultans étaient remplacés par les fils de leurs sœurs (Richardson 1848 II : 65), et pour les Touaregs du Nord en général, nous avons le récit de Duveyrier comme quoi ce principe était valable non seulement pour la succession de la chefferie, mais aussi pour les droits au prix du sang, qui devaient être payés au fils de la sœur d'un homme assassiné. Il est très remarquable que Duveyrier rapporte aussi en détails un mythe touareg sur l'origine du droit à la succession du fils de la sœur (Duveyrier 1864 : 356, 397). Nous trouvons aussi que parmi les Touaregs de l'Ahnet (Touaregs de l'Ahaggar), à un chef succèdera son frère ou son demi-frère utérin, et ensuite le fils de sa sœur (Bissuel 1888 : 23). Chez les Ioullemmeden qui ont depuis longtemps adopté la succession patrilinéaire (Nicolas 1950 a ; 213 ; 1950 c : 492 sq. — Richer 1924 : 3, 52), une intéressante coutume matriarcale a été décrite par Feral. Il dit que dans certaines tribus autour de Gao la propriété considérée comme indivise est encore héritée par le fils de la sœur (Feral 1955 : 21 sq.). Encore plus remarquable est le fait rapporté par Gaalon selon lequel parmi les Touaregs de Dori, c'est le fils de la sœur d'un homme qui lui succède et en hérite (Gaalon 1939 : 224 sq.).

Ainsi l'exposé de Rodd sur le droit de succession du fils de la sœur est confirmé par de nombreux auteurs, mais il y a aussi dans la littérature des informations qui

confirment ce que dit Nicolas, à savoir que le fils de la sœur vient après un cousin maternel dans la ligne de succession. Ceci est établi pour les Touaregs de l'Ahaggar par Benhazera (1908 : 51, 97 sq), Foucauld (1951-52, I : 152 sq. ; II : 916 sq.), et par Lhote qui se réfère à Benhazera (Lhote 1955, p. 189). Dubief a établi plus explicitement que la priorité des cousins maternels est admise par les Touaregs du Tassili-n-Ajjer (Dubief 1956 : 89).

Dans l'Ahaggar, de nombreux Touaregs m'ont dit qu'un cousin maternel est le successeur adéquat après un frère du chef décédé, et les généalogies prouvent qu'un cousin maternel a été plus souvent élu chef que le fils de la sœur. Néanmoins, des Touaregs que je considère comme très versés dans la coutume traditionnelle affirment la priorité du fils de la sœur. En relation avec ce que dit Duveyrier, ceci me fait penser que les Touaregs du Nord préféreraient à l'origine les fils de sœurs pour succéder comme chefs, tandis que la préférence pour des cousins maternels est une coutume récemment adoptée.

Les Kel Ferouan n'ont pas suivi de règle particulière de succession dans les époques récentes. Car dans la plupart des tribus, le prestige attaché à la chefferie est très mince, et on dit que les chefs ont beaucoup de difficultés à collecter leurs impôts. Dans de nombreuses tribus vassales, les chefs changent fréquemment, car les gens qualifiés refusent souvent d'être élus, ou se retirent après quelques années. Beaucoup de Touaregs de l'Air que j'ai questionnés au sujet des règles de succession dans le passé étaient tous d'avis que c'était le fils de la sœur qui avait le droit de succéder ; ils ne parlaient jamais des droits des cousins maternels, et affirmaient que dans le passé comme de nos jours, le réel successeur de la chefferie était le fils du chef décédé.

Cette règle de succession est sans doute due à l'influence islamique qui, comme on l'a mentionné, a introduit la succession patrilinéaire parmi les Ioullemmeden et aussi dans divers tribus de la classe religieuse des *Ineslemen* (sing. *Aneslem*). Je pense qu'il ne peut y avoir de doute sur le fait que la succession parmi les Touaregs de l'Air était à l'origine matrilineaire, et qu'il est plus que probable que le fils d'une sœur était considéré comme le successeur normal de la chefferie.

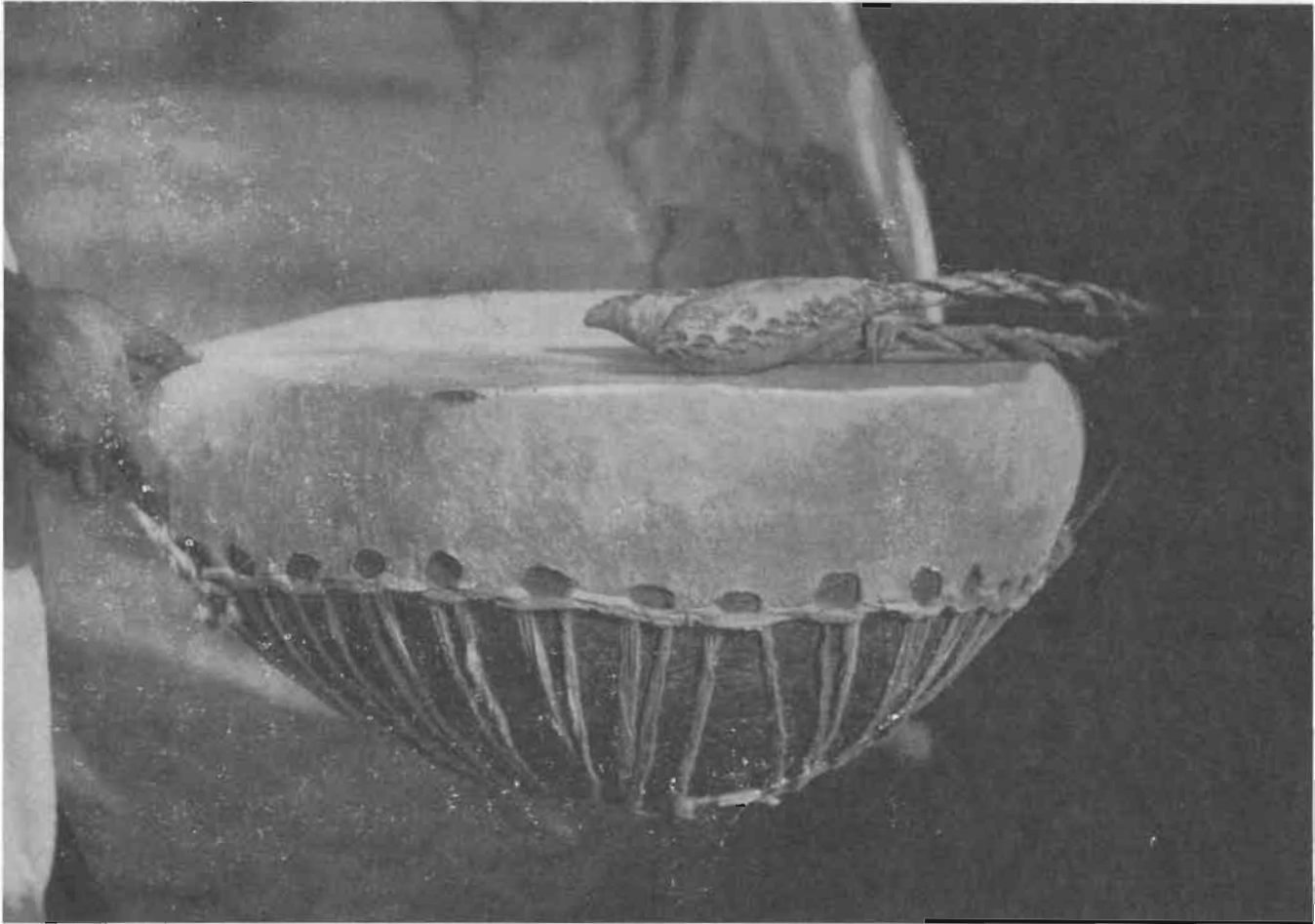


Fig. 6 – Le tambour qui est le seul insigne du chef des Kel Ferouan. On trouve les mêmes tambours dans tous les groupes Touaregs.

LE SYSTEME POLITIQUE DES KEL FEROUAN

On dit que les importantes tribus nobles de la confédération des Kel Ferouan, précisément les véritables Kel Ferouan (ou Iraouattan) et les Kel Azel, sont apparentés par les femmes, puisque l'ancêtre des Kel Azel était une femme de la tribu Kel Ferouan.

Les nobles Kel Ferouan disent quelquefois quelquefois que cette femme épousa un Arabe qu'ils tuèrent sur sa propre demande, mais il existe une autre tradition, plus générale, selon laquelle les ancêtres des deux tribus nobles vinrent ensemble d'Aujila avec une troisième sœur qui devint l'ancêtre des Iberdianen. Voici l'histoire :

Les trois sœurs quittèrent leur pays d'origine, Aujila, montées sur des chameaux mâles. Une nuit, alors qu'elles n'étaient pas très loin d'Iferouan et qu'elles dormaient toutes les trois, l'ainée, nommée Sabenas, se réveilla avant ses sœurs et détacha les entraves de leurs chameaux qui disparurent dans le désert. Ainsi le seul chameau restant fut celui de Sabenas, et quand elles arrivèrent à Iferouan, Sabenas seule était montée sur un chameau, tandis que ses deux jeunes sœurs marchaient à pied. A Iferouan, il y avait un chef très puissant nommé Azerezer. Quand les jeunes filles arrivèrent, il leur demanda qui elles étaient. Sabenas dit que l'une des filles était sa sœur, mais pas sa vraie sœur, tandis que l'autre était sa *Tamerit*, ou vassale. Le chef suprême Azerezer était très désireux d'épouser Sabenas, car elle montait un chameau mâle, et par conséquent était de race noble. Sabenas accepta de l'épouser, à condition que la dot soit payée en terres. Et il fut décidé qu'elle pourrait avoir en dot autant de terre qu'elle pourrait en parcourir sur son chameau en une étape. Elle sortit d'Iferouan et son chameau ne fut pas fatigué avant qu'elle arrive tout près de Tagedoufat, au sud du massif. Là, Sabenas mit pied à terre et lança son bâton loin vers le sud. Le bâton tomba au puits de Tagedoufat, et Sabenas avait droit maintenant à toute la région depuis Iferouan au nord jusqu'au puits de Tagedoufat, situé dans les plaines du sud. Ce vaste territoire appartient depuis lors aux descendants de Sabenas, qui sont les vrais nobles Kel Ferouan ou Iraouattan. Mais les Touaregs de cette tribu affirment qu'ils ont depuis ce temps-là tellement augmenté leur territoire qu'ils sont aussi maintenant les vrais maîtres du pays au sud du massif jusqu'à Tessaoua, tout près de la frontière du nord Nigéria.

Le chef des nobles Kel Ferouan possédait le seul tambour de tout l'ensemble du groupe dont il était le chef suprême. Le tambour le suivait, dans ses voyages, et

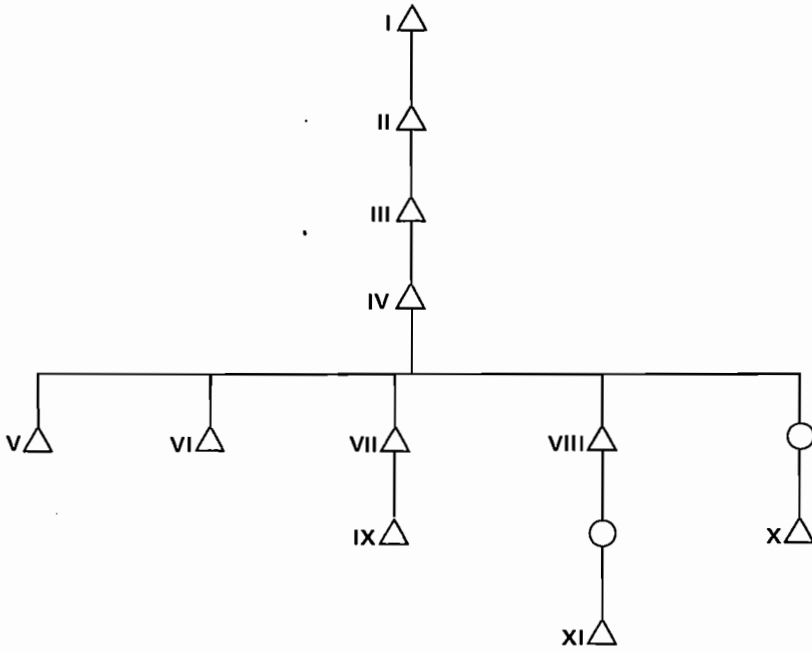


Fig. 7

Succession de la chefferie dans le petit drum-group des Echchikhen qui vivent dans le Damergou, au Sud du massif de l'Air.

il y avait divers signaux pour convoquer ses sujets. On dit que ces signaux devaient être obéis, non seulement par les membres de toutes les tribus vassales, mais aussi par les nobles Kel Azel. Le tambour que l'on peut voir encore dans le camp du chef Kel Ferouan, est fait de bois recouvert de peau. On croit qu'il a un pouvoir mystique. C'est pourquoi, quand la peau était usée et devait être changée, l'homme chargé de cette tâche devait le faire sans regarder le tambour, de peur qu'il ne devienne aveugle. On dit aussi que le tambour ne doit jamais être en contact avec le sol ou l'eau, et qu'il ne doit jamais être touché par une femme.

Les Echchikhen, tribu du Damergou, sont aussi apparentés aux Kel Ferouan du côté maternel, car leur ancêtre était une femme noble Kel Ferouan. Mais, du côté paternel, les Echchikhen semblent être apparentés aux Ifoṛas, de classe religieuse. Le chef des Echchikhen possède un tambour à lui, ainsi que des droits sur d'autres tribus vassales du Damergou, les Imasoren, Khamedan, Ekanaouen et Iṛaouelen (1), tribus réputées pauvres et tirant partiellement leur subsistance de la chasse. Parmi les Echchikhen, j'ai pu relever une liste de chefs suprêmes qui ont été choisis principalement d'après le principe patrilinéaire. A ce moment-là, un nouveau chef du « drum-group » venait d'être élu, et il n'avait aucun lien de parenté avec les Echchikhen. Il appartenait au groupe Kel Geres, et les principaux nobles Echchikhen étaient très mécontents, et même en colère au sujet de cette élection, car ils voulaient un homme de leur tribu pour prendre la direction de tout le « drum-group ». Mais il ne purent rien y faire, car le chef ne peut être élu que par ses vassaux.

Le même principe était et est encore valable pour l'élection des « drum-chiefs » dans le groupe des Kel Ferouan, — ils ont toujours été élus exclusivement par les vassaux, qui après l'occupation française ont aussi élu des chefs qui n'appartenaient pas aux tribus nobles Kel Ferouan. Très probablement il n'en était pas ainsi dans les temps pré-coloniaux, mais malheureusement les nobles Kel Ferouan n'ont qu'une connaissance très fragmentaire de leurs chefs dans le passé.

Ils disent que cinquante chefs ont régné sur le groupe jusqu'à maintenant. Ce chiffre, naturellement, ne doit pas être pris trop à la lettre, quoiqu'il y ait eu certainement beaucoup de chefs dont nous ne savons rien. Le chef Agg Elkhier et son frère connaissaient le nom des quatre premiers chefs qui sont dits avoir régné sur le groupe dans un très lointain passé, mais les chefs plus récents ne sont pas connus en remontant plus loin que la seconde moitié du 19^e siècle.

Les quatre premiers chefs étaient les suivants :

- *Sabenas*, la femme ancêtre de la tribu noble et la première souveraine du « drum-group » Kel Ferouan. Son tambour était de fer, dit-on.
- *Amenokal*, le fils aîné de Sabenas.
- *Mohammed Aman*, frère cadet d'Amenokal.
- *Elkarebi*, le frère de Mohammed Aman.

(1) Ekanaouen et Iṛaouelen : ces deux termes ne sont pas des noms propres de tribus, mais font référence à une spécificité sociale ; les Ekanaouen (Ikanawan) sont des artisans spécialisés dans la fabrication des poteries. Les Iṛaouelen sont des tribus d'affranchis (cf. Bonte 1970) (n.d. tr.).

Les chefs connus pour avoir régné plus récemment sont les suivants :

– *Boboker*, qui fut installé dans la seconde moitié du 19^e siècle. Il appartenait à la tribu Kel Ferouan et était de pure origine noble.

– *Rali*, qui était le frère cadet de Bobker. Il était chef à l'arrivée des Français. On dit qu'il a régné environ cinquante cinq ans et qu'il est mort il y a une trentaine d'années. Il était considéré comme un chef habile et intelligent, et tous les Touaregs s'en souviennent avec un profond respect. La tombe de Rali se trouve au sud du massif, quelque part au nord d'Aderbissinat où l'actuel drum-chief campe le plus fréquemment. Le jour anniversaire de la mort de Rali, le chef, sa famille et ses captifs visitent son tombeau et font un sacrifice auquel j'ai eu la chance d'assister en 1955. Un mouton fut sacrifié rituellement par le chef, et mangé près de la tombe. Ensuite une prière fut prononcée par le chef, puis il entra dans la tombe pour prendre de la terre qui fut distribuée entre tous les participants. Ils mirent la terre sur leur tête, et aussi dans leur bouche, pour bénéficier du pouvoir sacré du chef mort. Un culte ancestral de ce type n'est probablement par une coutume traditionnelle chez les Touaregs, mais a dû être introduit par l'Islam (?). Les Touaregs ont généralement peur des morts et évitent leurs tombes.

– *Mohammed*, qui appartenait à la tribu Kel Ferouan par sa mère, et aux Iforas par son père. Après un an de règne il fut déchu par ses vassaux. Apparemment, il n'était pas un proche parent du chef précédent, Rali.

– *Ouarnarli*, qui n'avait pas de liens de parenté avec la tribu Kel Ferouan. Son père appartenait à la tribu très religieuse, et dans l'esprit des Touaregs, très sainte, des Kel es Souk. Il fut déchu par les vassaux après un an de règne.

– *Afanou*, appartenant à la tribu des Echchiken. Il mourut au bout d'un an de règne.

– *Koutia*, qui était un noble Kel Ferouan, étant le fils du plus jeune frère de Rali.

– *Agg Elkhier*, de pure origine noble, étant le fils de la fille de Rali. Il abandonna sa charge après une période de quelques années, mais fut réélu par la suite.

– *Azerhor*, qui était un fils de Rali.

– *Agg Elkhier*, dans sa seconde période de règne. Il était chef durant mon séjour dans l'Aïr en 1955. Il était alors très vieux, et les français considéraient son fils Khejji comme le représentant actuel du groupe.

– *Bokha*, qui est le drum-chief nouvellement élu. Il est le fils d'Azerhor et le petit-fils du célèbre Rali, qui était le frère de la mère du chef défunt Agg Elkhier. Par conséquent, Bokha est un fils de la sœur classificatoire de Agg Elkhier.

Sur la cérémonie d'installation d'un « drum-chief » dans le passé, j'ai recueilli des informations contradictoires. Les gens de la tribu noble des Kel Ferouan disent que le chef était installé par un vassal du groupe, qui en désignant le chef, devait enrouler un voile ou un turban neuf autour de sa tête. Mais de nombreux vassaux disent que le « drum-chief » devait être intronisé de cette manière par le Sultan, et que, dans le passé, s'ils n'étaient pas satisfaits d'un chef, ils devaient demander au Sultan l'autorisation de le déchoir. Je crois que cette seconde affirmation est la bonne, mais il est possible qu'au 19^e siècle, les chefs des Kel Ferouan, en tant que chefs les plus puissants de l'Aïr, aient été installés par leurs vassaux.

Le « drum-chief » devait sanctionner l'élection de tous les chefs des tribus appartenant à son groupe. Il les installait cérémonieusement, en leur donnant un voile, comme pour sa propre installation. Quand un chef vassal était installé de cette façon, il devait offrir un chameau au « drum-chief ». A présent que le chef des Kel Ferouan a peu d'autorité alors que le sultan a un prestige et un pouvoir accrus, l'élection d'un chef vassal doit être ratifiée par le Sultan, mais ceci est contre les règles traditionnelles.

La marque de la vassalité parmi les Kel Ferouan était le paiement aux nobles seigneurs de la moitié de la dot pour un mariage, de telle sorte que le « drum-chief » recevait la dot de ses vassaux particuliers, et le chef des Kel Azel de ceux de son groupe. Ces deux nobles seigneurs recevaient d'autres paiements de leurs vassaux. Ils héritaient d'un chameau à la mort d'un individu vassal, et recevaient certains tributs annuels connus sous le nom de *Sadakat* ou de *Tamesodek*. Cet impôt était à l'origine religieux et certaines tribus comme les Imezzureg, les Kel Akarra et les Isakaranan affirment que dans le passé, comme de nos jours, ils payaient cet impôt aux *Ineslemen*, et non aux chefs nobles. Mais d'autres tribus vassales donnaient leur *Sadakat* (*Tamesodek*) aux deux chefs nobles. Les impôts étaient collectés pour le compte des chefs par des gens des Echchikhen et par des forgerons noirs qui sont très nombreux dans l'Aïr. Il y avait des règles bien définies pour le calcul des impôts *Sadakat*, qui étaient établis d'après la taille des troupeaux de tous les animaux domestiques, exception faite des ânes sur lesquels aucune taxe n'était imposée. Par exemple, voici les paiements à effectuer sur les troupeaux de chameaux :

<i>Taille du troupeau</i>	<i>Sadakat</i>
10 chameaux	2 chèvres
15 chameaux	3 chèvres
25 chameaux	1 jeune chameau
50 chameaux	1 chameau adulte
100 chameaux	2 chameaux adultes

Les Echchikhen et les forgerons apportaient les animaux de *Sadakat* aux deux chefs nobles, qui leur en ristournaient quelques-uns, les collecteurs étant eux-mêmes exemptés de taxes. La majorité des animaux étaient vendus au marché d'Agadez, et l'essentiel du produit de la vente était donné aux preuves par les chefs nobles, qui n'en gardaient pour eux-mêmes qu'une petite part.

Les deux chefs nobles, le « drum-chief » et le chef des Kel Azel, avaient droit à une partie du butin de guerre récolté par leurs vassaux, d'après les règles suivantes :

1) *Temagedaz*, qui est le butin pris au cours de raids organisés par les chefs nobles, le « drum-chief » et le chef des Kel Azel. Le terme se rapporte à n'importe quelle sorte de butin, c'est-à-dire chameaux et chamelles, chevaux, bétail, etc. Les chefs nobles avaient droit, d'après les Touaregs nobles, à la moitié de ce butin, tandis que l'autre moitié devait être donnée aux vassaux. Les Touaregs vassaux d'aujourd'hui ne savent presque rien de ces règles anciennes, mais j'en ai rencontré un qui affirmait qu'un septième seulement du butin était dû au chef noble. Le mot *Tefades* est dit avoir été synonyme de *Temagedaz*.

2) *Teouit*, qui est le butin pris aux groupes Touaregs étrangers, ou aux Arabes et pasteurs Toubous attaquant les campements de Kel Ferouan. En d'autres termes, cette sorte de butin comprend les chameaux et chevaux pris à des assaillants en fuite, tués ou faits prisonniers. En de telles circonstances, on dit que le chef se servait à discrétion en animaux de selle. On raconte le cas d'un groupe d'Iullemmaden attaquant un camp de vassaux Kel Ferouan placés directement sous les ordres du « drum-chief ». Les vassaux contre-attaquèrent et gagnèrent la bataille. Ils firent quatre prisonniers, et prirent comme butin deux chevaux, et plusieurs chameaux de selle (on ne sait pas combien). Pour sa part, le « drum-chief » prit un cheval et cinq chameaux. Mais il prit aussi les quatre prisonniers dans son camp, où il les garda environ un mois, puis ils furent relâchés, habillés de neuf et montés sur d'excellents chameaux avec de bonnes selles.

3) *Ekachchadi* — doit peut-être être écrit *Ekajjadi*, qui est le butin pris par les vassaux au cours de raids menés sans l'accord du chef noble. Dans ce cas, le chef prend tout le butin pour lui-même, et ne laisse rien aux vassaux qui n'étaient pas autorisés à engager une action guerrière et un raid pour leur propre compte — à moins qu'ils n'aient été attaqués par des étrangers.

Le « drum-chief » avait la juridiction suprême sur son groupe. Pour toutes les affaires internes, c'était le « drum-chief » et non le Sultan qui était le juge suprême. Dans les cas difficiles, il consultait les juristes musulmans d'Agadez ou les Echchikhen. Tous les membres du groupe Kel Ferouan pouvaient être soumis à l'amende par le « drum-chief » et les indemnités (*Edeiet*) étaient alors données au chef. En cas de meurtre, les parents du mort avaient droit à la vengeance, et le « drum-chief » ne pouvait pas s'y opposer. Mais si la famille de la personne tuée y consentait, le « drum-chief » pouvait prendre tout le bétail du meurtrier et le donner aux enfants du mort dont les parents, dans ce cas, perdaient le droit à la vengeance. Apparemment, il n'y a jamais eu de « prix du sang » fixé chez les Kel Ferouan, contrairement aux deux groupes de Touaregs septentrionaux et aux tribus Arabes du Sahara.

Les punitions pour vol étaient réputées très sévères. Un voleur arrêté pour la première fois était mis en prison à Agadez. S'il récidivait après avoir été relâché, on lui coupait une main, et à la troisième fois, c'était la peine capitale sur la place du marché d'Agadez, selon une méthode très cruelle : des piquets pointus étaient placés sous les aisselles de l'homme, sous son menton et sous sa nuque, de telle sorte qu'il mourait quand il ne pouvait plus se tenir debout. Des mesures punitives comme l'emprisonnement et la peine capitale sont sans doute étrangères à la loi traditionnelle touarègue, et furent très probablement pratiquées à l'origine par le Sultan. Mais comme le « drum-chief » des Kel Ferouan était en fait le véritable maître de l'Air, y compris de la ville d'Agadez, il est possible qu'il ait fait usage de la prison, et imposé la peine capitale. Mais le vol proprement dit était très rare chez les pasteurs touaregs.

Même les vassaux disent que le « drum-chief » pouvait être très strict et sévère avec eux dans le passé. Mais on doit se souvenir ici que son pouvoir avait des limites : ainsi il ne pouvait refuser à ses sujets le droit à la vengeance. On doit aussi redire que le chef était élu par ses vassaux, qui pouvaient également le déposer. Et rigueur et sévérité n'étaient pas le comportement normal du chef envers ses vassaux. Comme

les autres nobles Touaregs il ne voulait pas simplement avoir avec eux des relations amicales, mais plaisantait aussi avec eux. Une relation de parenté à plaisanterie similaire à celle existant entre cousins croisés et beaux-frères, comportant des simulacres de combats et des « vols » de peu d'importance, existait entre tous les nobles et vassaux du groupe Kel Ferouan.

Ils plaisantaient l'un avec l'autre, à moins d'une grande différence d'âge. Mais bien que la plaisanterie soit réciproque, on dit que le « drum-chief » pouvait l'arrêter, auquel cas ses vassaux « avaient peur de lui ». J'ai déjà fait référence à la théorie selon laquelle la fonction sociale de la plaisanterie entre cousins croisés et parents par alliance est de prévenir les conflits. Le rôle de la plaisanterie entre gens de caste différente est identique, et ceci est appuyé par la seule explication qui m'a fréquemment été donnée par les Touaregs : « Les gens qui sont différents se taquent pour éviter les histoires », disent-ils. Pour cette simple raison, il y a plaisanterie entre nobles et vassaux, mais la plaisanterie entre ces deux catégories sociales n'apparaît que pour autant qu'ils appartiennent au même « drum-group » : ainsi il ne pouvait pas y avoir plaisanterie entre des vassaux du groupe Kel Ferouan et des nobles Kel Fadei. Dans ce cas, ils s'évitaient ou manifestaient une stricte réserve.

On dit qu'il n'y avait pas de mariages entre nobles et vassaux dans le passé. Ceci n'est pas entièrement vrai, mais ils semblent avoir été rares. Je pense que l'une des raisons à cela peut être due au fait que des mariages entre nobles et vassaux auraient pu tendre à briser la structure politique : par de tels mariages, les nobles, y compris le « drum-chief » auraient acquis un grand nombre de parents par alliance envers qui le comportement aurait dû être le respect ou la plaisanterie institutionnelle permanente. Car en plus des véritables parents par alliance, il y a de nombreux parents par alliance classificatoires : ainsi un homme (ou une femme) a comme beaux frères (*Taleggest*, pl. *Tilousin*), tous les époux de ses frères et de ses sœurs, de ses cousins parallèles et de ses cousins croisés, tandis que les époux des descendants de tous les frères, sœurs, cousins, seront des gendres (*Adeggal*, pl. *Idoulan*) ou des belles-filles (*Tadesgalt*, pl. *Tedoulin*). Ces termes sont toujours utilisés de façon réciproque, et beaux-parents et beaux-enfants s'éviteront mutuellement.

Apparemment, la plupart des tribus vassales étaient fidèles à leur « drum-chief » et reconnaissaient son autorité. Mais les pasteurs touaregs menaient une vie turbulente et guerrière, et les membres de certaines tribus nobles, ou de tribus considérées comme vassales mais probablement d'origine noble, n'acceptaient pas l'autorité du « drum-chief », bien qu'appartenant à son groupe. Ainsi il y eut de nombreuses querelles avec les Kel Azel. On dit que dans le passé, le « drum-chief » les punit très sévèrement plus d'une fois, non seulement en leur confisquant tout leur bétail, mais aussi en incendiant leurs camps.

Les trois tribus des Kel Tedale, dans le nord de l'Air, étaient seulement rattachées nominalement aux Kel Ferouan. Mes informations confirment celles de Joubert, à savoir que les Kel Tedale ne payaient d'impôt ni au « drum-chief » des Kel Ferouan, ni aux chefs d'aucun autre « drum-group » de l'Air (Joubert 1939 : 246).

L'indépendance politique des Kel Tedale est aussi établie par Jean (1909 : 104). Les Kel Ferouan affirment que les Kel Tedale sont de véritables vassaux de leur « drum-chief », et Jean, aussi bien que Nicolas, les classe comme vassaux (Jean 1909 : 104,

Nicolas 1950 b : 475). Mais Rodd pense qu'on trouve à l'origine à la fois des nobles et des vassaux dans ces trois tribus probablement originaires de l'Ahaggar (Rodd 1926 a : 427).

Les Kel Tedale que j'ai rencontrés insistent tous sur leur origine noble, mais l'explication de Rodd a été démontrée par des vassaux Kel Ferouan qui disaient que parmi les Kel Tedale on trouvait à la fois des nobles et des vassaux. Que certains d'entre eux soient nobles semble apparaître clairement du fait établi par Nicolas qu'une partie des Kel Tedale est apparentée à la tribu Ihadanaren du Tassili-n-Ajjer (Nicolas 1950 b, p. 475). Car cette tribu est considérée comme noble par tous les Touaregs du Nord.

Les Kel Tedale étaient si nombreux, si riches en chameaux, et vivaient si loin des autres tribus du groupe Kel Ferouan que le « drum-chief » ne put maintenir son autorité sur eux. Il eut aussi des difficultés avec une autre tribu de son groupe, les Kel Akarra. Cette tribu est dite avoir été à l'origine de statut noble, et avoir eu comme vassaux particuliers la tribu des Ibararjiten. Le « drum-chief », aidé des vassaux du groupe tout entier imposa sa suzeraineté jadis aux Kel Akarra, qui cependant refusèrent de lui verser une part des dots. On dit que trois fois le « drum-chief » fit la guerre contre les Kel Akarra pour les amener à se soumettre, et chaque fois ils furent sévèrement battus. Néanmoins, ils refusèrent de payer les dots aux chefs, qui finirent par cesser de les réclamer. Le résultat de ces guerres fut que la tribu des Kel Akarra devint peu nombreuse et sans importance.

Une certaine discorde régnait à l'intérieur du groupe Kel Ferouan, mais le « drum-chief » avait l'appui de la plupart des tribus vassales, qui sur son ordre, non seulement combattaient les groupes touaregs étrangers, mais aussi réprimaient les insurrections.

On dit qu'au 19^e siècle tous les groupes Touaregs de l'Air et des régions voisines payaient un tribut annuel au « drum-chief » des Kel Ferouan, comme fixé ci-dessous :

- Kel Ooui 50 voiles de tête ou litham
- Kel Fadei 1 chamelle, 1 chameau de selle
- Echchikhen 2 groupes, chacun donnant 3 peaux d'oryx
- Kel Geres 1 cheval avec une selle
- Iullemmenden 1 chamelle, 1 chameau de selle
- Kel Allekot 150 kg de mil
- Damergou } une certaine quantité de mil
- et }
- Katsena }

Le nom touareg de ces taxes est *toouse*, qui signifie « tribut annuel ». Le « drum-chief » actuel dit que ce tribut était payé par tous ces groupes parce que tous appartenaient à la Confédération des Kel Ferouan. Je pense que l'exactitude de cette affirmation peut être mise en doute, et il peut y avoir d'autres explications possibles :

- 1) le paiement peut avoir été fait à quelque époque reculée au Sultan (*Amenokal*),

mais plus tard être collecté par le « drum-chief » des Kel Ferouan, devenu plus important, ou plus probablement,

2) ils peuvent avoir été versés au « drum-chief » en échange de sa protection. De tels impôts annuels, appelés *Tiouse* étaient autrefois donnés par les groupes Touaregs étrangers aux chefs puissants de l'Ahaggar pour éviter les raids (cf. plus loin, p. 64).

Les nobles Kel Ferouan disent qu'autrefois le groupe tout entier des Kel Fadei, y compris sa tribu noble, payait le prix des dots au « drum-chief » des Kel Ferouan, comme ses propres vassaux. On dit que la vassalité des Kel Fadei a pris fin de la façon suivante : le « drum-chief » des Kel Ferouan envoya un jour un forgeron dans un camp de Kel Fadei pour réclamer un chameau comme part de la dot d'un mariage. Mais le nouveau marié refusa de donner le chameau, et pis encore, pour montrer son mépris, coupa les deux oreilles du chameau monté par le forgeron. Celui-ci retourna alors chez le chef Kel Ferouan, qui entra dans une violente colère. Il décida immédiatement d'aller lui-même chercher sa part de dot. Quand il arriva dans le camp Kel Fadei, il y eut une bataille, qui fut perdue par le « drum-chief » qui avait sous-estimé la force des Kel Fadei. Il fut blessé vilainement à la jambe, mais fut bien soigné par les Kel Fadei, aussi put-il après un certain temps, retourner sain et sauf dans son propre camp. Depuis lors, dit-on, les Kel Fadei n'ont payé aucune dot aux Kel Ferouan.

Le système politique du groupe Kel Ferouan peut être caractérisé comme simple, la plupart des droits politiques demeurant entre les mains du « drum-chief ». Il n'avait pas de ministres ni de représentants particuliers, mais devait discuter des questions importantes avec les nobles de son campement et les chefs des tribus vassales.

Rodd a fait des remarques très intéressantes sur la position des vassaux (*Imghad*) comme bergers des chameaux des nobles. Il dit : « L'une des fonctions des *Imghad* est de prendre soin complètement et d'utiliser les chameaux de leurs suzerains pendant de longues périodes, ou de les vendre pour leur compte. Dans de tels cas, les *Imghad* agissent comme agents des nobles, chacun de ceux-ci pouvant demander à la tribu vassale considérée comme un tout de garantir ses droits. Mais de telles obligations sont imposées collectivement à la tribu, et non à l'un ou l'autre des *Imghad*. Il est de coutume de partager le croît des troupeaux de chameaux ainsi gardés en parts égales, quoique dans le cas où quelques animaux seraient morts pendant qu'ils étaient sous la responsabilité des *Imghad*, ceux-ci soient collectivement chargés de réparer les pertes, à moins de circonstances atténuantes » (Rodd 1926 a : 141 sq.). Rodd cependant fait aussi état de l'importance des captifs comme bergers de chameaux, à la fois chez les nobles et chez les vassaux (Rodd 1926 a : 136).

Aussi loin que vont mes propres informations, la garde des chameaux et le commerce caravanier étaient jadis réservés aux captifs, et les nobles en particulier étaient propriétaires de captifs. Je n'ai pas été capable de confirmer ce que dit Rodd, à savoir que les vassaux étaient jadis les bergers des nobles, et je n'ai pas trouvé non plus de tradition touarègue sur les différences culturelles originales entre nobles et vassaux, à l'exception du mythe sur l'origine des nobles Kel Ferouan où on dit que

« Sabenas montait un chameau mâle : et par conséquent était de race noble » (cf. p. 32).

Mais de nombreux Touaregs m'ont dit qu'il y avait jadis très peu de chameaux dans les tribus vassales, et quoique la plupart des Touaregs apparemment soutiennent que les vassaux ont toujours possédé des chameaux, le sultan Omar affirme qu'à l'origine ils n'en possédaient pas, tandis que les nobles en possédaient depuis des temps immémoriaux.

Ainsi il peut sembler que tout se passait comme si le système politique dans l'Aïr était basé sur une division en classes ayant ses racines dans la réunion de cultures pastorales distinctes. A l'appui de cette théorie, on peut aussi mentionner le fait que certaines tribus vassales dans le passé étaient attachées à leurs suzerains comme des sortes de travailleurs dont le rôle était d'effectuer certains travaux qui ne pouvaient être exécutés correctement par les captifs de race noire.

Parmi ces tribus étaient les Ikaouakan, attachés aux Kel Azel, les Iḳoboren et les Iberdianen, attachés aux Iraouattan.

Il est très probable que les Kel Ferouan nobles avaient des vassaux avant leur arrivée dans l'Aïr, car beaucoup de vrais vassaux disent qu'ils ont immigré du pays de leurs nobles seigneurs. Cependant il y a dans l'Aïr certaines tribus qui ont perdu leur statut de nobles et sont devenus des sortes de vassaux après avoir été vaincues dans des guerres récentes.

LA CONFEDERATION DES TOUAREGS DE L'AHAGGAR
(Les chiffres sont repris de Lhote 1955, d'après les statistiques de 1949)

Tribus nobles	Tribus vassales	Isekkemaren
<p>KEL RELA 275 Aujourd'hui, la plupart d'entre eux vivent au Tamesna. Ils se marient avec d'autres tribus nobles, avec le groupe des Iforas, et quelquefois avec des Arabes et leurs propres tribus vassales. Mais les femmes de pure race noble ne sont généralement pas autorisées à épouser des vassaux. Les femmes Kel Rela, comme les autres nobles des Orajen (Tassili-n-Ajjer) et Kel Ferouan (Air) ne s'associent pas librement avec les gens des autres classes.</p>	<p>DAG RALI 386 AIT IOAIEN 400 AJOUH-EN-TEHELE 585 REDAIDDIN 40 IKLAN-EN-TAOUSIT 500 IBETTENATEN 129 IREGENATEN 435 Ces deux tribus ne sont pas vassales à l'origine. On dit que les Ibettenaten étaient jadis de statut noble et que les Iregenaten descendent par la voie maternelle des Ibettenaten et par la voie paternelle des Arabes.</p>	<p>IHEIAOUCEN 253 KEL INRER 176 KEL TEFEDIST 61 KEL IMMIDIR 179 KEL TAZOULET 158 Les tribus Isekkemaren descendent de mariages mixtes entre hommes Arabes et femmes Touaregs et qui ont été assimilés par les Touaregs. On dit qu'ils étaient jadis les vassaux des nobles Kel Ehan Mellet. La puissante tribu Arabe du Tidikelt, les Ouled Ba Hamou les revendique comme ses vassaux à l'origine.</p>
<p>TAITOK 33 On trouve difficilement de nos jours un vrai Taitok vivant dans l'Ahaggar. Ils sont maintenant au Tamesna avec leur chef Mohammed agg Mohammed qui possède le tambour. Durant un séjour dans l'Ahaggar en 1954, il reçut en cadeau 14 ou 15 chameaux de ses vassaux vivant encore dans la région. Beaucoup de vassaux des Taitok vivent aussi maintenant au Tamesna. Les Taitok et leurs vassaux s'intermarient souvent et de tels mariages étaient communs jadis.</p>	<p>KEL AHNET 127 IOUAROUCEN 47 TEGEHE-N-EFIS 127 IKOUTISEN 84 IKECHCHENADEN (maintenant mélangés avec la tribu Dag Rali du groupe Kel Rela). IRECHOUMEN : une tribu reliée patrilinéairement aux Nobles Taitok, matrilineairement aux vassaux Kel Ahnet. En 1938, ils comprenaient environ 10 tentes et 60 personnes.</p>	<p>KEL I-N-TOUNIN (environ 20 tentes en 1938)</p>
<p>Drum group des TEGEHE MELLET TEGEHE MILLET 33</p>	<p>KEI TORHA partie des Ait Loaien, tribu du drum group Kel Rela</p>	<p>KEL TEROURIT 62 KEL OUHET 70</p>
<p>Nobles sans vassaux KEL EHAN MELLEEM</p>	<p>On dit que les tribus Isekkemaren étaient autrefois les vassaux de cette tribu.</p>	
<p>IKADEIEN</p>	<p>Très peu nombreux, et vivant principalement dans le petit centre agricole de Tit.</p>	

LES KEL RELA DE L'AHAGGAR

Les Touareg de l'Ahaggar, d'après les statistiques de 1950 comptent 4.611 individus (Lhote 1955, p. 157) et comprennent 26 tribus. En plus de la classe noble nommée *Ihaggaren* (sing. *Ahaggar*) et de la classe vassale nommée *Imṛad* (sing. *Amṛid*) ou *Kel Oulli* (sing. *Agg Oulli*), il y a aussi une caste nommée *Iseḳḳemaren* (sing. *Aseḳḳemar*) qui peut être considérée comme composée de vassaux d'un statut quelque peu différent. La classe religieuse *Ineslemen* (sing. *Aneslem*) est dans l'Ahaggar représentée par quelques familles sans organisation tribale.

Il y a cinq tribus nobles, mais trois d'entre elles seulement ont des vassaux. Il y a en d'autres termes, trois « drum-groups » (*Eṭṭebel*, pl. *Eṭṭebelen*), respectivement les Kel Rela, les Taitok et les Tegehe Mellet. Le groupe Kel Rela est de loin le plus important, et son chef avec le titre d'*Amenokal*, est la « tête » de tous les trois groupes qui constituent une sorte de fédération nommée *Tegehe*. Dans les rares cas où les Touaregs de l'Ahaggar unissaient leurs efforts contre les groupes étrangers, comme par exemple les Touaregs du Tassili-n-Ajjer, l'*Amenokal* était le commandant en chef des trois groupes. Pendant de longues périodes au 19^e siècle, il eut de graves difficultés avec les Taitok, qui avaient pratiquement une position indépendante, et il semble que tout se passait comme s'il n'avait aucun droit sur le territoire habité par les Taitok. L'*Amenokal*, comme les deux autres « drum-chiefs », (*Amṛar*, pl. *Imṛaren*), était élu par les vassaux des groupes respectifs. Il est vrai que les membres de la tribu noble avaient une certaine influence, mais — contrairement aux opinions anciennes sur la question — ils n'avaient pas directement voix aux élections. L'*Amenokal* était — et est encore — installé cérémonieusement par un Touareg de la classe *Isseḳḳemaren* qui lui donne un voile ou un turban neuf. Les deux autres « drum-chiefs » pouvaient être installés de la même façon par l'*Amenokal*, qui supervisait également la nomination des chefs vassaux à l'intérieur de son propre groupe. L'installation des chefs vassaux à l'intérieur des autres groupes dépendait de leurs « drum-chiefs » respectifs. Dans le présent chapitre c'est le groupe des Kel Rela que je décrirai avec quelques détails.

Les Touaregs de l'Ahaggar ne peuvent généralement pas tracer les relations de parenté entre tous les membres d'une tribu nommée *Taousit*. Les nobles Kel Rela (275 individus), prétendent descendre d'une ancêtre commune nommée Kella, qui vivait il y a sept générations. Les Dag Rali (386) l'une des tribus vassales, semblent consister en deux matrilignages de sept générations chacun (1). Les deux matrilignages

(1) Les recherches postérieures à Nicolaisen tendent à remettre en cause l'organisation lignagère de la société touarègue ainsi qu'un système de filiation linéaire (patri ou matri). Il s'agirait plutôt de groupes de parenté cognatique (cf. Colloques de Senanque - 1974, et de Gif-sur-Yvette - 1980). (n. d. tr.)

sont dits parents l'un de l'autre, et tout se passe comme si ces deux moitiés étaient dans la position de cousins croisés l'une par rapport à l'autre.

La très nombreuse tribu vassale des Agouh-en-Tehele (585) s'est fractionnée en trois sous-tribus réclamant une ascendance maternelle commune. L'une de ces trois sous-tribus, les Isandan, s'identifie avec un matrilignage de six générations, auquel est greffé un plus petit matrilignage de quatre générations, apparenté à la tribu Ibettenaten.

Briggs a récemment établi que les auteurs précédents avaient attaché trop d'importance au matriarcat touareg (Briggs 1958 : 87), et je suis d'accord avec lui. Le fait que dans les cas importants les Touaregs reconnaissent le principe matrilinéaire a caché l'autre fait, à savoir qu'ils ont des règles patrilinéaires. Mais on peut admettre que l'influence de l'Islam et des Arabes rend l'étude de la structure sociale traditionnelle difficile.

Les Touaregs de l'Ahaggar, comme ceux de l'Aïr, ont des termes dont la signification concorde avec matrilignage (*Tesa* : le « ventre ») et patrilignage (*Arouri* : le « dos »). Ils suivent le principe matrilinéaire dans certains cas particuliers, le principe patrilinéaire dans d'autres, tandis que pour les règles de résidence les deux principes sont admis, comme on le verra plus loin. Traditionnellement, le principe matrilinéaire est valable pour :

- 1) succession dans la chefferie
- 2) succession pour les droits fonciers
- 3) succession pour la propriété considérée comme indivisible
- 4) dans les tribus nobles, il est valable pour la succession (ou transmission) des droits et obligations envers les vassaux, et dans les tribus vassales, pour les obligations et les droits envers les nobles.

Les règles islamiques valent pour l'héritage des biens individuels. Les enfants héritent de ce qui est laissé par leurs parents, de telle sorte qu'un garçon a une part double de celle qui est attribuée à une fille. Un homme ne peut hériter de la propriété personnelle du frère de sa mère, à qui il peut succéder pour les questions mentionnées ci-dessus, tandis qu'il peut hériter d'un parent plus éloigné de sa lignée paternelle. La reconnaissance de la ligne paternelle pour la succession est exprimée par la règle générale que toute personne adopte de son père le fer à marquer pour les chameaux et les marques d'oreilles pour tous les autres animaux domestiques. Cette règle est peut-être pré-islamique. C'est aussi peut-être un trait pré-islamique que la plupart des Touaregs connaissent mieux leur patrilignage que leur matrilignage.

Les tribus sont à prédominance endogame, mais il y a des mariages entre gens de tribus différentes, et nous pouvons nous servir de ces unions pour illustrer commodément la règle de résidence assez compliquée : un homme vivra avec son père sur le territoire de sa tribu, aussi longtemps que son père sera vivant ; tandis qu'après la mort de son père, il ira vivre sur le territoire de la tribu de sa mère, à qui il appartient lui-même, et il campera là avec ses parents matrilinéaires. Une seule mort peut en fait donner lieu au changement de territoire et de campement d'un grand nombre de gens, comme le montre la fig. 10.

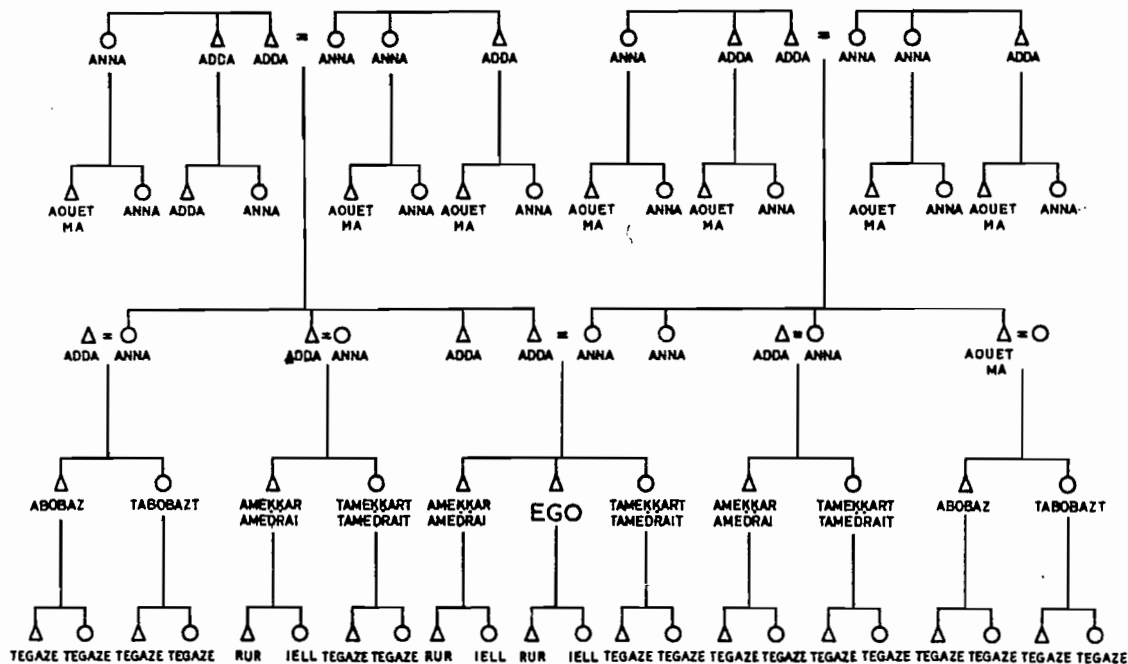


Fig. 8

Système de parenté des Touaregs de l'Air du groupe Kel Ferouan. La signification des termes de parenté est la suivante : ADDA : père – ANNA : mère – AOUEU MA : frère de la mère – AMEKKAR (Tamekkart) : frère (sœur) aîné – AMEDRAI (Tamedrai) : frère (sœur) cadet – ABOBAZ (Tabobazt) : cousin croisé – ROUR : fils – IELL : fille – TEGAZE : enfant de la sœur. Les descendants de toutes les personnes désignées comme AOUEU MA sont cousins croisés. Les descendants des personnes désignées comme ROUR et IELL sont aussi appelées ROUR et IELL tandis que les descendants de TEGAZE sont appelés EGAZE. Ces deux termes, cependant, ne sont utilisés que pour les hommes. Si EGO est une femme, TEGAZE et EGAZE sont appelés des termes ROUR et IELL (enfants). Les termes classificatoires ne sont généralement pas utilisés en terme d'adresse, mais on peut appeler « père » et « mère » des personnes appartenant à la génération précédente. Certaines personnes utilisent aussi le terme de « cousin croisé » pour s'adresser familièrement à un ami. Certains termes de parenté ne peuvent être utilisés sans préfixe nominal.

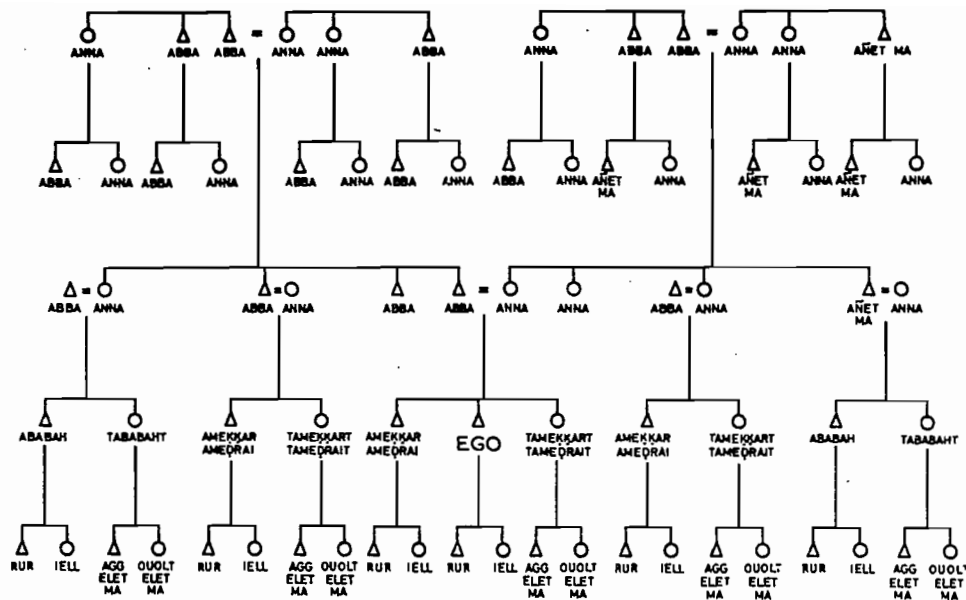


Fig. 9

Système de parenté des Touaregs de l'Ahaggar. ABBA : père – ANNA : mère – ANET MA : frère de la mère – AMEKKAR : frère aîné (Tamekkart : sœur) AMEDRAI (Tamedrai) : frère cadet (sœur) – ABABAH (Tananaht) : cousin croisé. ROUR : fils – IELL : fille – AGG ELET MA : (Ouolt elet ma) : fils (ou fille) de la sœur.

Les enfants des cousins de la mère et des cousines du père sont cousins croisés classificatoires de EGO, tandis que les enfants des cousines de la mère et des cousins du père sont frères et sœurs classificatoires. Les descendants des personnes appelés ROUR et IELL sont appelés ROUR et IELL, les descendants de AGG ELET MA (OUOLT ELET MA) sont remplacés par « enfants » (ROUR et IELL). Certains termes classificatoires sont utilisés comme termes vocatifs, comme chez les Touaregs de l'Air (fig. 8), tandis que d'autres sont utilisés seulement avec préfixe.

Les règles matri et patrilinéaires en usage parmi les Touaregs de l'Ahaggar nous amènent à considérer le mariage. Dans l'Ahaggar comme dans l'Air, le type traditionnel d'union préférentielle est sans aucun doute le mariage entre cousins croisés, et un tel mariage est symétrique, quoique la fille du frère de la mère soit considérée comme l'épouse idéale. Ceci n'est pas seulement établi par les Touaregs particulièrement versés dans leurs propres coutumes. C'est aussi prouvé par certains usages en relation avec le mariage, et il y a en fait de nombreux mariages de ce type. Mais le mariage entre cousins croisés, bien que traditionnellement type préférentiel d'union, n'est apparemment par le type de mariage le plus fréquent. Car de nombreux Touaregs affirment que le mieux est d'épouser la fille d'une sœur de la mère (qui est une sœur classificatoire) ou sa fille (qui est une nièce).

Mon matériel statistique, qui n'est pas très étendu, semble indiquer que les deux derniers mariages sont plus fréquents que ne le sont les mariages entre cousins croisés :

— Fille de la sœur du père	7
— Fille du frère de la mère	3
— Cousine croisée classificatoire	6
— Fille de la sœur de la mère	11
— Fille de la fille de la sœur de la mère . . .	9
— Autres parentes	8

44

Les Touaregs disent que les mariages avec une cousine maternelle ou avec sa fille sont supérieurs aux mariages entre cousins croisés, parce qu'un homme et son fils appartiendront alors au même matrilineage.

Les tribus sont divisées en fractions. Il y en a quatre dans la tribu Dag Rali et huit dans les trois sous-tribus des Agouh-en-Tehele. Quand les pâturages sont bons, les fractions sont identiques, avec des campements de 10 à 20 tentes, qui autrement sont séparés en plus petits camps de deux à sept tentes. Un petit camp consiste généralement en une famille étendue qui coopère dans l'élevage des chèvres et dans les autres travaux, quoique tous les animaux soient propriété individuelle et que chaque tente ou ménage s'entretienne lui-même. Les grands campements formés pendant les bonnes années sont faits de trois ou quatre petits camps consistant en familles étendues apparentées entre elles. Mais les petits camps à l'intérieur des grands restent solidaires pour l'élevage des chèvres, et il y a en général une distance de 50 à 100 mètres entre chacun, de façon à ce que leurs troupeaux ne se mélangent pas.

Quand les petits campements se rejoignent pour en former de plus grands dans de bonnes conditions de pâturages, ce n'est pas seulement parce que les alliés apprécient la compagnie les uns des autres, mais aussi parce que le grand camp est une unité coopérative pour l'élevage du chameau et le commerce caravanier, pour lequel le travail nécessaire ne peut être fourni par un camp d'élevage de chèvres. Dans le cas où les petites unités d'élevage de chèvres ne peuvent rester ensemble, elles campent si près l'une de l'autre que le contact entre elles est relativement facile. Un grand camp ne correspond jamais à un lignage, mais comprend une partie d'un matrilineage de trois ou quatre générations, plus les gens attachés au camp par leurs pères

et leurs maris, d'après les règles de résidence indiquées ci-dessus (cf. fig. 11). Un grand camp ou fraction a un chef, qui avec le titre de *Khalifa* peut être aussi le représentant de la fraction vis-à-vis du chef de tribu (*Amṛar*). Ces *khalifa* ne sont pas nécessairement choisis selon quelque règle de filiation, mais dans l'idéal, la succession est matrilinéaire comme pour les chefs de tribus.

Le système de parenté dans l'Ahaggar est différent de celui de l'Air (fig. 8 & 9), mais les règles de comportement familial sont semblables : relations de plaisanteries entre cousins croisés, et plaisanterie et réserve entre alliés sont également pratiquées dans l'Ahaggar. Mais la plaisanterie avec la femme du frère de la mère semble être inconnue dans la plu part des tribus. Il y a dans l'Ahaggar comme dans l'Air des relations de plaisanterie entre Touaregs de classes différentes, mais les deux tribus vassales considérées comme les aînées du drum-group des Kel Rela ne plaisantent jamais avec les gens des autres classes. Les autres tribus vassales, en particulier les Agouh-en-Tehele, plaisantent avec les nobles et aussi avec les tribus de classe Issekkemaren. Entre les Agouh-en-Tehele et les tribus Issekkemaren un protocole fixe d'échange de dons est observé quand ils se rendent visite mutuellement. Quand les Agouh-en-Tehele vont chez les Issekkemaren, ils doivent recevoir des dattes, tandis qu'ils doivent donner de la viande aux Issekkemaren quand ceux-ci leur rendent visite. Il faut noter à ce propos que les parents qui pratiquent plaisanterie ou réserve échangent fréquemment des cadeaux, quoique en de tels cas, il n'y ait pas de règles fixes sur la sorte d'objets donnés.

Il est établi dans la littérature que les territoires tribaux sont des pâturages réservés exclusivement aux membres de la tribu. Lhote dit que nul n'a le droit de paître ses troupeaux sur les territoires de tribus étrangères sans la permission des chefs ou de l'Amenokal (Lhote 1955, p. 279). Kilian mentionne aussi que les territoires tribaux sont des pâturages (Kilian 1925, p. 132), et dans une étude de Malaurie, il y a une carte-croquis de quelques-uns des plus importants territoires (Malaurie 1953, p. 339). De nos jours, on trouve très fréquemment des campements étrangers sur le territoire d'une tribu, et on dit que cela pouvait aussi arriver autrefois. Il est possible que les territoires d'une tribu aient été, à l'origine réservés comme pâturages pour les membres de la tribu, mais les territoires tribaux étaient et sont encore divisés en sous-régions dont les droits sont généralement attribués à des tenants individuels. Ces subdivisions peuvent être de bons pâturages, mais la plupart d'entre elles ont une valeur économique sous d'autres aspects également. Certains sont d'importants terrains de chasse au mouflon, ou pour capturer des ânes sauvages en vue de leur domestication. D'autres sont intéressants pour la récolte des graines sauvages, ou ont un sol et de l'eau convenables pour la culture irriguée. Quelques régions ont toutes ces qualités à la fois. Je mentionnerai rapidement les subdivisions des deux tribus vassales Agou-en-Tehele et Dag Rali. Sur les listes sont mentionnées les tenants, la valeur des zones et le tribut annuel payé à l'Amenokal qui est le véritable maître de la Terre habitée par les tribus de son groupe.

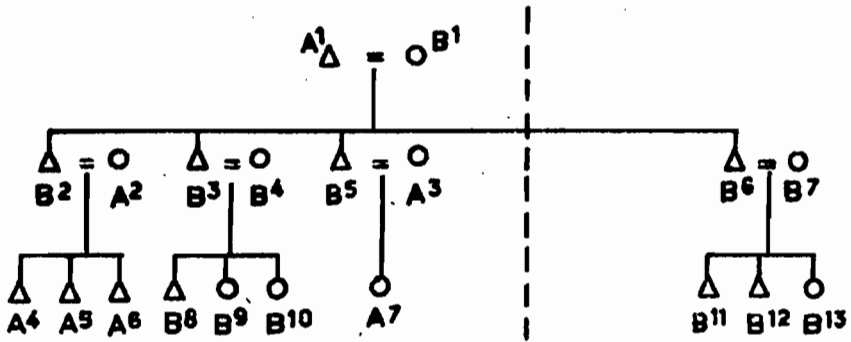


Fig. 10

Illustration de la règle de résidence pour des personnes descendant d'un homme Agouh-en-Tehele (A_1) et d'une femme Dag Rali (B_1).

Personnes vivant avec la tribu Agouh-en-Tehele, à qui appartiennent tous les A.

A la mort de A_1 , tout le monde ira s'établir sur le territoire des Dag Rali, et y restera après la mort de B_1 .

A la mort de B_2 , sa femme A_2 et ses enfants A_4 - A_6 iront chez le père de A_2 , ou les parents maternels de la tribu Agouh-en-Tehele, comme ce sera le cas pour A_3 et son enfant A_7 à la mort de B_5 . A la mort de B_3 , sa femme B_4 et ses enfants B_8 - B_{10} resteront chez les Dag Rali.

Personnes vivant chez les Dag Rali, auxquels appartiennent tous les B.

Si B_6 meurt tandis que A_1 est encore vivant, B_7 et ses enfants B_{11} et B_{13} retourneront au camp de A_1 en territoire Agouh-en-Tehele. Après la mort de A_1 , ils reviendront chez les Dag Rali pour se joindre au campement de B_2 , B_3 et B_5 .

Si par exemple B_3 tue un homme d'une troisième tribu (par exemple un Ait Loaien, les Agouh-en-Tehele et les Dag Rali sont ensemble responsables du paiement de la dette du sang, aussi longtemps que A_1 est vivant et que B_3 vit chez les Agouh-en-Tehele. Si A_1 meurt et que B_3 par conséquent va vivre chez les Dag Rali, c'est cette tribu seule qui sera responsable du prix du sang.

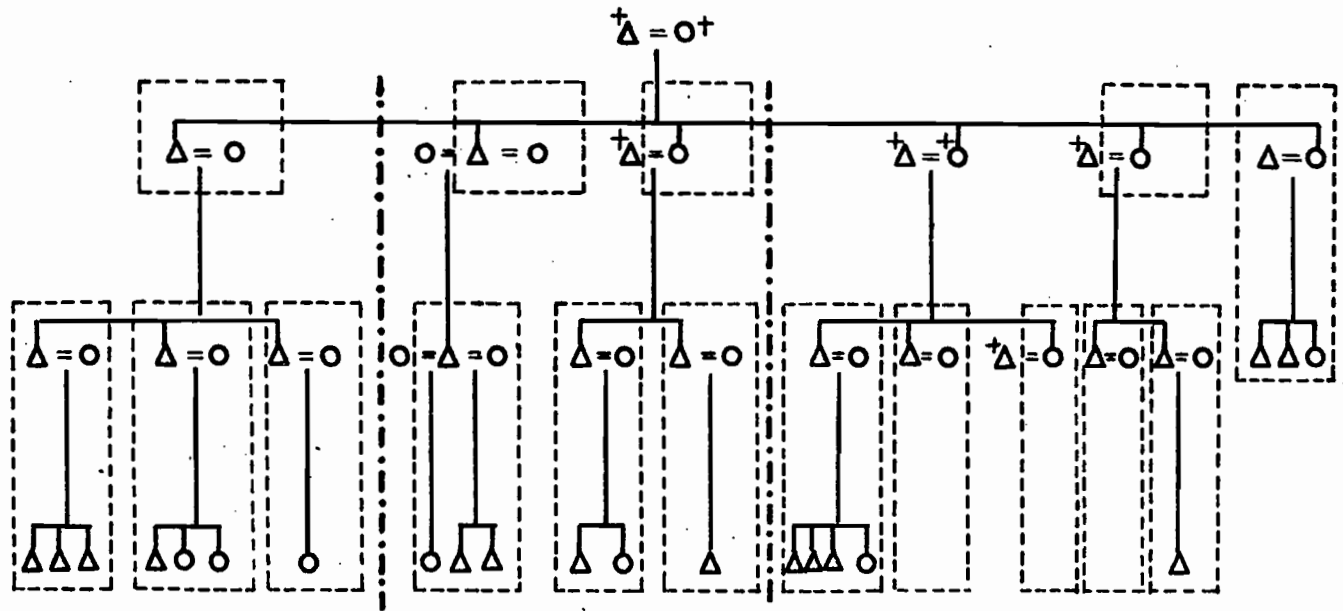


Fig. 11

Campement des Kel Azernan (sous-tribu Isandan des Aǧouh-en-Tehele). Le camp comprend 3 unités de troupeaux de chèvres avec chacun respectivement 4, 5 et 7 tentes, formant 3 campements indépendants en cas de sécheresse. Quand les pâturages sont abondants, les 3 campements d'élevage de chèvres se réunissent pour s'occuper ensemble des troupeaux de chameaux et du commerce caravanier, et s'installent en un même lieu, à quelque distance les uns des autres, pour que les troupeaux des 3 unités ne se mélangent pas. Le ménage de l'extrême droite ne suit pas la règle de résidence illustrée par la fig. 10. Ses membres devraient théoriquement vivre avec la famille du mari, qui vit dans l'Aïr, alors que le mari a émigré vers l'Ahaggar.

**SUBDIVISIONS DU TERRITOIRE
DE LA TRIBU AÛOUH-EN-TEHELE**

(La tribu est divisée en 3 sous-tribus, les Kel Tarhaouhaout,
les Isandan et les Kel Arefsa)

BÉNÉFICIAIRES	VALEUR DE LA ZONE ATTRIBUÉE	REDEVANCE ANNUELLE A L'AMENOKAL
SAMA-ALATOKH, chef des AÛou-en-Tehele, chef de la s/tribu Kel Tarhaouhaout, chef de la fraction Kel Toues.	Terrains de cultures à Tarhaouhaout et à Indalaj. Chasse au mouflon. Anes sauvages pour la domestication.	2 ânes
OMANA Khalifa de la fraction Ikenkaren de la s/tribu Kel Tarhaouhaout.	Chasse au mouflon. Ramassage de graines sauvages.	3 chèvres
ABERGALI, Khalifa de la fraction Kel Tarien de la s/tribu Kel Tarhaouhaout	Chasse au mouflon	2 chèvres
KHOFA de la fraction Kel Tar en de la s/tribu Kel Tarhaouhaout. N'est pas un chef.	Terrains de culture à I-n-Grioual et à I-n-dalag. Chasse au mouflon. Anes sauvages.	2 ânes
DEINI, chef de la s/tribu Kel Arefsa	Pas de valeur particulière	Pas de redevance
AKAOUALI, chef de la s/tribu Isandan, chef de la fraction Kel Afarahaouin.	Terrains de culture à Tahifet. Chasse au mouflon. Anes sauvages.	1 âne
HANOU, Khalifa des Kel Azer-nan, de la s/tribu des Isandan.	Terrains de culture à Taman-rasset. Jadis, ânes sauvages.	1 âne
KHOSENI, Khalifa des Relaidin, actuellement rattachés à la tribu AÛou-en-Tehele.	Khoseni est responsable de cette zone, en même temps que tous les autres membres des Relaidin. Chacun d'entre eux donne 2 chèvres par an à l'Amenokal.	

SUBDIVISIONS DU TERRITOIRE DE LA TRIBU DES DAG RALI

La tribu est divisée en deux matri-lignages :

- 1) les Dag Rali proprement dits, comprenant la plupart des membres des fractions Kel Tamanrasset et Kel Terhananet ;
- 2) les Imessiliten comprenant la plupart des membres des fractions Kel Herhafek et Kel Tehart

BÉNÉFICIAIRES	NOM ET VALEUR DE LA ZONE ATTRIBUÉE	REDEVANCE ANNUELLE A L'AMENOKAL
DANGOCHI, chef tribal appartenant à la fraction Kel Tamanrasset. Les droits sur cette zone ne sont pas nécessairement dévolus au chef.	ISEKRAM. Chasse au mouflon. 1 mouflon tué sur 4 ou 5 est donné au bénéficiaire.	2 chèvres
JEKI, de la fraction Kel Tamanrasset.	TAGMART. Pas de valeur particulière	2 outres, 1 corde en poil de chèvre.
KHAVTE, de la fraction Kel Tamanrasset - AKKASEN, de la fraction Kel Terhananet.	IN-DALAG. Chasse au mouflon. Anes sauvages.	1 âne
AFAREK, de la fraction Kel Herhafek.	AKAL-EREREN. Chasse au mouflon.	Inconnu
BOUSKEAS & DEMONI, 2 frères de la fraction des Kel Tehart.	TAHAT. Important terrain de chasse au mouflon, qui sont protégés pendant 3 mois. Les animaux domestiques ne paissent jamais dans cette zone.	Jadis 3 mouflons. De nos jours, inconnu.
DANGOCHI, chef tribal représentant les deux fractions des Kel Tamanrasset et des Kel Terhananet.	ABALESSA, une zone très étendue, comprenant le village d'Abalessa et beaucoup d'autres établissements agricoles.	Pas de redevance, car l'Amenokal reçoit une part des récoltes de chaque jardin.
DANGOCHI, chef tribal représentant les 2 fractions des Kel Tamanrasset et des Kel Terhananet. La redevance est payée collectivement par les membres des deux fractions.	TEZZA. Important terrain de chasse au mouflon. Les animaux domestiques ne sont jamais autorisés à pâturer dans cette zone et les mouflons sont protégés 3 mois par an.	1 âne. Jadis, 4 mouflons. Dans ce cas particulier une redevance de 2 peaux de mouflons (jadis 2 mouflons) donnés également à Dangochi en tant que chef tribal.

En contre-partie de la redevance payée à l'Amenokal, (*Ehere-n-Amarḍal*), les tenants obtiennent les droits suivants sur les parcelles qui leur sont attribuées :

1) Ils peuvent interdire le pacage à l'intérieur de leur zone ou sur une partie de celle-ci, du fait que des plantes y poussent. Pour les plantes servant seulement à la nourriture des animaux domestiques, la période de protection peut aller jusqu'à deux mois, mais certaines plantes dont on récolte les graines sont protégées pendant trois mois.

2) Ils ont droit à la moitié de tous les ânes sauvages capturés sur leur territoire.

3) Ils ont droit à une partie de tous les mouflons tués. Foucauld dit que sur certains terrains de chasse, la peau et la viande d'un animal tué doit être donné au tenant, tandis que le chasseur peut seulement garder la tête, la panse et les intestins, (Foucauld 1922, p. 81 - Foley 1930, pp. 43 sq.). Mais nos propres informations confirment celles de Lhote, à savoir que les tenants ont droit en général à la peau, la tête et la moitié de la viande (Lhote 1955, p. 284); pour certains terrains de chasse, cependant il y a des règles différentes (voir liste p. 68).

4) Les tenants ont droit à une redevance sur les récoltes de chaque jardin, mais pour les subdivisions des Dag Ṛali, elles sont maintenant payées à l'Amenokal. Dans la tribu des Aḡou-en-Tehele, les tenants reçoivent 10 kg par jardin d'une récolte de blé et d'orge (qui poussent en hiver), 10 kg d'une récolte de mil (qui pousse en été), et 4 kg d'une récolte de tomates.

Si les droits des tenants sont violés, les coupables seront retrouvés par l'Amenokal, et l'amende lui appartient et non aux tenants. Dans le passé, il y avait une indemnité fixe de 3 chèvres pour la violation de pâturages protégés. Actuellement, le prix est déterminé par l'Amenokal. Quand un tenant meurt, ses droits et obligations devraient théoriquement être repris par un parent maternel. Traditionnellement, l'usufruit d'une zone est réservé aux gens d'un même matrilignage ou de la même section que le tenant, mais si le tenant est le chef de la tribu, c'est à tous les membres de la tribu qu'il appartient.

Ces règles traditionnelles, cependant, ne semblent pas être observées d'une manière très stricte de nos jours, excepté pour la chasse au mouflon dans certaines zones. Lhote semble être dans l'erreur quand il dit que le chef de la tribu a le droit d'interdire de pâturer et de protéger les pâturages sur l'ensemble du territoire tribal (Lhote 1955, p. 279). Dans les deux tribus ici décrites, ce droit est invariablement attribué aux tenants des sous-zones.

En tant que juge suprême de son groupe, l'Amenokal peut réclamer diverses indemnités (*Ediet*), parmi lesquelles ont seulement été mentionnées celles payées pour la violation des droits des tenants de ses terres. En cas d'adultère, par exemple, l'Amenokal peut exiger trois chameaux du séducteur et un chameau de la femme infidèle. Si un homme prend sa femme en flagrant délit d'adultère, il a le droit de la tuer sur place, aussi bien que son séducteur, et jadis les familles des personnes ainsi tuées n'avaient droit ni à la vengeance, ni au prix du sang. Il n'y avait pas non plus de prix du sang en cas de meurtre commis à l'intérieur de la tribu, mais

l'Amenokal pouvait alors réclamer une indemnité au meurtrier. Quand le meurtrier et la victime étaient de tribus différentes, le prix du sang devait être payé à la famille du mort par les parents du meurtrier. L'Amenokal ne pouvait refuser à ses sujets le droit à la vengeance s'ils n'acceptaient pas le prix du sang, et si le prix du sang était payé, il n'avait droit à aucune part de celui-ci.

Le prix du sang était fixé à 100 chameaux pour un homme tué et à 50 pour une femme, mais on peut douter que jamais un si grand nombre de chameaux ait été payé. Vengeance et prix du sang ont été abolis par l'Administration française qui a donné à l'Amenokal plus de pouvoir sur ses sujets qu'il n'en avait dans le passé. Aujourd'hui, l'autorité de l'Amenokal est presque illimitée. Si par exemple un homme n'autorise pas son fils à épouser la femme de son choix, le fils peut aller trouver l'Amenokal et lui demander s'il considère ce mariage comme possible, et si l'Amenokal est d'accord, le père devra céder à son fils.

Si un homme dont les parents sont issus de tribus différentes continue à vivre avec les gens de la tribu de son père après la mort de celui-ci, le chef de la tribu de sa mère peut aller se plaindre à l'Amenokal, qui ordonnera alors à l'homme d'aller vivre avec ses parents maternels.

De nos jours, l'Amenokal a pouvoir de décision pour la plupart des problèmes personnels concernant ses sujets, et il est constamment consulté par de nombreux Touaregs désireux d'obtenir son avis.

On dit que dans le passé les Touaregs Kel Rela se sont souvent montrés désoberissants envers l'Amenokal. Mais les vassaux le soutenaient généralement quand il organisait des raids contre les autres Touaregs, en tant que chef de guerre des Kel Rela.

L'Amenokal avait droit à un tribut nommé *Abellag*, comprenant la moitié de tout le butin saisi par les vassaux de son drum-group. Les vassaux étaient autorisés à engager des opérations sans son autorisation, mais il était le seul à décider pour la guerre et les raids importants. Il devait discuter des sujets importants avec les chefs vassaux et avec ses représentants nobles, appelés *Khalifa*. A présent, l'Amenokal a trois *Khalifa*, dont deux vivent dans son propre campement, tandis que le troisième le représente au Tamesna, où vivent de nombreux Touaregs de son groupe.

L'Amenokal n'avait jamais droit à une partie de la dot des mariages chez ses vassaux, ni ne recevait un chameau à la mort d'un vassal, comme c'était la coutume pour le drum-chief des Kel Ferouan dans l'Aïr. Il a encore droit au chameau de selle d'un chef vassal décédé à l'intérieur de son drum-group, mais il faudrait mentionner ici que le chef de la très importante tribu vassale des Dag Rali avait droit à l'un des chameaux de selle de l'Amenokal à la mort de celui-ci.

En tant que représentant du groupe Kel Rela, l'Amenokal a dans certains cas, des droits sur la propriété possédée personnellement par ses sujets. Quand une personne meurt sans enfants ou parents du côté paternel, sa fortune est divisée en six parts, dont l'une va à sa mère (ou à la mère de sa mère), tandis que les

cinq parts restantes sont données à l'Amenokal. Dans le cas où la personne décédée n'a ni mère ni grand-mère maternelle vivantes, toute la fortune en bétail revient à l'Amenokal. Celui-ci, cependant, ne fera lui-même aucun usage de ces animaux, mais les laissera dans la tribu à laquelle appartenait la personne décédée. Ils seront là sous la surveillance du chef de tribu, qui en aura aussi l'usufruit. Les animaux acquis à l'Amenokal de cette façon sont appelés *Ehere oua n Ettebel* (« la fortune du drum-group ») ou *Ehere oua n Boutelma* (« la fortune publique »).

Les tribus vassales du groupe Kel Rela paient un tribut annuel nommé *Tiouse* à l'Amenokal. L'importance de l'impôt varie d'une tribu à l'autre. Il est d'habitude collecté par les chefs tribaux qui l'envoient ensuite à l'Amenokal, mais les trois sous-tribus des Ağouh-en-Tehele paient leur *Tiouse* séparément, de la façon suivante :

- 1) La sous-tribu des Kel Taṛhaouhaout : 600 kg de mil, et quand les pâturages sont bons, 5 chèvres et 15 kg de beurre. L'homme qui apporte cet impôt à l'Amenokal est renvoyé avec un cadeau de 15 m de cotonnade.
- 2) La sous-tribu des Isandan : 300 kg de mil, et les bonnes années, 2 chèvres et 8 kg de beurre. Celui qui l'apporte reçoit un cadeau de 11,5 m de cotonnade.
- 3) La sous-tribu des Arefsa : comme pour les Isandan.

La tribu entière des Deg Rali paie son *Tiouse* comme suit : 12 sacs de mil correspondant à la charge de 6 chameaux sont donnés au chef de la tribu qui en verra 10 sacs à l'Amenokal et en gardera 2 pour lui. Si les pâturages sont bons, la tribu toute entière donne 10 chèvres et 6 mesures de beurre à l'Amenokal.

Une tribu vassale, les Ait Loaien, ne paie pas son *Tiouse* à l'Amenokal, mais à un Touareg des Inemba Kel Emori, section des Kel Rela. D'après Lhote, une certaine famille chez les Dag Rali paie son impôt annuel à un Touareg noble des Inemba, section Kel Tahat (Lhote 1955, p. 224). Il est en fait possible que l'Amenokal de nos jours reçoive des paiements de *Tiouse* qui devraient être faits à d'autres nobles. Je déduis ceci du fait qu'un informateur m'a dit que la sous-tribu des Isandan devrait payer le *Tiouse* à un Touareg de la section Iboglan des Kel Rela mais comme il vit maintenant en dehors de l'Ahaggar, le paiement est effectué auprès de l'Amenokal.

Dans le passé, certaines tribus vassales ou certains matrilignages payaient leurs *Tiouse* à des nobles Kel Rela autres que l'Amenokal, tandis qu'apparemment d'autres tribus ou lignages donnaient un *Tiouse* à la fois à l'Amenokal et à d'autres Touaregs de la tribu Kel Rela. Mais d'après mes recherches ce n'était pas le cas pour les vassaux de la classe Isekkemaren, qui devaient payer l'impôt à l'Amenokal seulement. Duveyrier établit que les trois sections Kel Rela (les Iboglan, les Inemba Kel Tahat et les Inemba Kel Emori) ont chacune leurs vassaux particuliers, constituant des tribus ou des fractions de tribus, (Duveyrier 1864, pp. 375 sq.). Benhazera donne une relation plus détaillée des relations entre nobles et vassaux. D'après lui, la plupart des tribus vassales payaient le *Tiouse* à l'Ame-

nokal, mais quelques tribus ou fractions de tribus donnaient aussi ce tribut à d'autres nobles. Et apparemment, il pouvait y avoir à l'intérieur d'une seule et même section noble plusieurs Touaregs ayant leurs vassaux personnels dont ils recevaient le *Tiouse* (Benhazera 1908, pp. 139 sq.).

L'ensemble des groupes Touaregs en dehors de l'Ahaggar payaient aussi un impôt annuel nommé *Tiouse* à l'Amenokal ou à d'autres nobles importants de l'Ahaggar, dans le but d'éviter les raids des gens de l'Ahaggar. Ainsi les Touaregs de l'Adrar n-Iforas (les Kel Adrar) donnaient une tente et un chameau tous les ans à l'Amenokal, mais en dépit de ces impôts, les groupes de Touaregs étrangers étaient fréquemment attaqués. Si des étrangers payant *Tiouse* à l'Amenokal étaient assaillis par les gens de l'Ahaggar, l'Amenokal, d'après Foucauld, avait droit à un tribut nommé *Ennehet*, d'environ un tiers du butin saisi, qui devait lui être payé par les assaillants qu'ils fussent nobles ou vassaux. Mais si les assaillants étaient les vassaux directs de l'Amenokal, ils devaient aussi lui donner la moitié de ce qui restait après que le tiers du butin eut déjà été prélevé. Si le groupe attaqué se plaignait à l'Amenokal à qui il payait le *Tiouse* en échange de sa protection, il pouvait leur rendre une partie des animaux saisis, mais jamais la totalité (Foucauld 1951-52, III, pp. 1 347 sq.).

Le *Tiouse* payé à l'Amenokal et aux autres nobles par leurs vassaux l'était aussi dans l'espoir de ne pas être attaqués ou exploités par d'autres Touaregs. Mais la relation entre vassaux et nobles sur le plan individuel (*Temaz'lait* signifie littéralement « la racine de l'ongle »), avait aussi une fonction économique et était apparemment d'un grand intérêt, à la fois pour les nobles et pour les vassaux. Pour que ceci soit tout à fait clair, je dois retourner rapidement au chapitre sur l'écologie.

Dans l'Ahaggar, chameaux et chèvres sont tout à fait complémentaires les uns des autres. La chamelle fournit au Touareg du lait, mais très peu d'autres produits. Et le Touareg ne peut pas toujours avoir du lait de ses chameaux, qui produisent très peu quand les pâturages sont secs. Quand les herbages sont bons, le lait de chamelle forme une partie importante de l'alimentation, mais il n'est pas très utilisable pour la fabrication du beurre, et on ne peut s'en servir pour faire du fromage. Les chameaux sont occasionnellement abattus, mais comme leur viande ne se boucane pas facilement, les Touaregs Ahaggar ne tueront de chameau pour en consommer la viande que lorsque un grand nombre de gens seront réunis ensemble, à l'occasion d'un mariage par exemple. La peau du chameau n'a guère d'importance dans l'artisanat, puisqu'on ne pratique pas le tannage, et les chameaux touaregs n'ont que peu de poils, utilisés seulement pour la fabrication d'objets insignifiants. Pour la plupart des Touaregs de l'Ahaggar, les chameaux ont peu de valeur économique directe. Mais dans les raids d'autrefois, les chameaux étaient des montures de choix, et ils étaient jadis comme aujourd'hui très importants pour le commerce caravanier, qui procure aux Touaregs l'essentiel de leur nourriture d'origine végétale.

Le rôle économique de l'élevage des chèvres est très différent : les produits de la chèvre jouent un rôle très important dans l'alimentation des Touaregs. Le lait de chèvre est non seulement bu, mais aussi peut être transformé en beurre

et en fromages qui peuvent facilement être stockés. La viande de chèvre est supérieure à celle de chameau, et une chèvre ne donne pas plus de viande que n'en peut consommer rapidement un ménage normal.

Bien plus, la chèvre est très importante pour l'artisanat touareg : tentes, outres, récipients pour diverses sortes de nourriture, solide ou liquide, sont faits principalement de peau, qui était jadis utilisée aussi pour tout l'habillement. Le poil de chèvre est aussi extrêmement utile pour fabriquer les cordes avec lesquelles les animaux domestiques sont entravés, les selles de chameaux fixées, et ainsi de suite.

Les pasteurs touaregs pourraient survivre dans l'Ahaggar sans chèvres. Ils le pourraient dans l'Ahaggar sans chèvres. Ils le pourraient à la rigueur sans chameaux, qui peuvent éventuellement être remplacés par des ânes comme animaux de bât. Mais les chameaux facilitent la vie des Touaregs Ahaggar qui de nos jours comme par le passé basent leur économie principalement sur les chameaux et les chèvres. Je pense qu'il est tout à fait correct de dire que la plupart des Touaregs Ahaggar tirent leur alimentation lactée des chèvres, et leur alimentation d'origine végétale du commerce caravanier au moyen des chameaux.

Autrefois, les vrais vassaux des Touaregs n'avaient pas le droit de posséder des chameaux, qui appartenaient exclusivement aux nobles. Foucauld dit qu'il y a 100 ou 150 ans, les vassaux n'avaient pas de chameaux, mais il ne mentionne pas la source de son information (Foucauld 1951-52, II, P. 534). Mais il est confirmé par de nombreux Touaregs que tout au long du XIX^e siècle les vassaux n'avaient pas beaucoup de chameaux, tandis qu'ils étaient riches en chèvres, alors que les nobles ne possédaient que peu de ces dernières. Les produits des chèvres étaient donnés aux nobles par les vassaux. Comme on l'a déjà dit, chèvres et beurre forment une partie du *Tiouse* payé aux autres nobles Kel Rela. Mais les nobles qui étaient les maîtres de petites unités *Tamazlait* à l'intérieur du « drum-group » pouvaient semble-t-il réclamer pratiquement tout ce qu'ils voulaient de leurs vassaux. Les nobles, dit Duveyrier, en réalité avaient tous les droits sur la propriété de leurs vassaux. Mais ils avaient intérêt eux-mêmes à avoir de riches vassaux, et ne voulaient pas les décourager en exigeant trop d'eux. Quand ils avaient besoin de chameaux de selle, les nobles pouvaient librement prendre des animaux chez leurs vassaux.

Les vassaux avaient aussi la charge de nourrir leurs nobles qui à certains moments venaient camper parmi eux (Duveyrier, 1864, pp. 354 sq.). Ceci est aussi rapporté par Benhazera, mais il prétend que les vassaux ne devaient pas nécessairement donner tout ce que leur demandaient les nobles (Benhazera 1908, p. 54). Les nobles d'aujourd'hui n'ont pas cessé d'exiger de leurs vassaux des produits alimentaires ou autres. Les nobles pauvres demandent fréquemment des cadeaux à leurs vassaux, et il y a même des nobles qui campent temporairement auprès de riches vassaux auprès de qui ils trouvent une partie de leur nourriture.

Les vassaux peuvent aussi prêter leurs chameaux aux nobles, qui renverront les animaux quand la production de lait s'arrêtera et ceci est considéré comme un vieux privilège de la noblesse.

Les nobles peuvent demander à leurs vassaux de leur rendre de menus services, comme par exemple de surveiller des animaux domestiques, ou de chercher des animaux perdus dans le désert, et un noble m'a dit que ses chameaux étaient gardés par des vassaux. Ceci était aussi en usage dans le passé. Mais de nos jours les Touaregs nobles n'ont plus de pouvoir sur leurs vassaux. Les vassaux peuvent refuser tout cadeau ou service demandé par les nobles, et il y a même des nobles qui portent des amulettes qui sont supposées inciter les vassaux à donner ce qu'on leur demande.

Il est évident qu'il était très avantageux pour les nobles d'avoir des vassaux, mais ceux-ci tiraient aussi un grand profit de leurs relations avec leurs maîtres. La noblesse formait une classe spécialisée de guerriers et de pillards qui parcouraient sans cesse le pays à la recherche des ennemis. Ils protégeaient les pistes caravanières, et permettaient aux vassaux d'utiliser leurs chameaux pour les expéditions commerciales. Les nobles laissaient aussi leur surplus de bétail parmi les vassaux qui en avaient l'usufruit.

Le maître d'une relation *Temazlait* pouvait demander à ses vassaux de l'accompagner pour un raid, mais il ne pouvait les mobiliser pour entreprendre une guerre : ce droit appartenait exclusivement à l'Amenokal, qui recevait aussi l'*Abellağ*, ou moitié du butin saisi par tous les vassaux de son « drum-group ». Il est intéressant de noter, toutefois, que si les vassaux empruntaient pour des raids les chameaux de selle de leurs maîtres nobles, ces derniers recevaient un tribut appelé aussi *Abellağ*, comprenant la moitié du butin restant après que la première moitié ait été donnée à l'Amenokal.

Les maîtres de *Temazlait* étaient apparemment sans aucune autorité sur le plan juridique, qui restait entre les mains de l'Amenokal. Nous pouvons dire que les plus petites unités à l'intérieur du « drum-group » — les *Temazlait* — étaient essentiellement des unités économiques, mais dans leur structure, elles avaient des points communs avec l'unité politique, le « drum-group ».

L'ORIGINE DES SYSTEMES POLITIQUES TOUAREGS

Ce chapitre de conclusion sur l'origine des systèmes politiques touaregs peut débiter par une analyse des termes utilisés pour désigner les classes sociales traduites ici par *nobles* et *vassaux*.

Dans l'Air aussi bien que dans les autres groupes méridionaux, tous les Touaregs, quel que soit leur rang social, sont quelquefois connus sous le nom d'*Imajeren* (sing. *Amajer*), mais pour être correct, ce mot devrait être utilisé seulement pour les Touaregs de la classe noble. D'après Nicolas, le mot se rapporte à des qualités telles que « vaillance », et « bravoure » (Nicolas 1950 a, p. 188 sq.). Dans le dialecte des Touaregs du Nord, le terme équivalent est *Imohaɣ* (sing. *Amahaɣ*). Il est utilisé à la fois pour les nobles et les vassaux et est probablement dérivé du verbe *Aher*, signifiant « attaquer », ou « piller » (Duveyrier 1864 ; 318 - Foucauld 1951-52, II, 665, 674 - Prasse 1959 ; 200). Chez les Touaregs du Nord, il est possible que ce mot ait été à l'origine employé pour les « Touaregs nobles », qui de nos jours sont connus, aussi bien dans l'Ahaggar que dans le Tassili-n-Ajjer sous le nom d'*Ihaggaren* (sing. *Ahaggar*). Il n'est pas exclu que ce mot soit identique à *Hoouara*, un nom commun à plusieurs tribus Berbères réparties sur une très vaste région de l'Afrique du Nord, et particulièrement en Cyrénaïque, Tripolitaine et régions voisines, avant l'invasion arabe du 11^e siècle.

Cette théorie a déjà été avancée par Ibn Khaldoun, qui dit que *Hoouara* s'est changé en *Heggar* (Ibn Khaldoun, I, 275). D'après Nicolas, cette théorie n'est qu'une hypothèse (Nicolas 1953 ; 14). Ceci n'est pourtant pas vrai, car la relation entre les mots peut être expliquée sur le plan linguistique, comme l'a fait le Père de Foucauld. Car le phonème OU, quand il est redoublé, se change régulièrement en GG, et OU permute très fréquemment avec G, (Foucauld 1951-52, II ; 533).

Le terme utilisé en Air pour vassal est *Imɣad* (sing. *Amɣid*) mot qui semble être connu de tous les Touaregs. Foucauld ne donne pas d'explication particulière de sa signification (Foucauld 1951-52, III ; 1 233). D'après Nicolas, le mot est lié à *Ereid*, qui signifie littéralement « un chevreau » (Nicolas 1950 a : 189). Si cette explication est la bonne, *Imɣad* se rapporte à l'élevage de chèvres. Il en va de même pour un autre terme signifiant vassaux, utilisé plus fréquemment par les Touaregs du Nord et les Ioullemmeden, *Kel Oulli* (sing. *Agg Oulli*) qui signifie littéralement « les gens des chèvres ». Dans l'Air, ce mot n'est jamais utilisé comme nom générique de la classe vassale, mais seulement comme nom propre d'une tribu vassale particulière attachée aux Ikaskazan.

L'un des termes servant à désigner les vassaux, et peut être les deux, se rapportent ainsi à l'élevage des chèvres, tandis que l'un des termes pour « noble » semble se rapporter aux qualités guerrières, qui parmi les Touaregs étaient intimement liées à l'élevage du chameau. Les chameaux n'étaient pas seulement les moyens de mener à bien les raids, ils étaient aussi le but principal de ces expéditions, car on pouvait les conduire très rapidement loin des campements étrangers.

Ainsi nous pouvons peut-être déduire, à partir de quelques-uns des termes utilisés pour « vassal » et « noble », que les deux classes ont pris leur origine dans le mélange de deux cultures distinctes, l'une à l'élevage de chèvres, l'autre à l'élevage de chameaux. Et nous avons déjà vu que dans le passé, les nobles de l'Ahaggar étaient en particulier éleveurs de chameaux, les vassaux éleveurs de chèvres et d'ânes.

Les Touaregs de l'Ahaggar, au contraire de ceux de l'Aïr, ont des traditions au sujet de l'origine du système des classes. Les références à ces traditions sont fréquentes dans la littérature (Benhazera 1908, p. 89 sq. - Reygasse 1950, p. 88 - Foucauld 1951-52, II, p. 533 - Lhote 1955, pp. 213 sq. Nicolaisen 1954, p. 99).

Il y a en fait deux traditions contradictoires, mais certains Touaregs reconnaissent cependant les deux. Il semble, néanmoins, que l'une de ces traditions ait son origine dans la noblesse, et l'autre parmi les vassaux.

La tradition qui prend sa source dans la classe noble dit que les tribus dominantes de l'Ahaggar avaient pour ancêtre une femme nommée Ti-n-Hinan. Elle immigra dans l'Ahaggar de Tafilelt au Maroc, avec sa servante nommée Takama, qui devint l'aïeule des plus anciennes tribus vassales (les Dag Rali et les Ait Loaien). Les deux femmes étaient toutes les deux musulmanes et appartenaient aux tribus Beraber. Elles trouvèrent le pays inhabité, excepté dans les plus hautes régions du massif, où vivait un peuple païen nommé Isebeten. Cette tradition est reconnue par beaucoup de vassaux, mais ils prétendent que Takama était la petite sœur de Ti-n-Hinan, et non sa servante.

L'autre tradition, qui circule surtout parmi les vassaux, raconte que les plus anciens habitants de l'Ahaggar étaient les Isebeten mentionnés ci-dessus. Ils étaient éleveurs de chèvres et chasseurs dans les montagnes ; ils élevaient aussi des ânes. Quelques Touaregs disent que les Isebeten n'avaient pas de tentes, mais vivaient dans des cavernes de la montagne. De ce peuple païen berbérophone descendent les plus anciennes tribus vassales (les Dag Rali et les Ait Loaien). Les tribus nobles vinrent dans le pays à une date plus récente. Ils introduisirent le chameau, qui fit d'eux les maîtres du pays. Ils vainquirent les Isebeten, et en firent leurs vassaux.

Je suis de l'avis de Foucauld, cité plus haut, à savoir que la seconde de ces traditions doit contenir un élément important de vérité historique. Ceci explique la vassalité de façon logique, et est en accord avec notre analyse linguistique et le fait que les vassaux dans le passé étaient surtout des éleveurs de chèvres qui n'avaient pas le droit de posséder des chameaux.

Même aujourd'hui, il y a une certaine distinction culturelle entre nobles et vassaux de l'Ahaggar. Les riches nobles, dans la mesure du possible, vivent de lait

de chamelle, tandis que les vassaux, bien qu'ils puissent être riches en chameaux, donneront plus d'importance à l'élevage des chèvres et à la fabrication du beurre et du fromage. Les nobles utiliseront les chameaux pour le transport des tentes pendant les périodes de nomadisation, tandis que les vassaux, même riches, utiliseront de préférence des ânes. Les femmes nobles possèdent des selles de chameau spéciales, qui sont inconnues des véritables vassaux. Les femmes vassales ne montent pas de chameaux, en général, mais des ânes, qui eux, ne sont jamais montés par des femmes nobles.

Nobles et vassaux de l'Ahaggar ont d'autres différences culturelles, et j'attache une importance particulière aux distinctions suivantes : 1) Dans les tribus nobles, le prix de la dot est de sept chameaux, dans les tribus vassales de un à trois seulement, qui peuvent être remplacés par des chèvres. Chez les vassaux du Tassili-n-Ajjer, la dot est de 25 à 30 chèvres. 2) Les nobles marquent leurs chameaux et leurs ânes au fer rouge, tandis que les vassaux utilisent les marques d'oreilles pour les ânes comme pour les chèvres. Notons cependant que dans l'une des tribus vassales, les Dag Rali, les ânes sont marqués des deux façons. 3) Parmi les nobles, la tente appartient au mari, chez les vassaux, à la femme. 4) Les nobles utilisent souvent une tente avec un mât central en T, qui est un piquet sur le sommet duquel est posé une très courte barre qui supporte la toile de peaux cousues ensemble. Quoique de tels mâts puissent être occasionnellement utilisés dans les tentes des vassaux, on dit qu'elles sont spécifiques des tentes des nobles.

Ces caractéristiques des nobles de l'Ahaggar se retrouvent aussi chez les éleveurs de chameaux de la tribu Iregenaten du Tamesna. On dit que cette tribu descend de mariages entre femmes touarègues Ibettenaten, d'origine noble, et hommes arabes. Ceci est établi dans la littérature (Lhote 1955 ; 238-239 - Briggs 1958 ; 100), et me fut confirmé par des Iregenaten rencontrés dans l'Air.

Des variantes du type de tente de peau avec mât central en T sont fréquemment citées dans la littérature sur les Touaregs du Nord (Feilberg 1944 ; 139 - Lhote, 1947 : 38, photo 15, 33, 117 - Foucauld 1951-52, I : 247 - Moberg 1927, photos p. 229 et 257). J'ai moi-même vu des tentes à mât en T chez les nobles du Tassili-n-Ajjer, je n'en ai pas vu dans l'Ahaggar, où elles m'ont été décrites, mais j'en ai rencontré parmi les Touaregs de l'Ahaggar vivant dans le Tamesna, et plus au sud autour d'In Gall. Parmi les Touaregs de l'Air, cette forme de tente particulière semble rare, mais des tentes à mâts en T ont été publiées par Lhote et Chudeau (Lhote 1947 : fig. 4, p. 39 - photo 50, p. 81 - Chudeau 1909, pl. VIII, p. 62). Les mâts en T sont aussi connus chez les Touaregs de l'Adraï des Ifoṛas (cf. Cortier 1908 : 327), et ils sont extrêmement communs dans les tentes en peau des Kel Ḍinnik (Ioullemmeden) (cf. Nicolas 1938 : 54 - 1950 a : 153, pl. VIII).

Le mât central en T dans les tentes touarègues peut probablement être rattaché à des mâts similaires que l'on trouve dans certaines tentes noires (1) (cf. Feilberg

(1) On appelle « tente noire » une tente faite principalement en poil de chèvre noire. On la retrouve, sous diverses formes, depuis la Mauritanie jusqu'au Tibet, surtout chez les pasteurs. Elle est typique chez les bédouins arabes, en Arabie et en Afrique du Nord. Pour les diverses sortes de tentes noires, cf. Feilberg 1944.

1944 : 143). Ceci est particulièrement intéressant si l'on se place au point de vue de la théorie de Feilberg selon laquelle il y aurait une relation entre la tente noire et le chameau à une bosse ou dromadaire, due à une distribution géographique approximativement semblable, et parce que les chameaux et les tentes noires semblent être arrivés en Afrique du Nord-Ouest au début de l'ère chrétienne (Feilberg 1944 : 117, 225) — point de vue qui est partagé par Hatt (Hatt 1944-45 : 260). De toute évidence une théorie rattachant chameau et tente noire cadre très bien avec notre affirmation selon laquelle le chameau a été introduit dans l'Ahaggar par les nobles Touaregs, chez qui nous trouvons aussi les mâts en T caractéristiques de certaines tentes noires.

Pour cela, nous devons essayer deux hypothèses : 1) les mâts en T dans les tentes en peau des Touaregs sont dérivés de constructions similaires de tentes noires, et 2) le chameau et la tente noire sont historiquement liés en Afrique du Nord.

Je pense que l'on peut prouver que les mâts en T des tentes de peau touarègues sont dérivés d'éléments similaires dans les tentes noires, et mes arguments sont les suivants :

1. Les Touaregs vivent en contact avec les pasteurs arabes qui possèdent des tentes noires. Il est établi dans la littérature que les tentes noires sont communes parmi les Touaregs du Nord (Zeltner 1914 : 364 - Campbell 1928 : 247), mais ceci n'est pas exact. Il est vrai cependant, comme l'a déjà mentionné Duveyrier, que les tentes noires sont utilisées par quelques Touaregs septentrionaux (Duveyrier 1864 : 403). Mais aussi loin que vont mes connaissances, cela est vrai seulement chez les plus septentrionaux des Kel Ajjer, les tribus Ifoṛas, qui appartiennent à la classe religieuse des *Ineslemen*, et que quelques Touaregs prétendent Nobles. Les tentes noires semblent être utilisées occasionnellement dans le sud par les Touaregs qui vivent en contact étroit avec des Arabes. Mais ces Touaregs les utilisent apparemment seulement en voyage, et non dans les campements ordinaires (Delafosse 1912, I : 334). Les tentes noires sont ainsi adoptées par quelques Touaregs, et beaucoup d'autres dans le nord et le sud-ouest ont des contacts avec des habitants de tentes noires Maures ou Arabes.

2. Les Touaregs Ifoṛas, mentionnés ci-dessus utilisent des mâts en T, à la fois dans les tentes noires et dans les tentes en cuir, et d'après mes recherches, ceci est, ou était aussi le cas de la tribu arabe pastorale des Ouled Ba Hamou de Tidikelt.

3. En Afrique du Nord, les mâts en T sont fréquemment trouvés dans les habitations permanentes, mais ils sont alors solidement plantés dans le sol, tandis que dans les tentes en peau ainsi que dans les tentes noires, ils sont simplement posés à la surface du sol.

4. L'utilisation du cuir pour les tentes ou les autres types d'habitation démontable est sans doute très ancienne (cf. Feilberg 1944 : 144), tandis que les mâts en T peuvent être considérés comme appartenant à un type de tente hautement élaboré. Dans mon esprit, cela présente une certaine contradiction, d'autant plus que les mâts ou piquets des autres tentes touarègues sont plantés dans le sol.

5. Les pasteurs arabes vivant actuellement dans les régions touarègues utilisent fréquemment les huttes recouvertes de nattes et les tentes de peau des Touaregs. Un type particulièrement intéressant est celui de la tente de cuir utilisée par les Arabes Deramchaka vivant parmi les Ioullemeden de l'Est (Kel Dinnik). Pour supporter la toile de peaux cousues ensemble, ces Arabes utilisent une barre horizontale très courte, posée sur le sommet de deux mâts obliques (Nicolas 1950 a : 154). Une construction semblable ou apparentée se trouve dans les tentes noires des Arabes Brakna (Caillié 1830, I : 130) et est très commune dans les tentes noires de l'Algérie, y compris les régions nord du Sahara algérien (cf. Feilberg 1944 : 46). Et d'après la tradition, les Arabes Deremchaka sont venus de ces régions (Nicolas 1950 a : 67). Il semble n'y avoir aucun doute que les Deremchaka ont adapté un mode de construction typique de certaines tentes noires à la tente de peau touarègue et on peut être trouver un autre exemple de cela chez les Touaregs méridionaux : les Touaregs connus sous le nom de Kel Antassar de la région de Tombouctou utilisent fréquemment une très courte barre horizontale posée sur le sommet de deux piquets obliques centraux pour soutenir leurs tentes de peau (Lhote 1947 : 39, 101, 117). Les Kel Antassar sont de statut religieux. Leur origine présumée arabe (cf. Delafosse 1912, I : 195 - Mohammed Said 1903 : 210 - Richer 1924 : 14 - Marty 1920-21, I : 254) permet de supposer qu'ils avaient jadis des tentes noires.

Je pense que ces cinq arguments étayaient la théorie selon laquelle les mâts en T sont étrangers aux tentes de peaux touarègues alors qu'ils sont traditionnels pour les tentes noires en usage chez certains Arabes de l'Algérie Orientale, de la Tunisie, de la Tripolitaine et de la Libye Orientale (cf. Laoust 1930 : 209 - Feilberg 1944 : 46, 146).

Je dois maintenant m'occuper de l'autre hypothèse, selon laquelle il y a une certaine relation entre le chameau et la tente noire. Elle n'est pas facile à démontrer. Le fait que le chameau et la tente noire ont à peu près la même zone de distribution est loin d'être convaincant, même si nous nous en tenons aux zones les plus occidentales. En Afrique du Nord, les éleveurs de chameaux utilisent sur de vastes territoires d'autres types d'habitat, et les tentes noires sont très communes parmi les sédentaires et les semi-nomades de l'Atlas, qui n'ont pas de chameaux.

La distribution de la tente noire en Afrique (cf. Feilberg 1944, carte II), recouvre en réalité très exactement la distribution des peuples arabophones, avec une exception importante, c'est que dans l'Atlas et ailleurs dans le Nord, les tentes noires sont aussi utilisées par les Berbères. Laoust a prouvé que quelques-uns de ces Berbères du Nord, et en particulier ceux du Maroc central utilisent pour leurs tentes noires et pour les parties importantes de leurs tentes des termes dérivés de l'arabe (Laoust 1930 : 168-69 - 227-28).

Nous ne pouvons pas négliger la possibilité que la tente noire ait été connue en Afrique du Nord avant la première invasion arabe. Mais il y a peu de doutes qu'en dehors de l'Atlas les tentes noires sont caractéristiques des peuples arabophones, et nous sommes sur un terrain sûr si nous établissons que c'est aux Arabes qu'il faut attribuer la répartition actuelle considérable de la tente noire dans les régions désertiques comprises entre la Mer Rouge et l'Atlantique. Et la tente noire peut avoir été inconnue des Berbères avant l'invasion arabe. A ce propos, je tiens à citer l'éminent

savant Stéphane Gsell qui donne ainsi son opinion sur l'âge de la tente noire en Afrique du Nord : « Cependant elle s'est répandue tardivement chez les Berbères. Ce fut surtout après la conquête musulmane qu'ils l'adoptèrent à l'exemple de leurs nouveaux maîtres : au VIII^e siècle, un grand nombre d'entre eux avaient des tentes, semblables à celles des Arabes » (Gsell, 1920-28, V, 216 - cf. El Bekri, p. 139).

La discussion de la théorie de la relation entre chameau et tente doit ensuite s'occuper de l'histoire du chameau. Car, bien que chameau et tente noire aient des ères de répartition différentes, ils peuvent néanmoins être reliés historiquement et avoir été introduits ensemble.

On a déjà beaucoup écrit sur l'histoire du chameau. La théorie de René Basset, selon laquelle le chameau a été introduit par les Arabes de la première invasion (Basset 1905), est contraire à toute information historique. Car nous savons avec certitude que le chameau était connu des Berbères avant l'arrivée des Arabes, quoiqu'il ne semble pas être très ancien, contrairement à l'affirmation de Cauvet (Cauvet 1925-26). Déjà Barth suggérait que le chameau était arrivé en Afrique du Nord-Ouest aux alentours du début de l'ère chrétienne (Barth 1849, I, 3), et sa théorie semble valable (cf. Gautier 1942 : 190 - Walz 1951).

D'après Gautier, il y aurait une certaine relation entre l'introduction du chameau et l'immigration en Afrique du Nord-Ouest de tribus Berbères connues sous le nom de Zenata, qui vivaient dans les steppes du Nord et les régions désertiques entre la Tripolitaine et l'Algérie Occidentale. D'après Ibn Khaldoun cité par Gautier, les Zenata avaient beaucoup de points communs avec les Arabes : ils vivaient sous la tente, ils étaient éleveurs de chameaux et cavaliers (Gautier 1942 : 127, 227 - cf. Ibn Khaldoun III, p. 179). La théorie selon laquelle le chameau a été introduit par les Zenata est admise par Feilberg, qui pense que ce peuple peut avoir introduit la tente noire en même temps que le chameau (Feilberg 1944 : 219-226).

La relation entre le chameau et les Zénètes est extrêmement difficile à prouver. Les théories de Gautier sur l'histoire de l'Afrique du Nord sont souvent hasardeuses et contradictoires. Ainsi dans son livre sur « Le Passé de l'Afrique du Nord », nous trouvons les affirmations suivantes concernant l'introduction du chameau :

1) « A tant de bienfaits Rome en a ajouté un dernier : elle a introduit le chameau, permettant ainsi la mise en valeur d'immenses territoires inutilisés » (Gautier 1942 : 209).

2) « Il est donc légitime d'associer le nom des Zénètes à la grande révolution politique et sociale qu'a entraînée au Maghreb l'apparition du chameau. Zénète et chameau apparaissent en même temps, et tout se passe comme s'ils apparaissaient l'un portant l'autre » (Gautier 1942 : 227).

3) « En effet, quoique Ibn Khaldoun et d'ailleurs tous les historiens arabes nous signalent les Zénata dès le début de la conquête arabe, il semble qu'au VII^e siècle les Zenata n'aient pas été encore aussi exclusivement que plus tard, les représentants du grand nomadisme » (Gautier 1942 : 227).

Gautier dit à propos des Touaregs : « Ces gens là sont de grands nomades chameliers ; dans nulle autre tribu ce caractère n'est aussi marqué, et c'est cela même qui fait leur originalité. (Gautier 1942 : 240). La plupart des historiens arabes confirment que les Touaregs sont surtout des éleveurs de chameaux.

Il est intéressant de noter que les chameaux touaregs sont fréquemment cités dans la littérature arabe comme étant d'une espèce particulièrement fine et légère, extrêmement bien adaptée pour la monte (IBn Khaldoun II, 70, 105 - Edrisi pp. 11, 67, 144 - Léon l'Africain, 940).

De nos jours, il y a une distinction marquée entre les chameaux du nord, que l'on trouve principalement parmi les Arabes, et les chameaux du sud, parmi les Touaregs. Le chameau arabe est lourdement charpenté et particulièrement adapté au portage, et les Touaregs disent qu'il est aussi meilleur producteur de lait. Il a une épaisse fourrure autour de la bosse et sur la partie antérieure du corps. Le chameau du Sud tel qu'on le trouve chez les Touaregs est très différent. Il a une charpente élancée, le poil court, et est particulièrement adapté comme animal de selle, comme le mentionnent les anciens auteurs arabes.

Ces deux espèces de chameaux existent, semble-t-il, dans toute l'Afrique du Nord, de la Mer Rouge à l'Atlantique, et le type lourd et laineux semble caractéristique des Arabes (Nachtigal 1879, I : 415 - Murray 1935 : pp. 92 sq. - Cauvet 1925-26, I : 79), qui sont aussi les vrais habitants des tentes noires. Il est possible que les Arabes aient introduit en Afrique du Nord la tente noire en même temps qu'une espèce particulière de chameaux, tandis qu'une autre espèce avait été introduite avant par les Arabes.

La position culturelle du chameau n'a jamais été étudiée à fond. Comme je l'ai fait ressortir ailleurs (Nicolaisen 1959 a), il est étrange que tant de coutumes en relation avec le chameau soient également typiques de l'élevage bovin du complexe Est-Africain (cf. Baumann 1940, Herskovits 1926, Kroll 1928). Les traits communs semblent être les suivants :

1. Tous les travaux relatifs aux chameaux et aux bœufs sont effectués par les hommes.
2. Chameaux et bœufs ont d'importantes fonctions sociales et leurs éleveurs ont à l'égard de ces animaux un intérêt supérieur à leur importance pratique. Chameaux et bœufs jouent un rôle important dans la poésie, qui est fréquemment caractérisée par une tendance à l'identification entre l'homme et l'animal (cf. Evans-Pritchard 1940 - Foucauld 1925 - 30, I, II).
3. Comme on l'a déjà dit (pp. 64-65), le lait de chamelle n'est pas très bien adapté à la fabrication du beurre, mais on peut tout de même s'en servir, comme c'est le cas parmi certains Arabes bédouins du nord du Sahara, et selon mes propres recherches sans doute aussi chez les Kel Ajjer qui vivent au contact d'Arabes pasteurs, et parmi les Maures (Monteil 1952 : 73). Dans la plupart des groupes touaregs, le lait de chamelle est employé seulement de façon occasionnelle pour faire du beurre,

qui n'est pas consommé, mais employé pour graisser les cheveux. Parmi certains éleveurs de bovins de l'Est Africain, le beurre est aussi préparé pour cet usage très particulier.

4. Tous les Touaregs et peut-être tous les Arabes éleveurs de chameaux utilisent la peau cousue d'un chamelon mort pour traire la mère de l'animal, durant la période de lactation, car les chamelles comme les vaches ne donneront généralement pas de lait si leurs petits ne sont pas là. Cette coutume est largement répandue parmi les éleveurs de l'Ancien Monde.

5. La traite par tapotement du pis est signalée par Lagercrantz comme existant parmi les Nuer éleveurs de bovins et parmi les éleveurs-pasteurs de l'Afrique du Sud-Ouest (Lagercrantz 1950, carte 8, p. 47).

Une telle méthode de traite est utilisée par les Touaregs de l'Air pour vaches et chamelles, et est aussi utilisée par les Touaregs septentrionaux et tribus arabes voisines pour les chamelles.

6. L'urine des chameaux est considérée comme ayant des vertus curatives et purifiantes, quoiqu'elle ne soit pas utilisée pour laver les récipients à lait ou mélangée au lait ou au beurre, comme c'est la coutume parmi certains éleveurs de l'Afrique Orientale.

7. La pratique de saigner les chameaux vivants pour se servir de leur sang existe chez les Touaregs quand ils sont perdus dans le désert sans eau ni nourriture. Cette même coutume est en usage chez les Toubou et les pasteurs d'Arabie. Parmi ces derniers, le sang de chameau est utilisé fréquemment en période de disette (Cauvet 1925, I : 701 - Finbert 1938 : 39). Cette coutume a dû être plus largement répandue parmi les éleveurs de chameaux antérieurement à l'Islam qui interdit l'usage du sang.

8. Les chamelons des Touaregs qui sont très friands de lait et difficiles à sevrer ont souvent la paroi nasale coupée en 2 ou 3 endroits. Ces blessures leur font mal quand ils essaient de têter. Sur les animaux adultes, les cicatrices de ces blessures apparaîtront comme de petites boursouflures. On trouve qu'elles ajoutent à la beauté des chameaux de selle, et elles sont pratiquées actuellement surtout pour des raisons esthétiques. Comme moyen d'éviter de têter, la même méthode est appliquée aux veaux par les Touaregs du sud, et M. Hutingford m'a signalé que les Nilo-Hamitiques de l'Afrique de l'Est ont la même coutume.

9. Dans le sud, les chameaux ne sont pas tous marqués au fer rouge, comme chez les Touaregs du nord et les Arabes. La plupart des tribus Kel Ferouan utilisent des marques d'oreilles découpées au couteau, et c'est aussi le cas chez les Touaregs de l'Air, c'est-à-dire les Kel Fadey, certains Ikaskazan et les Ifadayen. Les marques d'oreilles peuvent être aussi utilisées par certains Maures du Sahara occidental, qui utilisent encore certains mots Berbères se rapportant à l'élevage du chameau (Monteil 1952 : 103).

L'élevage du chameau touareg a des traits communs avec l'élevage bovin, et ils peuvent être dus aux relations historiques entre les deux. La domestication du cha-

meau peut avoir pris place dans une culture semblable au complexe pastoral de l'Afrique Orientale. Dans ce cas, le type d'habitat caractéristique de l'élevage du chameau peut avoir été une hutte ou tente en voûte. Les éleveurs de bovins d'Afrique ou d'Asie utilisent généralement ce type d'habitat, et les huttes ou tentes à arceaux sont très communes chez les Touaregs. Les huttes recouvertes de nattes comme celles de l'Air sont aussi connues des Kel Geres, de certains Ioullemmeden de l'Est, et d'autres Touaregs plus à l'ouest dans le sud du pays touareg – en particulier ceux vivant tout près du fleuve Niger (Lhote 1947 : 71-79 - Nicolas 1938 : 62 - 1950 a : 156 - Barth 1857-58, I : 372, 597, V : 201 - Delafosse 1912, I : 334 - Hourst 1898 : 105, 133 - Gabus 1945 : 361 - Chudeau 1909 : pl. XXXII - XXXIII, p. 218 - Le Cœur 1937 : 42 - Urvoy 1942 : 33, pl. I).

Les cases ou tentes à arceaux recouvertes de nattes se trouvent seulement chez les Touaregs du sud, et comme de telles habitations se retrouvent chez de nombreux voisins soudanais, il peut sembler normal de les considérer comme étrangères à la culture traditionnelle touarègue. Cependant la tente à arceaux recouverte de nattes des Touaregs semble structurellement différente des autres formes d'habitat à voûte en plein cintre. Elle consiste en un à trois arceaux de bois placés parallèlement à et entre deux ou trois bâtons courts sur lesquels repose une barre horizontale. Un certain nombre de bâtons incurvés très légers surmontent la partie supérieure de cette construction. Ils sont attachés aux arceaux et aux barres horizontales, (cf. fig. 13). Une hutte voûtée de ce type, quoique plus élaborée et plus solide, se retrouve dans certains villages Kel Ooui (fig. 14) comme on l'a déjà mentionné p. 15, tandis que l'usage des barres horizontales transversales est apparemment inconnu des autres peuples qui ont des huttes en voûte (Les Sonçai : Barth 1857-58, V : 160, 163, 165 - Dubois 1897 : 232-33, 1911 : 33 - Gabus 1948 : 10 - Olufsen 1928 : 137 - Prost 1954 : 184 - Urvoy 1942 : pl. II, 3 - Aymard 1911 : 144, pl. 25 - 1908 : *Les Fulani et les Toucouleur* : Urvoy 1952, pl. II, 4 - Desplagnes, 1907 : pl. CVI, p. 396 - *Les Teda ou Tubu* : Le Cœur 1937 : 39 - 1950 : 192, pl. XXVI, 99 - Despois 1946, pl. XXII - Kronenberg 1959, pl. III). Un exemple de tente Tubu à barres transversales existe au Musée du Niger à Niamey.

Les tentes en voûte des Touaregs peuvent aussi être recouvertes de peau, comme elles le sont chez les Tenguerouguif de la région de Tombouctou. Ces Touaregs ont une construction très remarquable en demi-arceau, qui possède aussi des barres transversales horizontales reposant sur des piquets (Lhote 1947 : 100, photos 85 à 93). J'ai vu une structure quelque peu semblable chez des Touaregs Ahaggar campant dans le Tamesna, et j'ai vu aussi des tentes de peau en voûte non seulement parmi ces Touaregs, mais aussi parmi les forgerons Ioullemmeden campant provisoirement près d'Agadez dans le Sud de l'Air.

Dans l'Ahaggar, les tentes en arceaux étaient jadis extrêmement communes, et peuvent être encore rencontrées occasionnellement de nos jours. Leur principe consiste en deux arceaux qui peuvent être placés entre et parallèlement à une paire de barres transversales reposant chacune sur le sommet de deux piquets (Foucauld 1951-52, I : 247 - Benhazera 1908 : 26 - Lhote 1947 : 47 - 1955 : 256 - Nicolaisen 1954 : 89, 103). On m'a dit dans l'Ahaggar que les tentes de peau voûtées étaient autrefois utilisées par tous les vassaux, qui n'avaient pas de mâts en T pour soutenir leurs tentes.



Fig. 12 — Tente de peau dans une vallée du massif de l'Ahaggar. La toile de peaux cousues ensemble est placée par-dessus trois paires de piquets parallèles, chaque paire étant reliée par une barre horizontale. La paire du milieu est plus haute que les deux autres. Elle peut être remplacée par deux paires également hautes de piquets avec leurs barres perpendiculaires ou par des arceaux. Les tentes de peaux sont entourés de nattes sous le toit de cuir. Les Touaregs de l'Ahaggar érigent fréquemment des murs de protection contre les vents froids, comme on le voit sur cette photo.

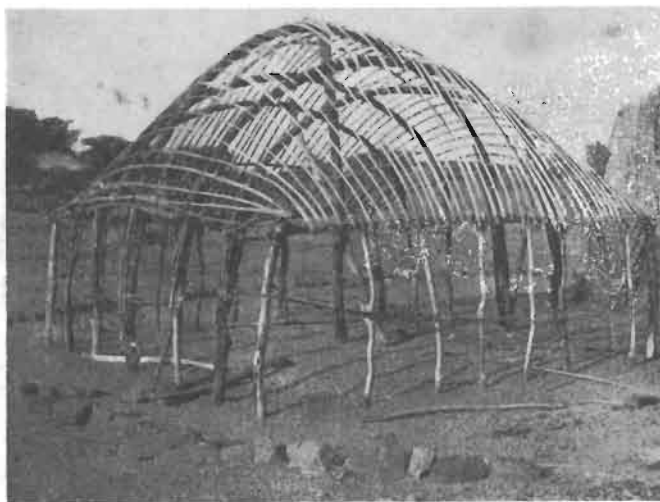


Fig. 13 — Carcasse d'une case à arceaux recouverte de nattes. Les arceaux sont faits de faisceaux de branchages très souples liés ensemble et fixés à de courts piquets enfoncés dans le sol, comme l'est le lourd mât central qui supporte tout l'édifice. Ce type de case est en usage chez les agriculteurs sédentaires des villages de l'Aïr, et est dû à l'influence des pasteurs Touaregs.



Fig. 14 – Campement de captifs Kel Ferouan dans l'Air.

Mais les tentes en voûte étaient aussi utilisées par certains nobles. Les tentes à arceaux couvertes de nattes parmi certains Ioullemmeden sont apparemment utilisées surtout par les vassaux (Barth 1857-58, I : 372-73 - Gabus 1948 : 361), mais elles sont aussi utilisées fréquemment par les nobles. Dans l'Àïr, le type le plus commun d'habitat de tous les Touaregs, quelle que soit leur classe sociale, est la tente à arceaux recouverte de nattes, et les nobles Kel Ferouan affirment qu'ils n'ont jamais utilisé d'autre type d'habitat. Les Ioullemmeden de l'Ouest — Kel Ataram — utilisent une tente de cuir consistant en trois ou quatre paires de piquets parallèles, chaque paire étant attachée par une barre horizontale (Lhote 1947 : 85, photos 59-64). Gabus affirme que cet habitat est typique des nobles (Gabus 1945 : 15). Je pense que plus probablement il s'est développé à partir d'un habitat rattaché à la tente à arceaux recouverte de nattes comme celle de l'Àïr. Le type le plus commun de tente de cuir actuellement utilisé dans l'Ahaggar et dans l'Adraï-n-Ifoïas est quelque chose d'apparenté (Lhote 1947 : 42, photos 7-8, 11-13, 20-21 ; 1955, 254 - Foley 1930 : 12, pl. IV, 6-7 - Briggs 1958 ; 92, fig. 36 - Nicolaisen 1954 : 103).

Il ne semble pas possible de relier les tentes en arceaux exclusivement aux vassaux, et il faudrait noter que dans le Tassili-n-Ajjer l'habitat typique des vassaux est une hutte de paille dont la construction se rapproche de celle d'une maison ronde à toit conique (Barth 1857-58, I : 257 - Nicolaisen 1954 : 89, 104).

Revenons enfin à notre problème principal, c'est-à-dire l'histoire des systèmes politiques touaregs. Nous avons expliqué leur origine dans la rencontre de deux cultures distinctes et nous avons vu que dans le passé la classe noble était liée à l'élevage du chameau. Le chameau est connu pour avoir été très commun en Tripolitaine au IV^e siècle avant J.-C. Il a été introduit dans cette région quelques siècles avant cette époque, et était connu en Egypte vers 500 avant J.-C. Il est donc probable que le chameau a été introduit au Sahara central avant même la première invasion arabe du VII^e siècle. L'élevage du chameau semble avoir quelques traits communs avec l'élevage bovin, et les plus anciens éleveurs de chameaux d'Afrique du Nord peuvent avoir vécu sous des tentes ou huttes à arceaux — plus probablement dans des habitations voûtées, qui semblent avoir été très répandues dans l'Afrique du Nord pendant toute l'Antiquité (cf. Le Cœur 1937 - Feilberg 1944 : 202 sq.).

Les mâts en forme de T des tentes de peau touarègues sont, semble-t-il, historiquement rattachés aux mâts semblables des tentes noires arabes de l'Algérie Orientale, de la Tunisie, de la Tripolitaine et de la Libye Orientale.

Considérant le fait que les mâts en T parmi les Touaregs du Nord sont prétendus être caractéristiques de la classe noble, il peut y avoir une certaine relation entre Touaregs nobles du Nord et Arabes. J'ai mentionné ci-dessus que dans le Nord, le terme employé pour « noble » (*Ihaggaren*, sing. *Ahaggar*) est différent du terme utilisé par les autres groupes Touaregs (*Imajer*, sing. *Amajer*). J'ai dit aussi que le mot *Ihaggaren* (*Ahaggar*) est, peut-être, dérivé de *Hoouara*, qui était un terme général pour désigner certaines tribus Berbères vivant en particulier en Tripolitaine au Moyen-Âge.

D'après Edrisi, les Berbères *Hoouara* étaient à l'origine des Arabes qui avaient adopté la langue Berbère (Edrisi : 66 sq.). Ceci n'est pas prouvé par l'important

ouvrage d'Ibn Khaldoun sur l'histoire des Berbères. Mais Ibn Khaldoun dit que les Hoouara furent sous l'influence arabe de très bonne heure, et certains des Hoouara nomades émigrèrent, semble-t-il, vers le sud au désert à une date plus récente que les Lemta (Ibn Khaldoun I : 275 sq.).

Je pense que les ancêtres des nobles Touaregs introduisirent le chameau au Sahara. Je pense aussi que cela se passa avant la première invasion arabe du VII^e siècle. Mais certains des nobles dominants ont immigré de la Tripolitaine après l'arrivée des Arabes. Et il est probable que les systèmes politiques des Touaregs furent déjà de très bonne heure influencés par les Arabes chez qui on trouve un système de classes même de nos jours, comme l'a décrit Evans-Pritchard en Cyrénaïque. Dans cette région, il y a des tribus clientes connues sous le nom de *Marabtin Alsaqan*, parce qu'elles paient la *Sadaka*, un tribut, à une tribu libre, pour être protégées, et pour avoir le privilège de pouvoir utiliser la terre et l'eau. Certaines fractions de ces tribus clientes ont, même de nos jours, une position sociale tout à fait inférieure, et sont obligées d'effectuer des paiements pour obtenir des services de ces tribus libres parmi lesquelles elles vivent (Evans-Pritchard 1949 : 53).

Le mot *Sadaka*, une taxe, est connu des Touaregs, et il y a d'autres mots arabes liés à leur système politique. Je me contenterai ici de citer le mot *Khalifa* utilisé par les Touaregs du Nord pour les envoyés d'un chef, et le très important mot *Eṭṭebel*, signifiant Tambour, « confédération politique », et dans l'Air également, « chef ».

Une théorie selon laquelle les tambours utilisés par les chefs Touaregs sont d'origine islamique semble cadrer avec le fait que la coutume pour couronner les chefs chez les Touaregs avec un grand turban ou un tissu sur la tête, est aussi sans doute une pratique arabe. L'utilisation d'un turban pour couronner ou introniser les rois et les chefs suprêmes est rare en Afrique au Sud du Sahara.

L'utilisation du turban pour les rois du Darfour, du Ouadaï et du Bornou doit sans doute être considérée comme islamique (cf. Schilde 1930 : 68 - Irstamm 1944 : 118), et il est aussi très probable que l'usage d'un grand turban pour l'intronisation des chefs du Tibesti et de l'Ennedi est la conséquence de contacts avec les Arabes, en particulier du fait que ce turban est appelé du terme arabe *Kadmul* (cf. Kronenberg 1958 : 74 - Fuchs 1961 : 52). Il est clair que l'Islam a grandement influencé l'organisation politique des Touaregs.

En définitive, l'histoire des systèmes politiques touaregs devrait probablement être vue sous l'angle de ses relations avec les systèmes politiques arabes.

LA CONDITION SERVILE ET SA STRUCTURE

Il est très possible que le système politique des pasteurs touaregs ait été profondément influencé par leurs captifs, au sens où l'existence de captifs rend le Touareg noble moins dépendant de ses vassaux. Par ailleurs, cela n'a eu que peu d'effets sur les changements de relations politiques, car les captifs ne constituent ni une classe, ni une véritable caste : ils sont incorporés dans la société touarègue sous une forme familiale.

L'« esclavage » est encore extrêmement important dans l'Ahaggar et dans le Tassili-n-Ajjer, où l'administration militaire française n'a presque rien fait pour l'abolir. Il est vrai que le commerce des captifs n'existe plus depuis longtemps, mais les administrateurs militaires ont tacitement admis que la condition servile se perpétue comme une institution établie. D'après un recensement de 1949, il y avait dans l'Ahaggar 1552 captifs appartenant à 3 960 pasteurs Touaregs (cf. Lhote 1955 : 224), et dans deux tribus, les Dag Rali et les Kel Rela, le nombre des captifs est supérieur à celui des Touaregs blancs. La plupart des Touaregs de l'Ahaggar ont quelques captifs dans leurs campements, tandis que dans l'Air, très peu de purs Touaregs en ont encore actuellement. L'Administration civile de l'Air a fait davantage pour l'abolition de la condition servile, et il semble que de nombreux captifs ont été affranchis après la révolte de 1917. L'esclavage, de nos jours a perdu pratiquement toute son importance économique dans l'Air, tandis que dans l'Ahaggar il joue un grand rôle dans le maintien du système économique basé sur l'élevage du chameau en dehors du massif de l'Ahaggar et sur le commerce caravanier.

La structure de la condition servile est apparemment très semblable dans l'Ahaggar et dans l'Air. Les captifs appartiennent à leurs maîtres : ils ne peuvent plus faire l'objet de tractations commerciales, mais même à l'époque pré-coloniale, on n'avait pas coutume de vendre des captifs appartenant à son campement. Les captifs sont toujours transmis par héritage à l'intérieur d'une seule et même famille, et jusqu'il y a quelques années, il était d'usage qu'une captive fasse partie de la dot. Malgré tout, ceci peut être considéré comme une indication que les captifs ne sont pas remarquablement bien traités, et on a aussi des exemples de punitions corporelles. Ceci peut encore arriver de nos jours, la règle étant que certains délits, pour lesquels les Touaregs de pure race se rachètent en payant une amende en animaux domestiques, peuvent être punis, s'il s'agit de captifs, de flagellation sur l'ordre des chefs supérieurs. Il est cependant rare pour un captif d'être puni de cette manière par son propre maître. Pendant la période où j'ai vécu parmi les Touaregs, par exemple, je n'ai relevé que deux cas de châtements corporels, et les deux fois, sous une forme très atténuée.

Il y a plusieurs raisons qui expliquent pourquoi les Touaregs, pratiquement, ne punissent jamais leurs captifs, et à ce sujet, on peut signaler une très intéressante coutume. Car si un captif est mal traité, il a toujours la possibilité de changer de maître par un système qui est encore en usage de nos jours. Dans l'Ahaggar, le moyen par lequel un captif peut obtenir de son maître sa liberté et s'attacher à un autre Touareg est le suivant : quand il voit un chameau de selle appartenant au Touareg dont il souhaite devenir le captif, il lui court après et lui coupe le bout de l'oreille. A ce moment là, le propriétaire du chameau est obligé de prendre possession du captif, et l'actuel propriétaire ne peut plus désormais faire de réclamation pour récupérer son captif. Cette coutume peut sembler étrange, mais c'est en fait un acte symbolique avec un sens plus profond : couper l'oreille d'un chameau appartenant à quelqu'un d'autre lui cause du tort ; or un Touareg est responsable des actes de ses captifs. Le captif « coupable » par conséquent tombe entre les mains du propriétaire du chameau comme « compensation » pour le « dommage » subi par sa bête, et le propriétaire primitif du captif est obligé de s'en accommoder. C'est une sévère perte de prestige pour un Touareg de perdre ainsi un captif, et un grand honneur pour le nouveau maître, qui recevra son captif avec bienveillance, et lui donnera des vêtements, un chameau et une selle. Et cela créera ainsi d'excellentes relations entre maître et captif.

Cette façon de couper l'oreille du chameau d'un autre pour devenir son captif est également connue pour avoir été pratiquée dans l'Aïr. Cependant les Kel Ferouan disent que chez eux, un captif qui veut devenir attaché à un autre maître fait plutôt une légère égratignure à l'oreille de l'un des enfants de cet homme. Le captif deviendra alors attaché au père de l'enfant « blessé ».

Dans le cas où un captif s'enfuit purement et simplement, son maître peut toujours exiger son retour. Mais dans l'Ahaggar, le chef supérieur, l'Amenokal, peut intervenir en faveur du captif s'il apprend que l'évadé était mal traité ou mal vêtu. Il y a ainsi des règles qui servent à améliorer raisonnablement les conditions de vie des captifs. Néanmoins, c'est seulement dans des circonstances exceptionnelles qu'ils prennent leurs repas avec leurs maîtres, et ils vivent, en temps normal, non sous la tente, mais en plein air, abrités seulement du vent ou du soleil. En général, il y a peu de différences entre le genre de vie des Touaregs et celui de leurs captifs et ils portent presque les mêmes vêtements et les mêmes ornements. Les captifs portent aussi des armes, et jadis, quand le vol des chameaux et la guerre formaient une partie de l'économie touarègue, ils accompagnaient souvent leurs maîtres dans leurs expéditions.

Si une famille touarègue possède un nombre suffisamment important de captifs, ils seront souvent, non seulement chargés des gros travaux domestiques, mais aussi de la garde des troupeaux. Et en tant que bergers, ils ont souvent une importance considérable, car ils sont plus au courant des soins à donner aux différents animaux que ne le sont les Touaregs eux-mêmes. A tout ceci, on peut ajouter une coutume d'un intérêt particulier : parmi les Touaregs à peau claire, à chaque tribu est attribuée une portion d'animal, de telle sorte que dans une bête abattue, une tribu a droit à un morceau du dos, l'autre au cœur, la troisième au foie, et ainsi de suite. Les captifs ont des droits semblables, le cou leur étant attribué, ainsi que la queue et les pattes dans certaines régions. Quand une bête est abattue, ces morceaux doivent toujours être donnés aux captifs.

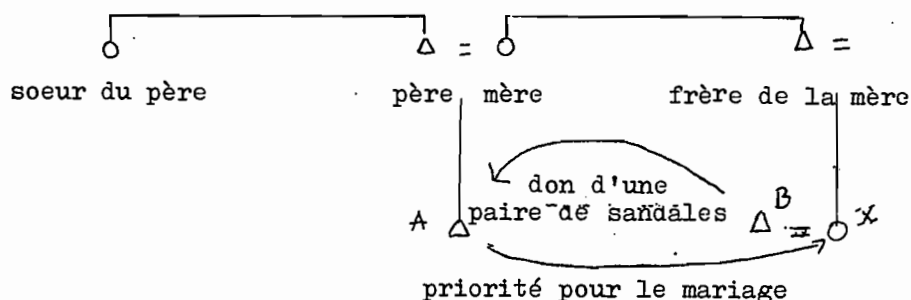
Ainsi les captifs ne sont pas complètement sans droits. Toutefois les règles habituelles d'héritage ne s'appliquent pas à eux. Si un captif est en bons termes avec son maître, celui-ci pourra, au cours des années, lui donner un certain nombre de chèvres dont il pourra disposer à son gré, pour les abattre ou les vendre par exemple. Mais lorsqu'un captif meurt, ses enfants ne peuvent hériter de ses troupeaux ni de rien qui lui appartienne. Tout devient alors la propriété de son maître.

Ceci est en relation avec le fait que la condition servile est organisée sur un modèle familial, c'est-à-dire que les captifs sont considérés comme les enfants fictifs de leur maître, un homme étant le « père » de ses captifs, tandis qu'une femme propriétaire de captifs est leur « mère » ; car les captifs sont toujours possession individuelle, et quoique les hommes soient peut-être plus souvent possesseurs de captifs que ne le sont les femmes, ils peuvent être possédés par des pasteurs des deux sexes. Cette position d'« enfants » du maître signifie que les frères, sœurs, et parents de celui-ci sont considérés comme des sortes de parents par les captifs. De même, les jeunes captifs sont considérés comme des sortes de frères et sœurs des enfants du maître et de ceux des apparentés de la génération du maître. L'organisation de la condition servile sur le modèle familial peut être démontrée par les exemples suivants :

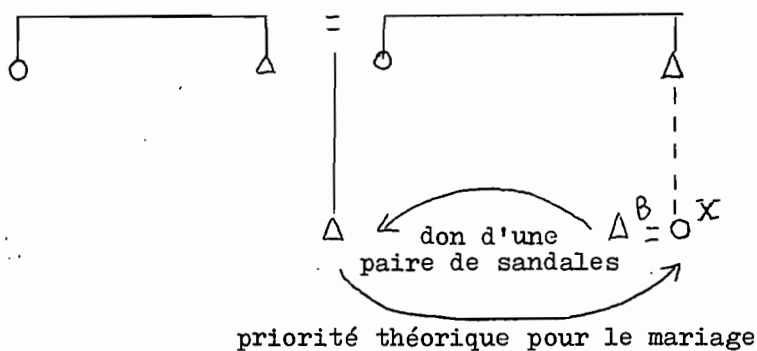
1. Quand un jeune captif se marie, c'est son maître, en tant que « père » qui doit payer le montant de la dot qui comprend quelques chèvres, normalement de 3 à 5 bêtes, et cette dot est destinée au maître de la captive avec laquelle le mariage est conclu. Une femme touarègue devra, en tant que propriétaire de captifs, effectuer et recevoir des paiements en relation avec le mariage de ses propres captifs, aussi bien qu'un homme. Quand un captif épouse une captive, celle-ci devient la belle-fille du maître de son mari, et il y aura par conséquence une certaine réserve observée entre elles par ces personnes, comme il convient de le faire entre des parents par alliance de générations différentes. En relation avec le mariage des captifs, il est intéressant de noter la coutume suivante, pratiquée chez les Touaregs de l'Ahaggar : chez ceux-ci, un homme a une certaine priorité pour épouser la fille du frère de sa mère. Par conséquent, quand la cousine croisée matrilinéaire d'un Touareg épouse quelqu'un d'autre, le fiancé doit donner une paire de sandales à celui-ci. De même, un captif en se mariant doit offrir une paire de sandales au fils de la sœur du propriétaire (« père ») de sa femme, comme expliqué dans le diagramme ci-contre.

2. Le mari, dans une famille de pasteurs Touaregs, demeure dans la position de « beau-père » (*addegal*) pour tous les captifs appartenant à sa femme, tandis que la femme est la « belle-mère » (*taddegalt*) de tous les captifs de son mari. Entre ces « parents par alliance » fictifs, il y a un interdit institutionnel qui, cependant, est beaucoup moins strictement observé que pour les véritables parents en ce qui concerne le mariage entre générations différentes : d'après ces règles, un homme ne doit pas — ou ne devrait pas — épouser une captive ayant appartenu à son épouse répudiée ou décédée, de même qu'il serait inconvenant pour lui d'épouser sa belle-fille.

3. Il n'est pas interdit à un homme d'épouser une captive lui appartenant, malgré le fait qu'elle soit considérée comme sa « fille ». Ceci ne va pas contre les règles habituelles de relations de parenté selon lesquelles il est permis à un homme d'épouser l'une quelconque de ses filles classificatoires. Si un homme épouse l'une de ses captives, ses enfants, chez les Touaregs de l'Aï r, ne seront pas considérés comme *Icherdanen*



Le Touareg A a une sorte de priorité pour épouser la fille x du frère de sa mère qui, cependant, épouse B qui n'a pas de droit spécial pour épouser x. Au cours de la cérémonie nuptiale, B ou l'un de ses frères doit donner une paire de sandales à A.



La captive x appartient à l'oncle maternel de A et est la fille fictive de ce dernier. Elle est par conséquent considérée comme sa fille, et de ce fait A est prioritaire pour l'épouser. En tant que captive, cependant, elle épousera le captif B, mais A recevra le cadeau d'une paire de sandales, comme si x était sa cousine croisée réelle.

ou *Iboreliten*, c'est-à-dire « métis ». Ils ont le droit d'être considérés comme de purs Touaregs ou *Imajeren*, mais en cas de dispute entre un Touareg de cette espèce et d'autres gens, on l'appellera de l'un de ces termes signifiant « métis », et on pourra même le traiter de « captif ». Si un homme épouse une captive ne lui appartenant pas, les enfants issus de ce mariage ne seront pas considérés comme de purs Touaregs. Mais un Touareg qui désire épouser une femme de condition servile ou une métisse, essaiera d'obtenir la reconnaissance de sa femme et de ses enfants comme vrais Touaregs en payant une dot élevée. Ainsi un Touareg de l'Ahaggar qui avait épousé une femme métisse, avait donné en dot sept chameaux, comme c'est la coutume pour les nobles dans les deux groupes du Nord, bien que le prix, d'après les règles traditionnelles, n'excédât pas la valeur d'un chameau. On doit ajouter que la position dans la société touarègue de gens qui ne sont pas de purs Touaregs de naissance dépend essentiellement de leurs qualités personnelles : si un homme est intelligent, riche, généreux, ou si c'est un marabout, tous les Touaregs seront prêts à établir avec lui des relations sur un pied d'égalité, même s'il est typiquement négroïde. J'ai noté plusieurs exemples de ce fait, et j'ai rencontré un jour un nomade très noir qui était unanimement respecté par tous les Touaregs parce qu'il avait une fois tué sept chèvres le même jour pour accueillir des hôtes étrangers. Il existe des classes et des castes dans la société touarègue. Théoriquement, il semble relativement facile pour les enfants de mariages mixtes entre Touaregs et captifs d'être considérés comme Touaregs, car les captifs ont une position sociale différente de celle des véritables noirs castés.

4. Si une femme captive a allaité une fillette touarègue, ou l'a élevée comme sa propre fille, elle sera considérée comme la véritable mère de l'enfant. Et si cette femme a ensuite des enfants à elle, ils seront considérés comme les frères et sœurs de la petite fille touarègue. Lorsque celle-ci se mariera, plus tard, son mari sera le véritable gendre de sa mère nourricière captive, et il y aura un interdit très strict entre eux. Cependant, la mère-captive n'a pas le droit d'hériter (*tekachit*) du bétail laissé à sa mort par sa fille touarègue. Mais une partie du troupeau lui sera donné sous le nom de *elhak*. La fille touarègue, elle, n'hérite pas de sa mère-captive, et n'aura pas droit non plus à une partie de ses animaux.

Les exemples ci-dessus indiquent les traits structuraux principaux de la condition de captif chez les Touaregs. Le plus important de ces traits est la position des captifs comme enfants de leurs maîtres, bien qu'il faille dire que les règles de comportement entre maîtres et captifs ne soient pas forcément celles qui sont en usage entre parents et enfants. Un jeune propriétaire ne sera pas rude avec ses captifs âgés, mais se conduira généralement avec une grande bonté envers eux, se retenant de leur donner des ordres de la même manière qu'aux jeunes. Les distinctions d'âge jouent un grand rôle dans les relations entre Touaregs et captifs, et une description de cette institution doit non seulement ébaucher ses structures, mais aussi souligner le fait que l'on ne peut établir de règles très strictes de comportement entre maîtres et captifs, car cela varie beaucoup suivant les individus. Certains propriétaires traitent leurs jeunes captifs presque comme leurs propres enfants, tandis que d'autres ne le font pas. Certains Touaregs parlent constamment de leurs captifs d'une manière désagréable tout en étant apparemment très bons envers eux. Il y a de multiples facettes à cette institution.

La position des captifs en tant qu'enfants de leurs propriétaires fait qu'ils n'appartiennent pas seulement aux familles restreintes et aux groupes familiaux, mais

aussi aux tribus, et même, dans un certain sens, aux classes. J'ai souvent remarqué ceci dans l'Ahaggar, où les tribus, à l'intérieur d'une même classe, ont fréquemment en face les uns des autres une attitude de respect extérieur et de réserve qu'une sorte d'interdit. Les gens des tribus ou sous-tribus qui ont entre eux des relations *Inmenharen*, ne vont pas en visite dans les campements les uns des autres, excepté en certaines circonstances, vêtus de leurs plus beaux habits, et ils se comporteront alors avec la plus grande réserve et un grand respect mutuel. Si deux tribus ont entre elles de telles relations, cela s'étendra à leurs captifs qui se comporteront de la même façon. Si, d'autre part, deux tribus ont des relations de parenté à plaisanteries entre elles, comme c'est le cas pour certaines tribus vassales en relation avec la classe des *Issekemaren*, il y a aussi plaisanterie entre leurs captifs. Il semble y avoir une forte tendance pour les captifs à se comporter les uns en face des autres comme le font leurs maîtres respectifs.

En dépit du modèle familial sur lequel sont basées les relations entre maîtres et captifs, il faut insister sur le fait qu'il existe toujours une plaisanterie latente entre eux, comme c'est le cas entre beaucoup de classes et castes différentes de la société touarègue. En certaines occasions, un propriétaire de captifs plaisantera librement même avec ses jeunes ou ses plus vieux captifs, tandis qu'il ne le fera jamais avec ses propres enfants, qui doivent témoigner à leur père le plus profond respect. De telles relations de parenté à plaisanterie sont encore plus fréquentes entre Touaregs et captifs entre lesquels n'existe aucun lien de possession. Mais elles n'apparaissent jamais entre captifs et Touaregs qui ne se connaissent pas.

Le Touareg noble peut aussi plaisanter avec les captifs, mais il semble moins enclin à le faire que les Touaregs des autres classes. A part cela, les relations entre touaregs nobles et captifs ne s'éloignent pas de la description ci-dessus. Les nobles peuvent épouser des femmes captives, quoiqu'ils ne puissent pas facilement épouser des femmes de classe vassale. Ceci peut sembler étrange, mais en fait l'est moins qu'on ne pense. Nobles et vassaux ne peuvent facilement se marier entre eux à cause de la structure du système politique basée sur la division de la société en classes noble et vassale. Un mariage entre nobles et vassaux pourrait tendre apparemment à détruire la structure politique, ce qui n'est pas le cas pour un mariage entre un noble et une femme captive, car les captifs sont rattachés à la tribu de leurs maîtres comme des enfants, et ne jouent aucun rôle dans la structure politique. Bien plus, si un noble épouse une captive lui appartenant, leurs enfants pourront aussi obtenir le statut des nobles.

ETUDES NIGÉRIENNES N° 9

QUELQUES ASPECTS DE L'ÉVOLUTION
DES TOUAREGS
DE L'OUEST DE LA RÉPUBLIQUE
DU NIGER

par
Edmond BERNUS
(ORSTOM)

(Rapport provisoire - 1963)

Nouvelle édition

Institut de Recherches en Sciences Humaines
Niamey - 1982



Installation du campement chez les Bella Iburubak, à l'Est d'Ayorou, en novembre 1962. Au premier plan, lit démonté et poteaux sculptés (*Ehel pl. Ihellen*). Derrière, la tente de peau pliée.

CHAPITRE I

BUTS, METHODES ET CALENDRIER DE L'ENQUETE

La mission de sept mois — d'août 1962 à mars 1963 — menée sur le territoire de la République du Niger à la demande du Commissariat Général au Plan, avait deux objectifs complémentaires :

1 - Participation à l'étude fondamentale et systématique des populations du Niger, menée par divers chercheurs du Centre de Recherches IRSH, en ce qui concerne les Kel Tamasheq.

2 - Etudes qualitatives destinées à compléter les informations attendues de l'enquête quantitative sur l'Economie Pastorale menée parallèlement par le Service de la Statistique.

Les moyens matériels et financiers mis à la disposition de l'expert étaient les suivants :

- Véhicule tout terrain, carburant, chauffeur, entretien, interprète, crédits FAC accordés au Centre de Recherches IRSH au titre des « Etudes socio-économiques ».
- Matériel de tournée, informateurs occasionnels, photos, dépenses diverses : crédits CNRS mis à la disposition du Centre de Recherches IRSH.

L'enquête s'est déroulée de la façon suivante :

Mois d'août : brève tournée dans la région de Tahoua, avec les statisticiens chargés de la préparation de l'enquête « Economie Pastorale », MM. Clairin et Ganon. Recueil à Niamey de documents divers (rapports, recensements, bibliographies, etc.)

Mois de septembre : participation à la tournée de M. le Ministre des Affaires Sahariennes et Nomades, à l'occasion de la « Cure Salée », dans les régions d'In Gall, Tegidda n Tesemt, Marandet, etc.

Mois d'octobre : première tournée dans le cercle de Téra, avec un véhicule Land Rover appartenant à l'enquête Economie Pastorale.

A partir de la fin du mois d'octobre, le véhicule tout terrain destiné au Centre de Recherches (un 4 x 4 Renault) étant disponible, nous avons pu commencer à nous déplacer sans dépendre de l'hospitalité ou de la bonne volonté des uns et des autres.

Jusqu'à la fin du mois de mars, nous avons ensuite effectué :

- 3 tournées dans le cercle de Téra (poste de Bankilaré)
- 2 tournées dans le cercle de Tillabéry (poste d'Ayorou)
- 1 tournée dans le cercle de Tahoua, nouvelle prise de contact avec l'enquête « Economie Pastorale », tout au début de l'enquête proprement dite.

Au cours de ces diverses tournées, une trentaine de campements environ ont été visités, choisis un peu au hasard des rencontres et des informations diverses que nous pouvions recueillir, mais appartenant à toutes les classes de la société touarègue (nobles, maraboutiques, anciens captifs, etc.) et pratiquant des genres de vie et des types d'économie aussi différents que possible, des éleveurs purement nomades aux agriculteurs complètement sédentarisés en passant par tous les types intermédiaires.

C'est sur l'Ouest du pays que nos observations ont été les plus nombreuses, dans cette première phase d'un travail à poursuivre, car nul ne saurait prétendre connaître le monde nomade en quelques mois. En effet, le dépouillement préalable de la bibliographie, s'il nous donnait de nombreuses indications sur les Touaregs « Classiques » pourrait-on dire du Sud-Saharien, de l'Aïr et de l'Azawak, laissait apparaître un vide presque complet en ce qui concerne les populations se trouvant à la limite de la zone sédentaire, en contact avec d'autres ethnies (1).

D'autres chercheurs ayant travaillé dans l'Ouest du Niger (MM. Rouch, Raulin, Mlle Dupire), avaient attiré notre attention sur l'importance du problème Bella dans cette région ; c'est pourquoi nous avons commencé par là.

Cette étude a été menée de façon extensive, c'est-à-dire en essayant de voir, d'une façon relativement superficielle, un nombre de groupes aussi élevé et diversifiés que possible. Elle devra être poursuivie dans d'autres régions de la république du Niger, situées soit à l'intérieur du domaine de l'enquête statistique, soit en dehors – toujours dans le but d'apporter des informations complémentaires.

Au cours de cette étude extensive, on a procédé par observations directes, interviews, questionnaires assez détaillés à l'échelon du campement.

Dans une phase ultérieure, il sera procédé à des études intensives, c'est-à-dire en profondeur, d'un nombre plus restreint de groupes, dont les catégories caractéristiques auront été déterminées à la suite de cette première étude.

C'est dire que ce rapport ne prétend nullement apporter des conclusions définitives. Il ne représente pas non plus la totalité du matériel amassé au cours de cette mission.

On a simplement essayé, dans une première élaboration des documents, de poser quelques-uns des problèmes économiques, à l'échelon du campement ou des rapports entre petits groupes.

(1) Cf. Cl. Bataillon, « Nomades et Nomadisme au Sahara » : « Si l'on fait le bilan des connaissances..., on remarque les lacunes relatives de la documentation concernant le Sahara méridional et le Sahel au Soudan et au Niger ». (p. 179)

Nous espérons qu'il sera utile pour expliciter certaines données statistiques, et surtout qu'il pourra orienter et préparer des études ultérieures, plus poussées.

On trouvera en annexe la liste des documents que nous avons pu consulter et utiliser avec profit : archives trouvées dans les cercles que nous avons visités, et en particulier les rapports d'administrateurs ayant une longue et profonde connaissance du milieu nomade en général, des Touareg en particulier, tels ceux de MM. Riou, Larue, et d'autres dans les pages qui suivent.

Que MM. les Chefs de Services, Statistique, Elevage, MM. les commandants de cercle et chefs de postes soient ici remerciés de leur accueil et de leur aide.

Nos remerciements chaleureux vont, pour terminer, à Monsieur le Ministre des Affaires Sahariennes et Nomades, pour la magnifique introduction au monde Touareg que fut, en sa compagnie la cure salée en 1962.

LISTE DES GROUPES ET CAMPEMENTS ETUDIÉS

Cercles Classe	Téra	Tillabery	Filingue	Tahoua
Campements - Dates				
<i>Imajeghen</i>	Tingeregedesh Bankilaré, Oct. 62 Inboram, Fév. 63	Tahabanat In Atès Déc. 62 Iratafan, Bibiérgou Déc. 62		
<i>Imghad</i>	Logomaten Farkoy, fév.63 Allashaten Diré Bangou Fév. 63 Missiguinder près Gaya Oct. 62	Imrad Tahabanat Tasalalam, Déc. 62		Itagan Tabki Tin Guitan Mars 63
<i>Ineslemen</i>			Dahusahaq près Oumkwata Fév. 63	
<i>Iderfan</i>	Ibogholliten Fono Fév. 63	Sawani Ti Barey Bareyen Déc. 62	Tamesgidda près Eskita Fév. 63 Iderfan près Oumkwata Fév. 63	Iderfan In Karkadan Mars 63 Tugwe près Bagaré Mars 63
<i>Iklan</i>	Kel Tafadest Magara, oct.62 Iklan Tingeregedesh Illamasak & In Gari Déc. 62 Iklan Doufarafarak Amateltel, déc. 62 Iklan Logomaten Sokémi, fév. 63	Iklan Tahabanat Tin Tadangawi Nov. 62 & Tidikit Ibuburak Inechkou & Tinaganga nov.62 Tidikit & Tindikitan nov. 62	Arkana Markye Mars 63	Iberogan Ikarashan Amoula, près Bagaré Mars 63

Villages de sédentarisés :

Cercle de Téra : Mamasey (Irawellan), Fév. 63.

Cercle de Filingué : Oumkwatta (Iguernazan), Bonkougou et Touloua, Fév. 63

Campements Peuls :

Cercle de Téra : Peuls Diaguru, à Belsa, fév. 63

Cercle de Filingué : Peuls Gorgabe, près Abala, fév. 63

Cercle de Tahoua : Peuls Farfaru, près Bagaré, mars 63.

Groupes rencontrés au cours de la cure salée en septembre 1962 :

In Gall : groupes Kel Dinnik

Téguida N'Tagait et Asawas : Kel Gress

In Abangarit : Kel Ahaggar.

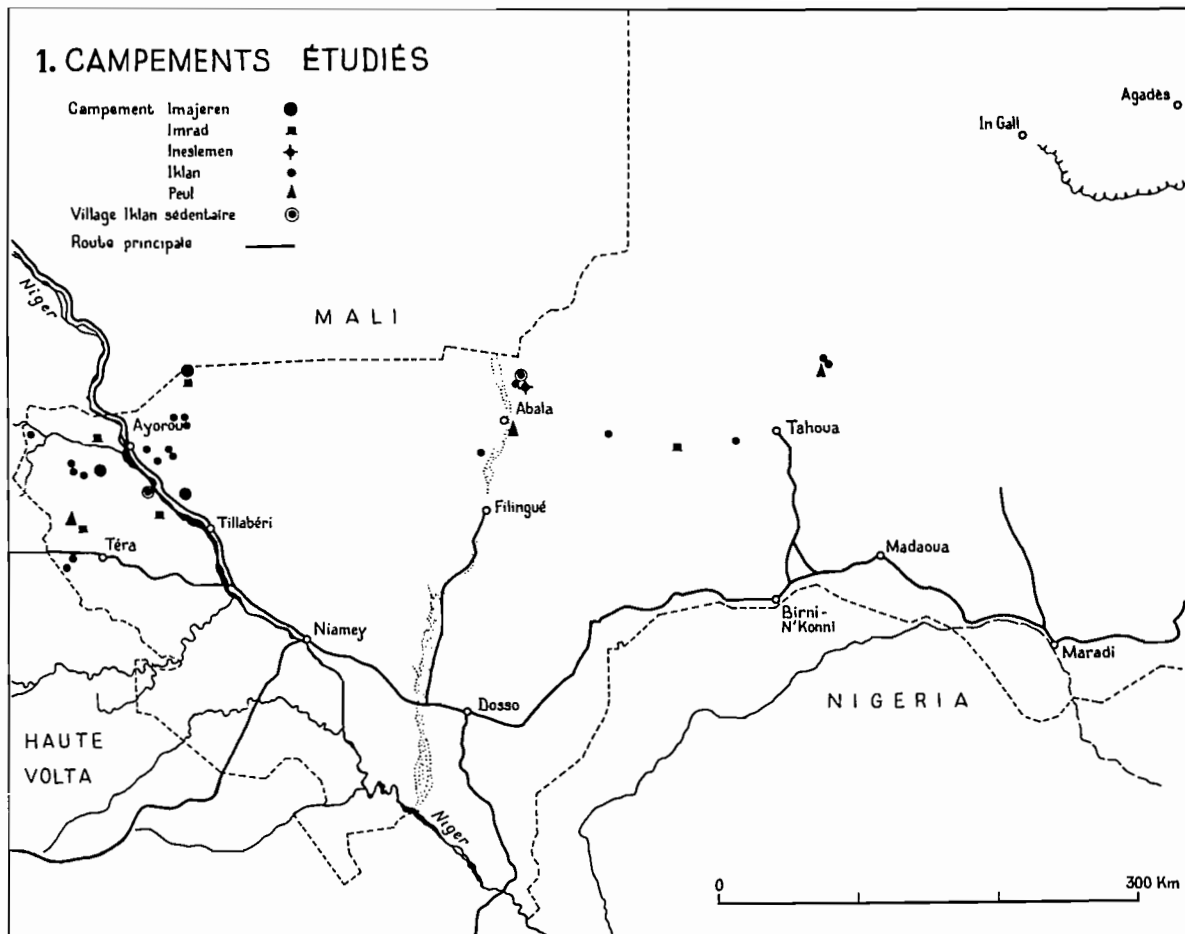


Fig. 1 – Localisation des campements étudiés.

CHAPITRE II

INTRODUCTION – GENERALITES

Le Sahel occupe la plus grande partie de la République du Niger ; c'est une zone de bordure, de transition, où l'on passe de la zone soudanienne occupée par les savanes arbustives que les paysans cultivent souvent d'une manière intensive, à la zone saharienne des vastes déserts, domaine des éleveurs nomades.

Cette région de transition est limitée très grossièrement au sud par les isohyètes de 550 à 500 mm, au nord par ceux de 150 à 100 mm. C'est, au Niger, toute la zone comprise par les cercles de Téra, Tillabéry, Ouallam, Filingué, Tahoua, Tanout. Au nord, elle touche à la zone saharienne selon un parallèle Gao-Agadès. On peut ainsi tout de suite remarquer que la partie occidentale du Niger ne comprend que la frange sud de la zone sahélienne, alors que plus à l'est, à partir de Tahoua, les frontières du Niger se prolongent jusqu'en plein Sahara, en passant par toutes les transitions sahéliennes du Soudan au désert.

Zone de transition, le Sahel est aussi une zone de rencontre où les deux modes d'économie, agriculture et élevage, se trouvent le plus intimement mêlés : c'est une zone de colonisation où se rencontrent, parfois brutalement, les nomades à la recherche de pâturages, mais aussi bien souvent de terrains de cultures, et les paysans qui cherchent vers le nord de nouveaux champs.

C'est dans cette zone que se trouvent la majorité des Kel Tamasheq qui font l'objet principal de cette étude, et qui rassemblent tous ceux unis par la langue et la civilisation Touarègues. Ils sont environ 300.000 dans tout le Niger, encore rattachés à une économie plus ou moins nomade. La masse de ce monde Touareg est composée par les anciens captifs — *iklan* en Tamasheq, que l'on appelle plus généralement *Bella* dans toute la région Djerma-Songhay et *Buzu* chez les Hawsa.

Ils sont partout, et s'installent en pleine zone sédentaire. Cette zone est également le monde d'élection des Peuls qui s'infiltrèrent, dans un mouvement général vers le nord et vers l'est, aussi bien auprès des sédentaires que des nomades touaregs avec lesquels ils entrent en concurrence pour les puits et les pâturages. Ainsi le Sahel est une zone de colonisation où entrent en contact non seulement nomades et sédentaires, mais aussi nomades entre eux.

Rappelons brièvement que les *Kel Tamasheq* du Niger se rattachent au grand groupe des Touaregs qui déborde largement vers le sud de l'Algérie, le Mali et même la Haute-Volta : on peut les diviser en cinq groupes principaux :

1. **Touaregs purement sahariens** : Ajjer et Ahaggar. Une fraction importante des Kel Ahaggar, administrativement rattachés à l'Algérie, nomadise dans le Tamesna, au nord du cercle d'Agadez, jusqu'à In Abangarit. Les Taitoq sont recensés à Agadez depuis 1946.

2. **Touaregs Ifoghas (Mali)**

3. **Touaregs de l'Air et du Damergou (Niger)** : Kel Oui, Kel Ferwan, Kel Fadey, etc.

4. **Kel Gress**

5. **Touaregs « soudanais »** : il faudrait plutôt dire « sahéliens », comprenant la très importante confédération des Iullemeden, avec les Kel Ataram (ceux de l'ouest), centrés autour de Menaka, et les Kel Dinnik (ceux de l'est), autour de Tahoua.

6. **Touaregs de la Boucle (Niger, Mali, Haute-Volta)**. Pour le Niger, ce sont les Tingeregedesh et les Dufarfarak.

Les Touaregs forment une société extrêmement hiérarchisée : à la tête, les nobles, les *Imajeghen* (sing. *amajegh*), anciens guerriers, dont la force résidait dans la guerre, et les vertus de bravoure et de courage. Actuellement, ils ne forment plus qu'une fraction infime de la société touarègue.

Les *Ineslemen* (sing. *aneslem*), ou « maraboutiques », sont : tous ceux qui s'occupent de religion. Ils sont souvent constitués en fractions séparées. Leur rôle était traditionnellement celui de professeurs, de conseillers et de juges en tout ce qui concerne la loi et les traditions musulmanes.

Les *Imghad* (sing. *amghid*), sont les hommes libres, en position de vassalité vis à vis des *Imajeghen* auxquels ils payaient autrefois des redevances. (Ils sont appelés *Daga* en Songhay).

Ces trois catégories d'hommes libres (*Ilellan*, sing. *eelli*) se distinguent du monde des captifs noirs surtout par leur origine : ce sont des berbérophones de race blanche venus d'Afrique Septentrionale (1) à des époques diverses et en vagues successives, qui ont soumis ou assimilé les populations rencontrées sur leur passage, ou razzées au cours de guerres plus au sud en pays soudanais. On désigne ces populations d'origines très diverses sous le nom d'*iklan* (sing. *akli*). Actuellement, ils forment la masse de la société touarègue, et on les retrouve partout. Suivant le degré de relations qu'ils entretiennent avec leurs maîtres, on distingue :

— les *iderfan*, les *ighawellan*, les *iklan n egef* (« captifs de dune »), sont des affranchis, à titre individuel ou collectif, insérés dans une économie agro-pastorale, et qui représentent trois variantes d'une même réalité dans des régions différentes,

— les *iboghollitan* sont des métis, nés d'unions entre partenaires de conditions opposées (libre et servile). Des tribus issues d'une telle union portent ce nom à titre collectif.

(1) cf. J. Nicolaisen : Relations politiques et sociales chez les Touaregs de l'Air et de l'Ahaggar.

— enfin les *Iklan* de tente, vivant encore en symbiose avec leurs maîtres, comme de véritables serviteurs.

Formant une caste un peu à part, les *Inadan* (sing. *enad*) qu'on appelle souvent forgerons (*garasa* en Songhay), mais qui en fait, sont les artisans, travaillant le cuir, les métaux et le bois. Ils ne vivent pas en fractions séparées, mais sont répartis dans les campements des diverses classes de la société touarègue.

Beaucoup d'*Iklan* n'ont plus que des contacts très lointains avec leurs anciens maîtres : cette société hiérarchisée est en pleine évolution du fait de la libération accélérée des *Iklan* qui se mettent de plus en plus à la culture pour leur propre compte : ainsi, à la hiérarchie traditionnelle des castes et des classes sociales, qui intéressent plutôt l'ethnologue, nous préférons distinguer, dans une première partie, pour la commodité de notre exposé les *nomades purs*, qui s'adonnent exclusivement à l'élevage, des *semi-nomades*, qui, à leur activité purement pastorale joignent une activité agricole. Enfin nous distinguerons dans une troisième catégorie les *sédentarisés*, qui ont abandonné la vie nomade pour vivre dans des villages à l'image des populations paysannes Songhay Djerma ou Hawsa qui les entourent.

Dans une seconde partie, nous exposerons comment les différentes classes s'adaptent à la rapide évolution de leur société et du Niger tout entier.

CHAPITRE III

LES DIFFERENTS TYPES DE TRANSHUMANCE

La vie du pasteur nomade est rythmée par les saisons, plus précisément par la quantité d'eau disponible aux différentes périodes de l'année. Ainsi on ne peut entreprendre de décrire les différents types de transhumance sans rappeler brièvement les différentes saisons qui se succèdent au cours de l'année dans le Sahel.

1. *Akasa* : la saison des pluies, de la fin du mois de juin à mi-septembre : la température baisse légèrement, l'air est humide ; c'est l'époque de la « cure salée » (voir plus loin), et de la remontée extrême vers le Nord des purs nomades.

2. *Gharat* : saison intermédiaire, mi-septembre à mi-novembre. La chaleur est plus forte, l'air encore humide. Pour les nomades purs, c'est le retour de la « cure salée », pour ceux qui cultivent, c'est la récolte du mil.

3. *Tagrest* : la saison froide, de mi-novembre à mi-mars, la température baisse et atteint son minimum, l'harmattan souffle (*esamed wan tagrest*).

4. *Awilen* : la saison chaude, de mi-mars à fin-juin. La température s'élève, avec des menaces orageuses.

La « cure salée » est une transhumance traditionnelle chez tous les éleveurs nomades ; elle correspond au besoin en sel des animaux, qu'il est souvent difficile de satisfaire par un apport extérieur, qui exigerait des sorties d'argent. Par bonheur, beaucoup de terres du Sahel sont riches en sels minéraux en raison de la forte évaporation. Elles attirent traditionnellement les nomades pendant la saison des pluies (*Akasa*). C'est alors la remontée vers le nord des immenses troupeaux à la recherche de pâturages salés, de sources et de puits d'eau saumâtre, ou de terre natronnée, laissant la place, plus au sud, aux cultures pendant l'hivernage. Cette « cure salée » (*tanekert*) provoque donc une concentration humaine relativement forte dans les régions désertes pendant la plus grande partie de l'année ; c'est le cas du Fako Maydulu, au nord d'Abala, dans la vallée de l'Azawak, où Peuls et Bella se rassemblent à ce moment là. C'est le cas des Tegidda, à l'ouest d'Agadez : Tegidda n tesemt pout les Touaregs Kel Dinnik, Tegidda n tagaït pour les Kel Gress. Nous verrons aussi que cette pratique pastorale se double d'un fait social particulièrement important, à l'époque où la pluie donne une nouvelle vie à la végétation, surtout pour les purs nomades qui vivent tout au long de l'année en petits groupes très restreints et sans contacts les uns avec les autres.

I. LES PURS NOMADES

Les purs nomades sont en général peu nombreux dans l'Ouest du pays ; infime minorité dans le cercle de Téra, ils sont plus nombreux dans ceux de Tillabéry et Filingué et plus encore dans celui de Tahoua.

En effet, dans l'Ouest du Niger, les nomades ne disposent d'aucune zone où les cultures soient interdites et où ils puissent faire pâturer leurs troupeaux sans danger pour les récoltes ; car la frontière du Mali suit à peu près le parallèle qui, plus à l'Est, forme la limite septentrionale des cultures, telle qu'elle a été fixée par arrêté en mai 1961. Ainsi ces nomades se trouvent à cheval sur deux Etats : au Niger se trouvent leurs lieux de parcours en saison sèche, au Mali ceux de l'hivernage.

A Téra (poste de Bankilaré), à Tillabéry (poste d'Ayorou) les nomades sont recensés au Niger, c'est-à-dire sur leurs lieux de parcours de saison sèche. A Filingué, (poste d'Abala), par contre, bon nombre de nomades sont recensés à Ménaka (Mali), alors qu'ils nomadisent la plus grande partie de l'année sur le territoire du cercle de Filingué, tels les Dahousahak, qui s'éparpillent en saison sèche en petits campements près d'Abala et même jusque dans l'Imanan. Il semble qu'il y ait là un manque de cohésion dans la politique de recensement entre les deux Etats.

Ainsi, dans tout l'Ouest, les nomades sont frontaliers. Dans le cercle de Téra, ils se tiennent en saison sèche aux alentours du Gorwol. Dans celui de Tillabéry, ils font de petits mouvements autour des mares d'In Atès, Tingara, et parfois Amalawlo (au Mali). Dans le cercle de Filingué, ils restent les plus nombreux aux environs d'Abala.

Dès la saison des pluies, ces nomades franchissent la frontière pour se rendre aux terres salées (Ahara) ; sur la rive Gurma, à l'intérieur de la boucle du Niger, ils quittent les rives du Gorwol pour se rendre dans la région de Tesi ; à 70 km au Nord. Dans la région d'Ayorou les Tahabanat, *imajeghen* et *imghad* vont vers le nord, soit à l'Est de Gao (Imenas, In Dersan), soit au nord de Ménaka (In Fadimata, Tazzeit) (cf. carte 2).

L'année dernière, en 1962, ils ne se sont pas rendus sur ces emplacements traditionnels car ils nous ont dit avoir rencontré des difficultés auprès des autorités du Mali. Ils se sont contentés d'aller dans la région frontalière, à In Teylale, Tin Tajemt et Dangeruz. En temps ordinaire, leur transhumance dure parfois deux, trois mois. Leur marche est lente : à chaque étape, on s'arrête deux ou trois jours. Lorsqu'ils ont regagné leurs pâturages de saison sèche, autour des mares d'In Atès ou de Tin Gara, le campement ne se déplace plus guère ; par contre les animaux (bovins et ovins) sont envoyés, sous la garde de bergers sur les rives du fleuve, vers Beibaten, où l'on trouve aussi de la terre salée. C'est en somme une petite « cure salée » de saison sèche, mais qui n'entraîne pas tout le groupe humain.

Les nomades du cercle de Tahoua ont tous leurs terrains de parcours au Niger, et pour eux, aucun problème de frontière ne se pose. Ce sont des Touaregs appartenant à la Confédération des Iullemeden de l'Est, les Kel Dinnik, séparés de la branche occidentale (les Kel Ataram) centrés autour de Ménaka, pour des raisons

historiques relativement anciennes.

Les Kel Dinnik ont des itinéraires bien connus (1). En saison sèche, ils font de petits mouvements autour d'un puits dans un périmètre assez limité. En saison des pluies, à partir d'août, ils montent vers le nord à la « cure salée ». Les Kel Dinnik ont été divisés en huit groupes par l'Administration française qui a voulu morceler les trop puissantes fractions, et surtout émietter le pouvoir de l'amenokal de la confédération à la suite de la révolte de 1917.

Chaque fraction a son itinéraire particulier. Très grossièrement, on peut ainsi résumer par groupe la transhumance :

- Le 1^{er} et le 6^e groupes nomadisent dans l'ouest de la subdivision : en saison sèche, à Tilia et Tasara, aux pluies vers Tasatakoret, Midal et Mentès.
- Le 2^e groupe se tient près d'Abalak, et l'été se déplace vers In Gall.
- Le 3^e groupe, près de Tchîn Tabaraden, se rend à la cure salée à Tegidda n tesemt.
- Le 4^e et le 5^e groupes, qui se tiennent à l'est d'Abalak, à Chin Armed en saison sèche, vont à In Gall et à Tegidda n tesemt à la cure salée.
- Le 7^e groupe qui passe la saison sèche à Tamaya et In Waggeur, se rend en hivernage à Asawas et Tegidda n tesemt.
- Enfin le 8^e groupe, qui se tient à Asos (au Sud d'Abalak), se rend à Aselila (près d'In Gall) pour la cure salée.

Tous, sauf ceux des 1^{er} et 6^e groupes passent par In Gall.

Tous ces nomades ont des habitudes de parcours extrêmement précises : leurs itinéraires ne varient guère et chaque fraction a ses pâturages et ses puits bien déterminés. Seule peut changer la date de départ pour la cure salée, selon que les pluies ont été plus ou moins précoces. C'est en cela que les Touaregs se distinguent des Peuls dont les habitudes sont moins régulières, et qui brusquement changent de zone de nomadisation et envahissent des pâturages qu'un long usage avait réservé à telle ou telle fraction touarègue, ce qui provoque naturellement des conflits plus ou moins violents.

Ce qui caractérise la vie des nomades purs, c'est l'importance que prend pour eux la cure salée : elle dure, en général, de début août à fin septembre, parfois jusqu'à novembre (pour les Kel Tahabanat d'Ayorou). Tous les habitants des campements, les vieux comme les jeunes, les malades et même les mourants, participent à cette transhumance saisonnière, et personne ne reste dans le sud. C'est à cette occasion que les campements se regroupent, alors qu'en saison sèche, on ne rencontre ici et là que des campements de 7 à 8 tentes, à la cure salée, les rassemblements de 30 à 40 tentes ne sont pas rares. C'est donc une occasion de vie sociale, de rencontres, de réjouissances, d'étalage de beaux vêtements. La cure salée dure souvent assez longtemps ; la montée vers le nord est lente car les animaux sont fatigués par la sécheresse et les grosses chaleurs des mois précédents.

(1) cf. F. Nicolas : La transhumance chez les lullemmenden de l'Est. Trav. de l'Inst. de Rech. Sahar., T. IV, 1947, pp. 111-126, 1 carte.

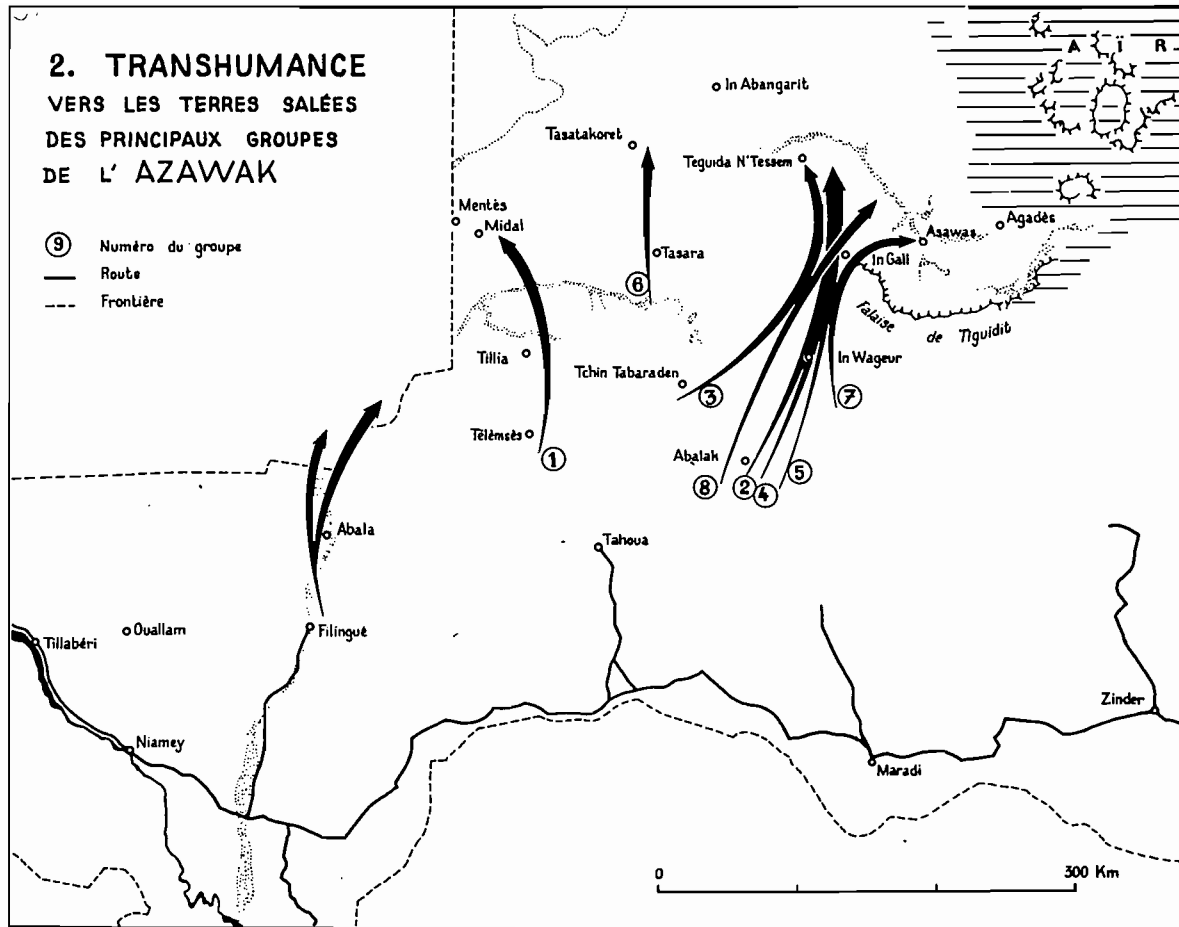


Fig. 2 — Transhumance vers les terres salées des principaux groupes de l'Azawak.

Prenons le cas des Kel Eghlal du 2^e groupe de Tahoua, que nous avons rencontrés en septembre 62 près de Tegidda n tesimal : partis de la région d'Abalak, ils avaient mis un mois et demi pour gagner les sources salées ; on voit que la transhumance est lente. Les 280 km avaient été parcourus en 18 étapes, soit en moyenne 15 km pour chacune d'elles, séparées par des arrêts d'un ou deux jours.

Arrivés aux terres salées, les chameaux vont s'abreuver à l'eau natronnée de Tegidda n tesimal ou aux sources de Gelele et d'Azelik. Ils pâturent dans les environs et retournent s'abreuver tous les deux ou trois jours.

Les bovins s'alimentent avec la terre salée (*ahara*), que l'on creuse dans la plaine de Gelele avec des lances, ou avec des houes dans le Fako Maydulu au nord de Filingué.

Le retour vers le sud commence fin septembre, et il est très lent, plus encore que l'aller peut-être, car les animaux sont gonflés par le sel et ne doivent pas faire d'efforts excessifs.

Au retour de la cure salée, les *Iklan* s'arrêtent pour faire la récolte de graines sauvages (*ishiban*) ; c'est un temps d'arrêt sur la route du retour, à Dangerouz pour les nomades d'Ayorou, à Tamalet pour ceux de Filingué.

II. LES NOMADES CULTIVATEURS

Les nomades purs se déplacent sans autre exigence que de trouver des pâturages pour leurs troupeaux. Par contre, les nomades qui s'adonnent tant soit peu à l'agriculture se voient contraints de concilier les exigences des travaux des champs avec celles de la subsistance du troupeau. Beaucoup ne renoncent pas à leurs habitudes nomades et chaque année se rendent à la cure salée. Mais leur départ est retardé par les semis et les sarclages qui suivent.

Prenons le cas des Bella Iburubak d'Ayorou. Ils cultivent à Manas à 35 km à l'est d'Ayorou. En saison sèche, ils font de petits mouvements au sud de leurs terrains de culture, et à proximité des puisards de Tidikit. En saison chaude, à partir de fin mars, ils se rapprochent des montagnes de Tin Tadangawi, situées plus à l'est, et là ils construisent des cases sommaires en paille (*ekarban*, pl. *ekarbanen*) qui sont plus fraîches. Ils restent là jusqu'aux premières pluies en juin. Ils abandonnent alors les *ekarbanen*, et se rapprochent de leurs champs en utilisant à nouveau la tente. Ils procèdent aux semis, puis aux sarclages de leurs champs, et c'est seulement après qu'ils partent pour la cure salée. Ils vont aux mêmes endroits que les nomades purs (*Kel Tahabanat*, *imajeghen* et *imghad*). En 1962, comme ces derniers, ils ne sont pas allés aussi loin que les années précédentes, prétendant en avoir été empêchés par les autorités maliennes. Ils ont seulement atteint In Teylalé, sur la frontière du Mali. Pour y aller, ils ont mis 7 jours : trois jours pour gagner Tatakarat (à 45 km au NNE de Manas) où ils restent deux ou trois jours. Puis en deux jours ils gagnent In-Teylalé, à 25 km au nord de Tatakarat. Là, ils creusent à la houe la terre salée et la font manger à leurs animaux, bovins, ovins et caprins. Ils restent là trois jours, et reviennent

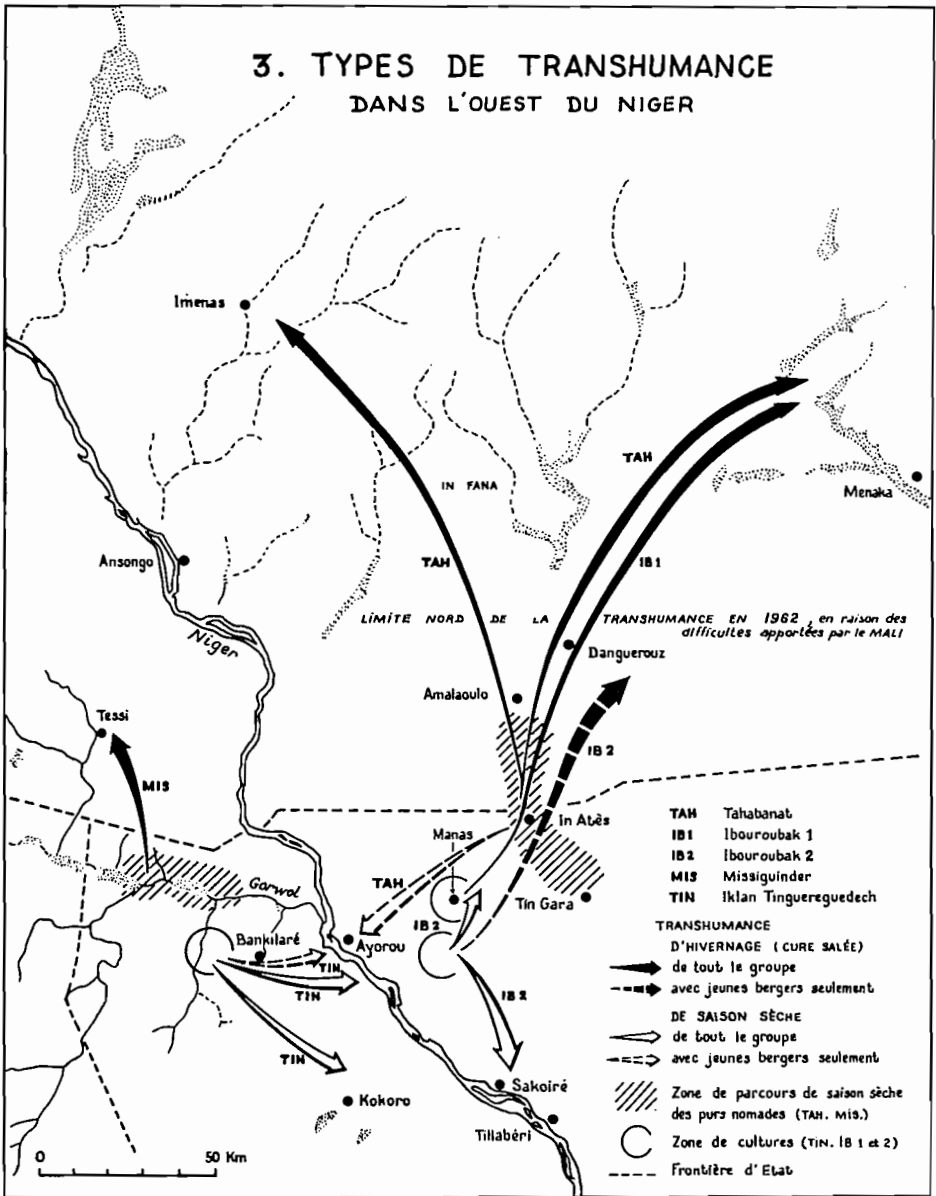


Fig. 3 – Types de transhumance dans l'Ouest du Niger.

lentement, en une dizaine de jours jusqu'à leurs champs, pour ne pas fatiguer leurs animaux. Dans cette fraction de *Bella* Iburubak, tous les membres de la famille vont à la cure salée, personne ne reste sur les champs. Mais il est évident que cette année, en raison d'événements extérieurs au groupe, cette transhumance a été plus courte que de coutume. Ainsi ces *Bella* cultivateurs rejoignent les purs nomades partis avant eux et les précèdent sur le chemin du retour car les récoltes les appellent. Ils effectuent donc la même transhumance, mais à un rythme accéléré. Ainsi chez ces nomades, les travaux agricoles obligent à raccourcir la durée de la cure salée, mais celle-ci reste encore une manifestation collective de tout le groupe.

Chez d'autres *Bella* des groupes Iburubak et Kel Tahabanat rencontrés en novembre 1962 à In Eshku (30 km à l'est d'Ayorou), dans un même campement de 21 tentes, la vie nomade avait pris une autre forme : en saison sèche, ils se tiennent vers les puisards d'In Eshku où nous les avons rencontrés. Puis, à partir de décembre, ils se fractionnent. Certaines familles vont vers le nord près de la mare d'Uletamanas (20 km au nord d'In Eshku), d'autres, au contraire, se dirigent vers le sud, jusqu'aux environs du village de Sakoir. D'autres enfin restent sur place. En saison chaude, ils se rassemblent à l'ouest d'In Eshku, où ils trouvent de l'eau et des pâturages, et où ils construisent des paillottes sommaires (*ekarbanen*).

En saison des pluies, tous se rapprochent des champs pour les semis. A ce moment-là, les jeunes gens, mariés ou célibataires, partent avec leurs familles à la cure salée ; ils vont eux aussi à la frontière du Mali : Tatakarak, In Teylalé, Tin Tajemt. Les hommes plus âgés restent pour faire les semis et les sarclages ; une fois ces travaux terminés, ils partent à leur tour vers le nord, pour la récolte des graminées sauvages, à Bangeur, et là, ils retrouvent les jeunes gens et les troupeaux qui reviennent de la cure salée. Ensemble ils regagnent leurs champs, et en septembre-octobre, ils font les récoltes. Ainsi, chez eux, la cure salée n'est plus une manifestation collective, et c'est déjà un signe de l'importance que prend chez eux l'agriculture.

III. LES SEMI-NOMADES

Nous en arrivons à un troisième type de nomades que nous distinguons du précédent par le fait qu'il vit de plus en plus autour de son champ, et n'effectue que des mouvements d'assez faible rayon. Dans la région de Bankilaré, la plupart des nomades que nous avons rencontrés étaient de ce type.

Par exemple, un groupe de Logomaten (de classe *imghad*) cultive à Farkoy, à dix kilomètres au sud du village de Taratako. Ils passent toute la saison sèche à cet endroit où ils construisent des cases-tortues, en forme de conque renversée (*ekarbanen*), extrêmement bien faites, et rappelant la tente par leurs ouvertures latérales et leur allongement. Ils restent là pendant la saison chaude également, et ne se déplacent qu'aux pluies, à 3 ou 4 km vers le sud. Ils démontent alors les *ekarbanen* qu'ils reconstruisent sur ce nouvel emplacement. Ce déplacement a d'ailleurs pour but unique d'éloigner les troupeaux des champs ; après les semis, les jeunes gens conduisent les animaux aux terres salées vers Beygourou (20 km au sud de Farkoy), en utilisant les tentes. Ils y restent 15 jours ou un mois, après la récolte. Pendant ce temps, les

hommes plus âgés restent auprès des champs, revenant à leur emplacement de saison sèche lorsque les récoltes sont finies, et vivant toujours sous les *ekarbanen*. Ainsi la cure salée n'est plus la grande transhumance vers le nord, ce n'est qu'un mouvement limité, de faible rayon, accompli par les seuls jeunes gens. L'usage de la tente n'est plus désormais que sporadique, et le fait des seuls bergers.

Les Ibogholliten (métis à titre collectif de *Bella* et d'*imghad*) qui cultivent à Fono (à 12 km au sud de la mare d'Osolo), ne s'écartent que peu de leurs champs au cours de l'année. Ils construisent sur les champs de très grandes *ekarbanen*, comme celles des Logomaten : ce sont des habitations très élaborées, qui sont le signe d'un habitat quasi permanent. Ils ne les quittent qu'aux premières pluies, et après avoir procédé aux semis, ils se dirigent alors vers le nord avec les troupeaux, à 5 ou 7 km de leurs champs, à la hauteur de la route Dori-Téra. De là, ils reviennent sur les champs pour effectuer les sarclages, les animaux, ainsi éloignés, ne risquent pas d'occasionner des dégâts aux cultures. Une fois les sarclages terminés, les jeunes gens vont vers le nord avec les troupeaux jusqu'à Kiral (une vingtaine de kilomètres au nord des champs). Ils vivent sous des tentes, alors que le reste de la famille, resté à mi-distance, s'abrite sous les paillotes.

Lorsqu'arrive le moment des récoltes, les jeunes gens se rapprochent avec les troupeaux, tout en demeurant à une certaine distance des champs, et de là, on va récolter. Une fois les récoltes terminées, tout le monde revient s'installer sur les champs, chacun sur le sien par petits groupes de 2 à 3 *ekarbanen*.

Enfin les *Bella* (*iklan imajeghen*) des Tingeregedesh qui cultivent près de Bankilaré à In Gari et Illamazak, et qui étaient des bergers des nobles de Bankilaré, ainsi que les *Iklan Imajeghen* des Doufarafarak qui cultivent près du village de Tegey, ont un campement quasiment fixe d'*ekarbanen* construites avec beaucoup de soin, à un ou deux kilomètres de leurs champs. Certains y résident pendant la saison des pluies, et de là vont faire les travaux agricoles. Après la récolte, chacun va s'installer sur son champ, sous la tente, et les animaux fument le sol. Au cours de la saison sèche, les troupeaux sont emmenés par les jeunes gens, ou chez certains, par tout le groupe, aux terres salées de Kokoro (50 km au sud-est de Bankilaré), ou à celles qui sont situées en bordure du fleuve, près du village Songhay de Kandadji (25 km à l'est de Bankilaré). Ils y partent avec la tente, et en reviennent au bout d'un mois. A la saison chaude, ils construisent des *ekarbanen* sommaires, près des points d'eau.

Chez tous ces semi-nomades, la cure salée d'hivernage qui autrefois était traditionnelle, a été abandonnée, au lieu de se diriger vers le Nord, au delà du Gorwol, vers Tesi, ils restent toute la saison sèche à proximité des champs. Ils vont seulement en saison sèche aux terres salées, vers l'est, car alors leurs troupeaux ne risquent pas de détruire les récoltes d'une région très cultivée ; ce sont désormais les travaux culturels qui règlent la transhumance.

Près d'Ayorou, sur la rive Hawsa du fleuve, nous retrouvons exactement les mêmes contraintes qu'exercent les travaux des champs sur les nomades. Des Sawani (terme songhay - synonyme d'*iderfan*, affranchis), qui cultivent à Ti-Barey Bareyen (9 km à l'est d'Ayorou), ne participent pas à la transhumance d'hivernage vers les terres salées du nord. Ils font de petits mouvements, campant sous la tente, pendant



Fig. 4 – Bella Ibawan creusant un puisard aux environs de Bankilaré.



Fig. 5 – Ekarbanen, habitat semi-permanent des *Ibogholliten*, près de Fono. En février 1963, le campement est vide.



Fig. 6 — Abreuvement au puits d'Ournkwata. On remarque 4 groupes puisant de l'eau : à droite, Peuls *Bororo*, tirant à la main, au centre et à gauche, groupes de Bella aidés d'un chameau et d'un bœuf tracteurs (hors de la photo), dont la corde s'enroule autour d'une poulie.

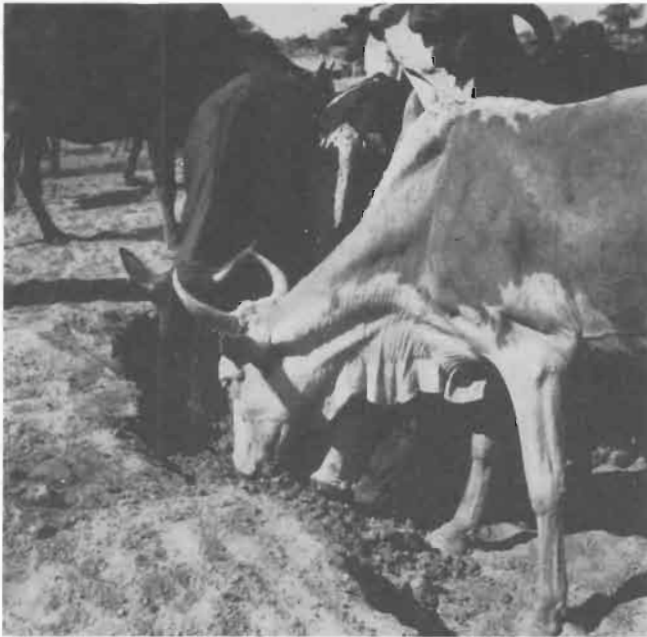


Fig. 7 — Bovins mangeant la terre salée aux environs de Beibaten.

toute la saison froide... En saison chaude, ils se rapprochent de Garey (5 km au sud de leurs champs), et là, ils construisent des *ekarbanen* sommaires, qui sont les habitations qui protègent le mieux de la chaleur. En saison des pluies, ils habitent tout près de leurs champs, dans des paillotes rondes en paille (*attaram*, pl. *attaramen*), comme en construisent les sédentaires, et ils font semis et sarclages. A ce moment-là, les jeunes gens vont aux terres salées toutes proches de Beibatén (à 10 km au S.W.), le long du fleuve, alors que le reste de la famille ne quitte pas les champs. Puis ils partent de nouveau sous la tente vers Garey, au Sud, pour récolter les graines sauvages, d'où ils reviennent pour la récolte du mil. Ainsi, ces *Iderfan* utilisent au cours de l'année trois types d'habitat : *attaramen* pour la saison des pluies, *ekarbanen* pour la période des chaleurs, tente tout le reste du temps.

Vers Tahoua, des *Iderfan* également, cultivant dans la région d'In Karkadan (30 km à l'ouest de Tahoua), restent aussi de plus en plus centrés autour de leurs champs ; en saison des pluies, les jeunes gens accompagnent les troupeaux vers le nord aux terres salées d'Iguélin. Il faut compter un mois pour s'y rendre. Cette année (1962) aucun jeune homme du campement n'y est allé : ils confient dans ce cas leurs bovins aux Peuls des environs, depuis l'époque des semis jusqu'à la fin des récoltes moyennant 100 francs par animal.

Ils utilisent également trois types d'habitat : pendant la saison chaude, *ekarbanen* extrêmement sommaires, qui, malgré un même nom, n'ont rien à voir avec celles de la région de Téra : ce sont de simples abris de branchages, recouverts de tiges de mil ; paillotes rondes en paille sur les champs à la saison des cultures, la tente le reste du temps, avec laquelle ils effectuent de tout petits déplacements.

Ces *Iderfan* se rendaient tous à la cure salée il y a une vingtaine d'années. Actuellement, ils ont recours à des bergers Peuls. C'est là la marque de l'importance que prend chez eux la vie des champs, comme nous allons le voir chez les anciens nomades sédentarisés.

IV. LES SEDENTARISES

Enfin nous appelons « Sédentarisés » les anciens nomades qui se sont fixés définitivement dans un village permanent. C'est le cas par exemple, sur la rive Gurma, du village de Mamasey (dont le nom tamasheq est Tumumushi), habité par des *ighawellen*, qui dépendaient autrefois des *imajeghen* Iratafan, installés sur l'autre rive. De même, sur la rive Hawsa, le village de Beibatén. Dans le cercle de Filingué, ce sont tous les Toauregs et Bella de l'Imanan, à Bonkoukou, du Tagazar, à Tabla, ou encore les villages d'Umkwata, au nord d'Abala, et de Takawat, près de Filingué.

La sédentarisation définitive est marquée :

- par un habitat permanent : cases en banco le plus souvent,
- par l'abandon des pratiques pastorales : les troupeaux sont confiés, contre rémunération, aux Peuls du voisinage, qui les emmènent aux terres salées du Fako Maydulu (cercle de Filingué), ou les tiennent simplement éloignés des champs. Ces bergers sont

le plus souvent rétribués en mil. A Mamasey, par exemple, une gerbe de mil pour un bœuf. A Bonkoukou, une botte de mil et 100 francs pour un bœuf,

— enfin, pour les villages de nomades sédentarisés isolés en zone sédentaire, c'est l'abandon progressif de la langue Tamasheq, au profit de la langue dominante dans la région : c'est ainsi qu'à Mamasey, les jeunes parlent Songhay, et le nom Songhay du village a prévalu dans l'usage administratif, ce qui n'est pas le cas pour le reste de la toponymie des zones habitées par les Touaregs. En effet, ils sont désormais rattachés administrativement à la chefferie du canton sédentaire, Songhay, ou Hawsa, suivant le cas, et n'ont plus que des liens « historiques » et ténus avec leur groupe d'origine.

A Umkwata, c'est la langue hawsa qui prend de plus en plus d'importance.

Signalons toutefois que les Touaregs de l'Imanan et du Tagazar, qui se sont sédentarisés avec leurs *Bella*, en occupant complètement ces deux cantons où ils sont les maîtres, ont conservé plus facilement l'usage de leur langue et leurs traits culturels originaux.

*

Dans ce premier chapitre, nous avons examiné différents types de transhumance. Nous sommes partis des purs Nomades, pour en arriver aux cultivateurs sédentaires, qui ne nous intéressent que dans la mesure où ils sont d'anciens nomades.

Mais cela ne signifie pas que ces différents types soient des stades successifs d'une évolution se terminant obligatoirement par la sédentarisation totale. Depuis longtemps déjà, les *imajeghen* avaient des *iklan* qui cultivaient pour eux à la limite de la zone sédentaire, et qui leur fournissaient le mil dont ils avaient besoin, tout en étant les bergers d'une partie de leurs troupeaux.

Mais il est certain que le phénomène de la libération des *Iklan* a provoqué l'extension des surfaces cultivées : les *Iklan* cultivant désormais à leur propre bénéfice, se sont rendus compte du profit qu'ils pouvaient retirer de la vente du mil, et donc cultivent davantage, de même que les *Iklan* de tente qui, ayant abandonné les campements de leurs maîtres viennent s'installer dans une zone où ils peuvent défricher des champs.

Ainsi chaque groupe se trouve devant une situation nouvelle qui ne cesse d'évoluer, et il doit trouver de nouveaux moyens pour assurer sa subsistance ; nous allons voir comment cette évolution crée de nouveaux rapports entre les groupes, entre les classes, et provoque souvent des conflits.

CHAPITRE IV

LES DIFFERENTES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ TOUAREGUE : LEUR ÉVOLUTION ET LES CONFLITS QUI EN RESULTENT

Pour bien comprendre l'évolution actuelle, il faut se rendre compte qu'avant l'intervention coloniale, la société touarègue formait un tout cohérent et hiérarchisé, basé sur la prépondérance d'une aristocratie guerrière, les *imajeghen* comme nous l'avons brièvement rappelé dans le premier chapitre; c'étaient eux qui offraient la protection aux tribus vassales d'hommes libres ou de captifs, dans le cadre de confédérations politiques et guerrières (*ettebel*, litt. « tambour de guerre ») (1) en échange de redevances diverses. Ils conduisaient, au nom et quelquefois à l'aide de leurs tributaires, les expéditions guerrières et les rezzous contre les sédentaires (lutte des Touaregs Tingeregedesh sur la rive Gurma, contre les Songhay), ou contre d'autres confédérations touarègues (lutte des Iullemmeden Kel Dinnik de Tahoua, au cours de la seconde partie du XIX^e siècle, contre les Kel Gress, contre les Kel Ataram de Ménaka, et tout à la fin du siècle, contre les Kel Ahaggar.

Or, dès la conquête, les Français eurent en vue la pacification des territoires conquis, et prirent rapidement des mesures pour l'assouplissement de la condition servile des *Iklan* (2).

A la suite de la révolte générale des Touaregs en 1917, la répression, très dure, morcela les confédérations pour les affaiblir, et permit à bien des *Iklan* de se libérer. Or, dès lors que les rapports entre nobles et vassaux, entre maîtres et serviteurs sont mis en cause, les *imajeghen* voient leur économie se transformer complètement (de même que les *imghad* et *ineslemen* qui possédaient eux aussi leurs propres *Iklan*). Ils essaient par tous les moyens de conserver l'état antérieur, mais privés des guerres qui étaient leur raison de vivre (et leur façon de s'enrichir), ils sont impuissants à maintenir leur autorité : dans un pays pacifié, leurs tributaires n'ont plus besoin d'eux.

La libération des captifs est un phénomène qui a toujours existé : un *akli* peut être libéré pour des services éminents rendus à son maître, ou par un « geste pieux » de la part de celui-ci. Nous avons déjà vu que les *Iderfan* sont des affranchis, bien souvent de longue date ; mais cet affranchissement était toujours le fait du maître,

(1) Nicolaisen : Relations politiques et sociales chez les Touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar.

(2) M. Sellier : Note sur l'histoire et le peuplement du cercle de Niamey, chap. VI : « Dans le Tagazar et l'Imanan, tous les efforts portent sur l'affranchissement des tribus Bella ». (1904)

qui lui seul en décidait. Ainsi le mouvement massif de départ des *iklan* crée une perturbation complète dans cette société ; les *imajeghen* comme les *imghad* et les *ineslemen* ne peuvent pas s'y opposer, et se trouvent démunis désormais d'une main d'œuvre servile qui au loin les ravitaillait en mil, gardait les troupeaux et les abreuvait, et dans la vie même du campement s'occupait de toutes les tâches domestiques.

On assiste donc à une fragmentation de cette société au détriment de l'aristocratie guerrière, privée désormais à la fois de ses butins de guerre et de ses redevances.

En général, la proportion des *iklan* dans le groupe Touaregs augmente du nord au sud. Les chiffres donnés par le Commandant Reeb (1), quoique très anciens, sont cependant significatifs : dans le cercle de Gao (Mali), les *iklan* de la circonscription de Kidal représentaient 13 % du total du groupe Touareg, contre 44 % à Menaka. Au Niger, dans le cercle d'Agadès, la proportion des *iklan* était de 28 %, contre 70 % à Tahoua. Et plus au sud, en pleine zone sédentaire, à Ayorou et Bankilaré (2), la proportion est encore plus forte, puisqu'elle dépasse 80 %. Au cours des guerres les Touaregs firent de nombreux captifs chez les sédentaires, qui s'installèrent dans les marges méridionales. C'est pourquoi beaucoup d'*Ikklan* s'étaient constitués en fractions séparées ne relevant plus que de l'*amenokal*, ou parfois de leur ancien maître, mais vivant souvent à grandes distances des *imajeghen* (ou des *imghad*), dont ils dépendaient.

I. L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES DIFFERENTES CLASSES (3)

Il est souvent difficile de se faire une idée exacte de la répartition numérique des différentes classes, les recensements administratifs continuant souvent à rassembler dans la famille d'un même chef des *iklan* qui ont été libérés depuis longtemps. Et dans les campements d'*imajeghen* il est parfois délicat de distinguer nobles et serviteurs qui vivent en symbiose presque comme les membres d'une même famille.

Mais la suite de ce rapport montrera à quel point la distinction entre les classes est importante, par la différence de comportement et de problèmes économiques qu'elle pose : sur ce point particulier de la situation démographique, les résultats de l'enquête statistique actuellement en cours chez les nomades seront du plus haut intérêt. Les renseignements qui suivent ont été trouvés, pour certains groupes, dans les rapports d'administrateurs, souvent anciens.

(1) cf. Reeb : les Noirs au sein de la société Touarègue (Soudan - Niger) conf. Cheam 1948.

(2) Pour ces deux derniers postes, les chiffres cités sont tirés de recensements administratifs. Ayorou : 1955 - Bankilaré : 1947.

(3) N.D.L.R. Depuis la rédaction de ce rapport, des enquêtes statistiques menées en milieu de contact nomades-sédentaires (Sénégal, Niger, Mali) ont montré d'une manière convergente un dynamisme démographique proportionnel au degré de sédentarité : le taux d'accroissement est le plus faible chez les purs nomades, et augmente des semi-nomades aux agriculteurs. Cependant le taux d'accroissement, bien que faible, est *positif* chez les nomades, contrairement à ce que révèle le rapport cité ici, dont les conclusions ont été démenties par l'enquête démographique de 1963 (taux brut de reproduction : 3,2 dans l'ensemble Touareg au Niger).

— Les *Imajeghen* : ils ne représentent, en définitive, qu'une infime minorité des Kel Tamasheq, et cela, dans tous les groupements : 0,5 % des Kel Dinnik de la subdivision nomade de Tahoua (1), 3,7 % des nomades Kel Tamasheq d'Ayorou (2), 0,2 % du groupement Tingeregedesh de Bankilaré (3).

L'évolution démographique est jugée généralement extrêmement grave : « Les Touaregs nobles sont actuellement en voie de disparition », dit le rapport du poste d'Ayorou daté de 1955. Parmi les trois fractions *imajeghen* une est encore purement nomade. Les Kel Taharabanat, et deux en voie de sédentarisation, les Ihayawan (4) et les Iratafan.

Chez les Kel Tahabanat, on compte 16 ménages, ayant eu 28 enfants de moins de quinze ans, soit moins de deux enfants en moyenne par ménage. Mais il y a aussi 18 hommes et 8 femmes célibataires.

Chez les Ihayawan, on compte 8 ménages avec 9 enfants, soit un enfant par ménage en moyenne ; et on trouve également 12 hommes et 13 femmes célibataires.

Enfin chez les Iratafan, 6 ménages avec 13 enfants, soit deux enfants par ménage, et 8 hommes et 7 femmes célibataires.

Dans le groupement Tingeregedesh de Bankilaré, « La situation démographique est désespérée », dit le rapport de 1947. Sur les 40 *imajeghen* Tingeregedesh on trouve :

— au dessus de 40 ans	10
— entre 15 et 40 ans	21
— moins de 15 ans	9

Sur 15 hommes de 20 à 40 ans, 8 sont célibataires, et 4 n'ont pas d'enfants.

Chez les Kel Dinnik, la situation est à peu près la même.

Les *imajeghen* sont donc une minorité, et une minorité qui ne se développe guère. On remarque en particulier le grand nombre de célibataires, surtout chez les femmes, ce qui est un phénomène extrêmement rare dans les sociétés africaines. Les premières explications que l'on peut donner sont que, décimés par les guerres récentes, la révolte de 1917 et les répressions qui suivirent, les *imajeghen* sont si peu nombreux dans certains groupes qu'ils trouvent difficilement les femmes nobles qui leur conviennent, et qu'ils préfèrent le célibat à la mésalliance. Désireux à tous prix de conserver leur particularisme, ils se resserrent sur eux-mêmes, et continueraient à n'épouser que des gens de leur classe. Pourtant cela n'explique pas complètement le nombre élevé des célibataires des deux sexes (et l'on a par ailleurs de multiples

(1) F. Nicolas : Tamesna - Les Iullemeden de l'Est ou Touareg Kel Dinnik, Paris 1950. D'après liste nominative des *Imajeghen* du Kel Dinnik, p. 206.

(2) cf. Nivon, rapport 1955 sur les nomades du cercle de Tillabéry, poste d'Ayorou, rapport ronéoté.

(3) Rapport 1947 sur le groupement Tingueredech, poste de Bankilaré. Toutes les données démographiques sont tirées de ces deux rapports.

(4) Les Ihayawan ne sont pas des *Imajeghen* mais doivent être assimilés aux *imghad*.

exemples de métissages entre *imajeghen* et *iklan* par exemple (1)), ni le petit nombre d'enfants.

Il est donc indispensable d'essayer d'élucider ce problème, à la fois par l'enquête démographique statistique, et par une étude poussée du système de parenté, avec relevés de généalogies remontant aussi loin que possible dans le temps. Cette partie de notre travail a été seulement ébauchée, et ne peut faire pour l'instant l'objet d'aucune conclusion.

— Les *Imghad* sont plus nombreux que les *imajeghen* mais restent une minorité en face de la masse des *iklan*. A Bankilaré, dans le groupement Tingeregedesh, ils représentent 14 % de la population. A Ayorou, ils sont moins nombreux, 7 % seulement. Nous n'avons trouvé aucun chiffres plus détaillés les concernant probablement parce qu'ils sont dans une situation démographique plus saine que celle des *Imajeghen*, par le simple fait qu'ils sont plus nombreux et par conséquent forment des groupes plus cohérents et équilibrés. Mais ceci aussi reste à étudier de plus près.

— Pour les *Ineslemen*, nous n'avons pas de chiffres distincts.

Ces trois groupes sont monogames, et se distinguent en cela des *iklan*.

— Les *Iklan* sont, nous l'avons déjà dit, la masse. A Bankilaré, les *iklan* et toutes les fractions, y compris ceux qui sont encore en service auprès de leurs maîtres, représentent 83 % du groupement Tingeregedesh. A Ayorou, ils sont 87 %. Parmi ceux-ci, on peut distinguer 230 « *iklan* de tente », et 6.336 appartenant à des fractions séparées. Il semble qu'ils soient en voie d'accroissement rapide car dans les rapports administratifs, où l'on note la situation désespérée des *imajeghen*, on relève un nombre relativement important d'excédents de naissances sur les décès dans chaque groupement où il n'est pas fait mention distincte de chaque classe sociale.

Entre les deux recensements de nomades d'Ayorou en 1951 et 1954, on note, dans le groupement Ihayawan (au total 968 personnes en 1954), un excédent de 123 naissances sur les décès.

Dans le groupement Iratafan (619 personnes), un excédent de 34 naissances, et chez les Kel Tahabanat (5.783 personnes) un excédent de 644 naissances.

Cet accroissement ne peut donc être que le fait des *Iklan*, masse dynamique en plein accroissement.

Signalons aussi que les *Iklan* peuvent être polygames, mais qu'en fait cela n'est pas très fréquent : dans le petit groupement des Dufarafarak (2) du poste de Bankilaré, le recensement de 1953 notait 15 cas de bigamie et 2 de trigamie (le groupement comprenait 788 hommes imposables).

(1) cf. J. Nicolaissen : Relations politiques et sociales des Touaregs de l'Air et de l'Ahaggar, Et. Nigériennes 1963.

(2) cf. Rapport Lacroix, 1953, Recensement du groupement Dufarafarak, poste de Bankilaré.

Ainsi la situation démographique pose déjà un problème, car elle oppose une masse pleine de vitalité et en rapide croissance à une infime minorité de nobles et à un nombre un peu plus important d'*imghad* et d'*ineslemen*.

II. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES DIFFÉRENTES CLASSES

a) Les *imajeghen* ont une conscience extrême d'appartenir à une aristocratie blanche qui les distingue du monde noir qui les entoure. Cette conscience est accrue et s'explique par le fait de leur si petit nombre.

Les *imajeghen* se distinguent aussi du reste des Kel Tamasheq par un certain nombre de traits culturels. Citons entre autres :

– *L'importance du chameau* qui est l'animal noble. On vante les vertus du lait de chamelle. La dot que l'on fixe pour un mariage se compose toujours de chameaux, à l'exclusion de tout autre animal. Chez les *imajeghen* beaucoup de femmes possèdent personnellement un chameau de monture, pourvu d'une selle spéciale et surmontée d'un palanquin les abritant du soleil.

– *La dépendance économique de la femme*. De nombreux auteurs ont signalé la situation privilégiée de la femme dans la société touarègue. Il n'en demeure pas moins vrai que son rang la prive de toute indépendance économique. Lorsqu'une jeune fille noble rejoint son époux au moment du mariage, elle n'apporte avec elle ni tente, ni lit, ni aucun instrument ménager. Seule sa servante l'accompagne, suivie de son chameau de selle. C'est son mari qui doit entièrement équiper le ménage. Elle se contentera de surveiller les travaux domestiques de ses servantes, qui préparent la nourriture et soignent les enfants. Elle laisse en se mariant ses animaux personnels dans le campement de son père. Déchargée de tous soucis, elle ne dispose cependant d'aucun bien. Il lui est interdit de se rendre au marché, sous peine de déchéance sociale. (Observations chez les seuls Kel Tahabanat et Tingeregedesh NDLR).

b) Les *ineslemen* sont les marabouts constitués en fractions séparées : « Ils s'occupent de religion, de justice, d'instruction publique » (1). Les tribus maraboutiques étaient considérées autrefois comme vassales. Aujourd'hui, elles ont acquis une grande importance, surtout chez les Kel Dinnik.

– Pour des raisons historiques anciennes d'abord : révolte des tribus maraboutiques contre les nobles, à la suite de quoi ils prirent le pouvoir au début du XIX^e siècle, grâce à El Gelani, de la tribu des Attawari. Mais cet entr'acte fut interrompu par Ibra, de la tribu des Tamesgidda, qui fut lui-même éliminé par les *imajeghen* Kel Dinnik qui reprirent leur pouvoir. (2)

(1) cf. F. Nicolas Tamesna, p. 57.

(2) cf. F. Nicolas, Tamesna, et Urvoy, Histoire des Oulliminden de l'Est.

— Pour des raisons plus récentes : l'Administration coloniale à la suite des révoltes des Touaregs, a souvent favorisé les *ineslemen* aux dépens des *imajeghen* (par exemple en formant le 7^e groupe de la subdivision nomade de Tahoua, dirigé par les Igdalen (maraboutiques), aux dépens des nobles Ikherkheren du 4^e groupe).

Ainsi les *Ineslemen* détiennent maintenant, à Tahoua, des pouvoirs politiques tout en conservant leur rôle religieux.

Ils recouvrent, à ce titre, un certain nombre de redevances (*Tamesdeg*), qui se décompose ainsi :

1/10 de la récolte de mil,
1/40 chèvres ou moutons,
1 taurillon de deux ans sur 30 têtes de bovins,
parfois 1 mouton sur 5 chameaux.

La *tamesdeg* est donnée par chacun au marabout dont il est client, et parfois partiellement et directement en aumônes aux pauvres et aux orphelins.

Ainsi les *Ineslemen* ont souvent cumulé le « temporel » et le « spirituel », car la *tamesdeg* dans les temps anciens était « une aumône religieuse due au chef en tant que chef religieux, parce qu'il est inséparable de son qadi et imam, qu'il fait participer au revenu. Actuellement, la *tamesdeg* n'a plus ce caractère d'Etat, et est recueillie par les marabouts seuls... (1). »

c) Les *imghad* sont des hommes libres, vassaux qui autrefois payaient tribut aux *imajeghen* auxquels ils étaient rattachés dans le cadre d'une confédération politique. Ils sont possesseurs de grands troupeaux, composés surtout de bovins, de chèvres et de moutons. Chez les *imghad* la dot est fixée aussi bien en bœufs qu'en chameaux.

Ils sont en général monogames, mais la règle n'est pas aussi strictement suivie que chez les *imajeghen*.

La femme est moins dépendante de son mari que la femme noble : elle ne travaille pas, dans la mesure où elle peut avoir une servante qui la décharge des travaux matériels. Cependant, à son mariage, elle apporte chez son époux la tente, le lit et tous les objets domestiques de son futur ménage. Elle apporte également avec elle, au campement de son mari, les animaux qui lui ont été donnés à sa naissance (*ajif*) et ceux que son père lui a prêtés à l'occasion de son mariage, et dont elle a l'usufruit (*timuzagen* ou *tewet*)

Signalons sur la rive Gurma des groupes *imghad* qui ont acquis une situation sociale élevée, en raison de leurs exploits passés, en particulier les Logomaten.

Ainsi la différence que l'on voit apparaître entre les nobles et leurs vassaux sont la survivance du passé où les relations politiques au sein des différentes confédérations s'accompagnaient d'une spécialisation du cheptel entre les différentes

(1) cf. Nicolas, Tamesna, p. 191.

classes (1). Les chameaux pour les nobles, les bovins et les petits animaux pour les vassaux.

d) Les *Inadan* sont les artisans. Ils ne sont pas constitués en fractions séparées, contrairement à ce que certains recensements font apparaître. Les femmes travaillent le cuir : ils fabriquent les tentes, les sacs, les coussins, les porte-amulettes, les selles, les porte-feuilles, les différentes nattes de lit.

Ils travaillent le bois : et font les lits, les mâts sculptés qui entourent le lit, les écuelles, les cuillères. Ils travaillent le métal, enfin, et fabriquent les bijoux, les cadenas, les couteaux, les haches, les lances et les poignards.

Chez les Kel Tahabanat d'In Atès, les *Inadan* se tiennent à l'est du campement des Nobles, à une centaine de mètres environ. Ils vivent dans une dizaine de tentes alignées du nord au sud, parallèlement à celles des *imajeghen*.

e) Les *Iklan*, bien qu'anthropologiquement très différents des Touaregs, ne constituent pas à proprement parler un groupe ethnique. Ils sont d'origines très diverses : populations autochtones de race noire du Sahara soumises à la conquête du pays par les guerriers Touaregs, prisonniers de guerre ramenés de raids chez les populations de la région soudanaise, très rares sont ceux qui se souviennent encore aujourd'hui de quel groupe ethnique sont issus leurs ancêtres. Ils avaient été complètement assimilés à la société touarègue, aussi bien sur le plan linguistique que sur le plan culturel.

Iklan en Tamasheq, *Bella* en Songhay, *Buzu* en Hawsa, est un terme qui désigne donc, non une origine ethnique quelconque, mais une condition sociale, la condition servile. Ils se distinguent cependant en plusieurs catégories et actuellement encore on peut distinguer :

— *les Iklan de tentes* : véritables serviteurs, qui sont au service d'un maître, noble, marabout ou vassal. Ces *Iklan* traditionnellement ne possèdent rien en propre. S'ils vivent au campement de leur maître, les hommes sont bergers et s'occupent des animaux, les femmes pilent le mil et font la cuisine. Parfois ils cultivent et vivent dans un campement séparé, du moins pendant une partie de l'année. Ils donnent une partie de la récolte du mil à leur maître et gardent le reste pour se nourrir eux-mêmes. En principe, ils ne possèdent aucun animal : bergers du troupeau de leur maître, ils en consomment le lait.

Quand ils vivent dans le campement de leurs maîtres, leurs tentes sont situées à l'ouest, au delà des enclos à petit bétail (petits veaux, chèvres et moutons), d'où le nom qu'on leur donne parfois de *Defar afarag*, « derrière l'enclos ». Les tentes des maîtres s'alignent du nord au sud, les ouvertures étant est-ouest, et celles des *Iklan* suivent un même alignement, plus à l'ouest, chaque tente de serviteur se trouvant au niveau de celle de son maître.

(1) cf. J. Nicolaisen, Relations Politiques et Sociales chez les touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar.

Prenons par exemple le cas des Iberogan (Ikarashan) de Tahoua, qui sont dépendants des Igdalen, tribu maraboutique : ils possèdent encore une main-d'œuvre servile. Lorsqu'un *akli* se marie, il doit demander l'autorisation du maître de sa future femme ; c'est lui qui consent à la laisser rejoindre son époux. Ce sont les maîtres de l'*akli* et de la *taklit*, qui respectivement se substitueront aux parents des époux, le premier en fournissant la dot (25 chèvres), qui n'est d'ailleurs pas indispensable et qui peut être payée après que le mariage ait été consommé, le second en ayant la garde des animaux de la dot, et qui devra les restituer en cas de divorce aux dépens de la femme. C'est le même qui fournira à la jeune épouse la tente et les instruments de ménage. Lorsque la *taklit* rejoint son mari, il arrive que son maître l'accompagne avec des animaux qu'il lui prête, et les enfants issus de ce mariage appartiendront au maître de l'épouse. Il arrive que le mari et la femme vivent séparés une partie de l'année, chacun dans le campement de son maître.

Ces *Iklan* de tente sont encore nombreux chez les nomades, mais leur situation évolue vite, et beaucoup quittent leur maître. Aussi actuellement leur situation est-elle imprécise, restant traditionnelle chez ceux qui continuent à vivre dans le campement de leur maître, plus floue chez les cultivateurs. Tous ces *Iklan* étaient désignés dans les derniers recensements administratifs comme « *iklan imajeghen* » ou « *Iklan Kel Tahabanat* », « *Iklan Logomaten* », du nom du groupe dont ils dépendaient.

— Les *Iklan* constitués en fractions séparées, (*Iderfan*, *Iboghollitan*, *Iklan n egef*, cf. ch. II), donnaient traditionnellement des redevances à leur chef politique, c'est-à-dire à l'Amenokal, un peu comme les vassaux. Il y avait plusieurs sortes de redevances :

- *tiuse* est la redevance régulière en mil, beurre, fonio et animaux, à l'amenokal.
- Mais en plus il y avait la cotisation due pour des occasions spéciales, ou *tirgit*.
- Enfin les *imajeghen* pouvaient venir et saisir dans le campement des *Iklan* les animaux ou le mil dont ils avaient besoin, c'était *tarkept*.

A Bankilaré, (cercle de Téra), les Bella des fractions autonomes des Tingeregedesh donnaient régulièrement ce qu'on appelait le *timuzagen*, prêts de vaches à l'amenokal au début de l'hivernage, qui les restitue avec les veaux quand elles ne donnent plus de lait.

Ils donnaient aussi le *tibsey*, don en mil, en quantité déterminée, à l'amenokal.

Enfin diverses autres redevances, variables selon les groupes Bella, en beurre (*tizageni*), fromage (*tikomari*) et en moutons pour la fête de la Tabaski.

Actuellement, ces redevances continuent à être versées par certains *Iklan* qui gardent des relations de bonne entente avec leurs anciens maîtres. Mais les Bella qui reconnaissent fournir cette contribution précisent que ce n'est pas une redevance forcée (*tiuse*), mais un don volontaire (*tenafut*) pour un chef estimé. On ne reconnaît que rarement que c'est par crainte ou par contrainte que l'on se soumet encore à cette pratique.

III. L'ÉVOLUTION : LES CONFLITS QUI EN RÉSULTENT

Les *imajeghen* devant cette évolution rapide, éprouvent de grandes difficultés à s'adapter. Il semble que la situation soit un peu différente chez les purs nomades et chez ceux qui sont plus ou moins en zone sédentaire.

Les nomades purs, Kel Tahabanat d'Ayorou ou Iullemeden de Tahoua, par exemple, ont conservé un certain nombre d'*Iklan* de tente, vivant dans leurs campements : les femmes nobles peuvent encore être déchargées de toutes les tâches domestiques. Les *Iklan* effectuent les plus durs travaux ; ils creusent les puisards, ils abreuvent les tourpeaux, ce qui est un travail particulièrement pénible en saison sèche. Donc l'économie du campement reste encore ce qu'elle était : en décembre 1962, le campement des *Imajeghen* Kel Tahabanat d'In Atès (80 km au nord d'Ayorou) était composé de 17 tentes d'*Imajeghen*, qui se succédaient du nord au sud. A l'ouest de l'alignement des tentes nobles, au-delà des petits enclos à bétail, on trouvait selon une ligne parallèle, 14 tentes d'*Iklan*. A une centaine de mètres à l'est, dans un troisième alignement nord-sud, se trouvaient 10 tentes d'*Inadan*.

Par contre les *imajeghen* qui se sont installés en zone sédentaire, restant fixés en un point déterminé (c'est le cas des Tingeregedesh à Bankilaré), ou effectuant de tout petits mouvements autour d'un emplacement fixe, comme les Iratafan à Bibyergu, au sud-ouest de Tondia, se trouvent dans une situation très difficile.

Les premiers sont en conflit ouvert avec leurs *Iklan*, les seconds ont libéré les leurs, sentant qu'il valait mieux garder des liens d'amitié avec eux, pour qu'ainsi ils continuent à leur rendre des services, plutôt que de les maintenir malgré eux dans leur propre campement. Les *Iklan* se sont installés au village voisin de Tondia.

Ces problèmes sont les mêmes chez les *ineslemen* et les *imghad*. Les Kel Eghlal et les Igdalen de Tahoua (*ineslemen*) ont réussi à maintenir leurs *iklan* dans une totale dépendance : ce sont de purs nomades dont l'autorité et l'influence restent considérables sur leurs captifs, réputés doux et peu revendicatifs.

Par contre les *imghad* Allashaten, semi-nomades de la région de Bankilaré, qui font de petits mouvements autour de Diré Bangou (à 10 km au Sud de Mehana), ont dû laisser partir leurs *Iklan*, non sans avoir essayé longtemps de les retenir, en faisant appel pour cela à l'administration.

Or, durant tout le temps de la période coloniale, les Administrateurs, devant tous ces conflits, se sont trouvés très embarrassés : dans un rapport sur le groupement Tingeregedesh, l'Administrateur conclut : « Il convient d'appuyer les marabouts Touaregs qui appliquent une coutume que nous ne pouvons pas imposer en raison de nos principes égalitaires », et d'ailleurs : « comme les marabouts ont eux-mêmes des *Bella*, il n'y a pas à craindre une évolution trop rapide, évolution qui provoquerait des désordres sociaux » (1). C'est pourquoi dans certains cas on arriva à des jugements bâtarde, comme la « Convention entre les Allachaten et les *Bella*

(1) Rapport sur le groupement Tingueregedech, 1947, poste de Bankilaré.

faite à Téra, le 2 janvier 1942 (1). Dans cette convention, on maintient les *Bella* dans leur condition servile, tout en leur permettant de posséder des animaux en propre, à condition "qu'ils s'engagent à suivre et servir les Allachaten, les hommes comme cultivateurs et pasteurs, les femmes comme pileuses". Les *Imrad* s'engagent en retour à payer l'impôt de leurs *Bella*, à les vêtir, et à ne pas s'approprier "*comme la coutume le leur permet*", tout ou partie des animaux laissés par ceux-ci. C'est évidemment un replâtrage boiteux qui ne peut que mécontenter les deux parties : on maintient l'état antérieur, en s'appuyant sur la tradition et la coutume, tout en demandant aux maîtres de ne pas user complètement des droits que leur accorde cette coutume : c'est une gageure.

Ainsi, si l'Administration coloniale a souvent provoqué la libération des *Bella*, soit lorsque les *imajeghen* et les *imghad* étaient puissants et semblaient une menace pour la paix et la sécurité (2), soit par sentiments humanitaires, elle a, par la suite, hésité à accélérer un mouvement qui risquait d'ébranler sur ses bases une société devenue vulnérable et qu'elle contrôlait surtout par l'entremise de ses chefs et des *imajeghen*. Pour l'administrateur, enfin, il semblait plus simple, pour tous ses rapports avec les nomades, de n'avoir que quelques interlocuteurs, des chefs reconnus à l'autorité incontestée, plutôt qu'une poussière de petits chefs indisciplinés et éparpillés dans de multiples campements éloignés et difficiles à atteindre.

Certains pensaient qu'il fallait restaurer l'autorité des *imajeghen*, à Tahoua par exemple, où l'on avait permis aux maraboutiques de prendre trop d'influence. L'administrateur F. Nicolas concluait le chapitre sur l'histoire dans son livre sur les *Kel Dinnik* : "La race des chefs n'est pas éteinte, et une restauration de l'autorité sur les bases anciennes (en utilisant ce que les indigènes eux-mêmes respectent) n'est pas impossible avec de la prudence et du tact" (3).

Mais bien souvent aussi un équilibre fragile fut maintenu dans un groupement grâce à la permanence d'un même chef, qui pouvait perpétuer ses droits tout au long de son règne. Tel était le cas du groupement *Tingeregedesh*, dont l'Amenokal *Rhabiden* imposa pendant 40 ans (de 1917 à 1947) sa forte personnalité, et prouva sa très grande habileté auprès de ses ressortissants aussi bien que de l'Administration en ne renonçant à aucun des droits que lui donnait la coutume. A sa mort, toutes les difficultés éclatèrent : ses successeurs, *Madani*, puis *Boula*, qui n'avaient ni son autorité, ni sa ruse, ne purent maintenir ses prétentions, et entrèrent en conflit avec leurs *Bella* (4) au sujet des troupeaux confiés par *Rhabiden* à ses bergers, et dont ils pensaient hériter. A la mort de *Madani*, frère cadet de *Rhabiden*, la question de ses troupeaux se posa également : les *Bella* prétendirent que les troupeaux dont ils avaient la charge leur appartenaient personnellement. Quelques-uns seulement admirent qu'une petite partie des animaux leur avaient été confiés par leur ancien maître.

(1) Voir pièce en annexe : "Convention..." p. 38.

(2) Ainsi, en 1917, après la révolte, de nombreux *Iklan* furent libérés à Tahoua, les *Iklan* des *Tellimdez* entre autres.

(3) F. Nicolas, ouv. cité, p. 106.

(4) Cf. Rapport *Riou*, 1962, Etude d'un règlement des contestations entre Touaregs du cercle de Tera et leurs anciens *Bella* sur la propriété des troupeaux confiés à ces *Bella* par leurs anciens maîtres.

Le conflit se complique du fait que la plupart des animaux contestés avaient toujours échappé aux recensements et que, par conséquent les héritiers pouvaient difficilement fonder leurs prétentions sur des documents officiels : il fallut une enquête spéciale pour retrouver les animaux et les dénombrer.

Mais comme cela faisait parfois trente ou quarante ans que ces animaux avaient été confiés aux bergers, ces derniers prétendirent souvent que des épidémies avaient décimé les troupeaux.

L'affaire est particulièrement délicate, car elle met en opposition le droit traditionnel des *imajeghen* à disposer de leurs *Bella* et des biens de ceux-ci, et d'autre part le droit tout court des *Bella* à posséder leurs propres troupeaux. Or il est incontestable qu'à l'origine ces animaux appartenaient aux *imajeghen*.

L'administration et le gouvernement s'orientent vers une solution de partage, en reconnaissant les droits acquis par les *Bella* en échange des soins qu'ils ont donné aux animaux pendant des années : 2/3 aux anciens maîtres, 1/3 aux bergers.

Mais l'application de cette mesure s'avère difficile, car les *Bella*, qui ont juré, sur le Coran que ces animaux leur appartenaient, pensent que l'affaire est réglée de ce fait, et disséminent les animaux dans tous les campements pour qu'on ne les retrouve pas. Ils vont aussi les vendre sur les marchés voisins, à Markoy en particulier, de l'autre côté de la frontière, en Haute-Volta, pour échapper ainsi aux autorités nigériennes.

Ainsi, dans cette évolution, les *imajeghen* sont presque toujours perdants ; car ils se trouvent en porte à faux même si leur cause est juste, car ils représentent "l'ancien temps". Les *Iklan* les quittent, mais bien souvent emportent en même temps les animaux leur appartenant.

Selon les circonstances locales, cette évolution peut être brutale et mettre face à face deux groupes qui se réfèrent à des juridictions différentes : les uns parlent le langage du droit coutumier, valable sans doute encore en Afrique dans bien des cas, et peut-être pour longtemps encore, les autres parlent celui du droit tout court à disposer d'eux-mêmes et à posséder des biens personnels, ce que nul ne saurait leur contester. Et dans ces conflits les *imajeghen* sont toujours en état d'infériorité.

C'est pourquoi certains préfèrent admettre cette évolution et laisser aux *Iklan* qui le désirent la possibilité de partir en emportant un certain nombre d'animaux. Ils peuvent alors conserver de bons rapports, et même utiliser leurs services, le cas échéant.

Mais il est évident, comme l'a déjà très bien montré M. Riou, que l'un des travaux les plus urgents serait de faire apparaître très clairement sur les recensements la distinction entre nobles (ou *imghad* ou *ineslemen*) et anciens captifs, afin de prévenir les risques de conflits latents, et de pouvoir liquider au mieux des intérêts des deux parties les séquelles de la condition servile, actuellement impensable dans le contexte politique et social.

ANNEXE

Colonie du Niger
Cercle de Tillabery
Subdivision de Tera

**Convention passée le 17 septembre 1942 entre
les ALLACHATEN et les BELLA de leur tribu**

— “Les *Allachaten* s’engagent à payer l’impôt de capitation des *Bella* à leur service ; ceux-ci payent la taxe sur le bétail pour les animaux leur appartenant en propre.

— Ils s’engagent à les vêtir, ou à leur verser une indemnité représentative d’habillement annuel, soit en argent, soit en nature.

— Ils s’engagent à respecter l’organisation de la famille et à laisser les enfants habiter avec leurs parents.

— Ils s’engagent à respecter la propriété des *Bella*, et à ne pas s’approprier, comme la coutume le leur permet, tout ou partie des animaux laissés par ceux-ci. Le montant des successions doit être équitablement partagé entre chacun des enfants.

— Ils donnent à leurs bergers, à titre d’indemnité, 1/30 des animaux nés pendant l’année, qu’il s’agisse de chèvres, moutons ou de bœufs.

— Par contre, les *Bella* s’engagent à servir les *Allachaten*, les hommes comme cultivateurs et pasteurs, les femmes comme pileuses, étant entendu qu’ils peuvent cultiver leurs lougans personnels.

— Les litiges seront portés devant Attibia, qui en rendra compte au chef de subdivision quand il ne pourra les régler lui-même.

— Si le contrat est rompu par la faute des *Allachaten*, les *Bella* seront alors recensés avec la tribu *Tinguereguedeche* (Rhabiden).

Fait à Téra le 17 septembre 1942, en présence des *Allachaten* Mohamet, Gherboun, Achmed Ag Edifi, Al Maril, Mohamadine, et Ouamoudef, et des *Bellahs* Kilikoul, Haman, Fellekire, Mogaz, Akli, Akli Amafula, Izizeider, Irkaltan et Delesse.

L’interprète
Signé illisible

Le Chef de Subdivision
Signé : L. Plagnol.

CHAPITRE V L'ADAPTATION ECONOMIQUE

Dans cette dissociation accélérée du complexe Touareg-Bella, on assiste à des réactions et à des adaptations à la situation nouvelle fort diverses dans les différentes classes sociales.

I. IMAJEGHEN ET IMGHAD

a) La répartition des tâches dans l'économie du campement

Les *imajeghen*, en premier lieu, éprouvent de grandes difficultés à s'adapter : infime minorité, ils ont tendance à se figer dans leurs coutumes, en essayant de maintenir à tout prix leurs droits et leurs privilèges.

S'ils s'aventurent en zone sédentaire, ils ne cultivent eux-mêmes que réduits à la dernière extrémité. En zone nomade, l'affaire est plus grave, car propriétaires de très gros troupeaux, les *imajeghen* peuvent difficilement en assurer tout seuls l'entretien sans aide, et particulièrement dans la région de Tahoua, un départ trop rapide des *Iklan* risque de causer des pertes sérieuses aux troupeaux.

A l'intérieur du campement, les tâches domestiques sont encore presque toujours effectuées par quelques captifs de tentes. Les femmes nobles ne font rien dans la vie du campement ; elles ne se rendent jamais au marché, que ce soit pour vendre ou pour acheter, ce serait pour elles, nous l'avons déjà vu, une déchéance sociale. De même, chez les Touaregs de l'ouest, la femme n'a jamais dans le campement de son mari d'animaux — qui lui appartiennent, ceux-ci sont restés dans sa famille : elle n'a donc aucune indépendance économique, aucun bien qu'elle puisse vendre pour lui assurer quelques ressources personnelles.

Les *Imghad* sont en général plus touchés par l'évolution : leur prestige était moins grand et ils ont été plus tôt menacés par le départ des *Iklan*. Mais n'appartenant pas à cette aristocratie pour laquelle accomplir un travail réservé à l'*akli* était une honte, ils se sont mis plus facilement à la culture, et les jeunes gens à la garde des troupeaux, tels les *Logomaten* à Farkoy, ou les *Allashaten* à Diré Bangou. Pour eux, le problème n'était pas l'entretien du troupeau, qu'ils avaient coutume d'assurer eux-mêmes en partie. C'étaient surtout les travaux des champs

pour les hommes et les travaux domestiques pour les femmes. Ainsi les *Logomaten* de Farkoy, que leurs *Iklan* ont quitté il y a cinq ans, nous ont assuré que leur plus grave problème était celui du pilage du mil : en effet, les femmes âgées de 10 à 15 ans au moment du départ des *Iklan* avaient pu apprendre à faire la cuisine et à piler le mil, alors que celles qui étaient âgées de 25 ans à l'époque ne savaient toujours pas, et étaient encore souvent obligées d'avoir recours à des femmes *Bella*.

Chez les *Itagan Tabki* de Tahoua, les femmes ont du, elles aussi, se mettre aux tâches domestiques, du moins toutes celles, c'est-à-dire la majorité, qui n'ont plus de captives de tentes.

Si les femmes *imghad* semblent se mettre malgré tout plus rapidement aux tâches domestiques que les femmes nobles, par contre, comme celles-ci, elles continuent à aller rarement au marché, pour vendre ou acheter : elles participent souvent à la vie du campement. Mais les femmes *imghad* ont auprès d'elles leurs animaux personnels (*ajif*, animaux donnés à la naissance) ou les animaux que lui ont confiés leurs pères au moment du mariage et dont elles ont l'usufruit (*timuzagen*). Elles vivent dans la tente qu'elles ont apportée en rejoignant leur mari, et au milieu du matériel domestique que leur ont confié leurs parents. Elles sont donc chargées de l'entretien de la tente, et doivent veiller au remplacement des objets détériorés. Elles chargent quelques femmes *Bella* du voisinage d'aller acheter des peaux au marché avec l'argent que leur mari leur donne. Elles peuvent aussi demander des peaux à toutes les personnes de leur connaissance : chacun donne sa contribution pour cette occasion spéciale (*illemawan*) de la fabrication d'une tente nouvelle.

Enfin, chez les *Logomaten* comme chez les *Allashaten*, depuis le départ des *Iklan*, ce sont les femmes qui construisent les *ekarbanen*, ces cases en forme de tortue, car c'est un travail féminin tout comme la confection de la tente.

Ainsi la *tamghirt* (1), par le fait qu'elle fait partie d'une classe aux traditions moins rigides, fait plus facilement face à ses nouvelles tâches. Peut-être aussi pourrait-on émettre l'hypothèse qu'il est moins difficile à une femme qui a apporté chez son mari la tente, le lit et tout le matériel domestique, de se mettre au travail avec des ustensiles qui lui appartiennent en propre.

Mais ce qui distingue le plus les femmes *imajeghen* et *imghad* des femmes *peules* ou des femmes *bella* libres, c'est qu'elles ne fréquentent pas les marchés. Elles sont ainsi tenues à l'écart de ces lieux de rencontre où les nouvelles circulent, où les connaissances se font. « Les femmes qui fréquentent les marchés, disait un *Logomaten*, sont des femmes de mauvaise vie ». Ainsi la notion de commerce est-elle incompatible avec une femme appartenant à une certaine classe sociale. Elles ne participent à aucune transaction et n'ont aucun revenu personnel.

(1) *Tamghirt*, féminin d'*amghid*.

Mais l'évolution due au départ des *Iklan*, plus lente chez les *Imajeghen* semble devoir être plus grave chez eux que chez les *Imghad*, rompus de longue date à tous les travaux de gardiennage et d'entretien du troupeau. Chez les *imajeghen*, le départ massif des *Iklan* se traduirait par une impossibilité brutale de faire face à la sauvegarde d'animaux innombrables. Dans l'immédiat, les grands travaux entrepris dans l'Azawak pour la création de stations de pompage peuvent dans une certaine mesure remplacer une partie de la main-d'œuvre servile dans les tâches les plus épuisantes. Mais dans l'avenir, il semble que les *Imajeghen* devront chercher à établir des contrats avec leurs bergers, selon un mode qu'il faudra définir.

b) **L'économie des purs nomades.** Comment vivent les nomades qui n'ont que leurs troupeaux pour assurer leur subsistance ? Prenons le cas des *Kel Tahabanat* recensés à Ayorou. Autrefois, ils recevaient de tous les *iklan* des redevances en mil (*tiuse*). Actuellement ils n'en reçoivent plus que selon le bon plaisir de certains d'entre eux, qui continuent à leur donner cette "contribution volontaire". Mais cela ne suffit plus à assurer leur subsistance durant toute l'année, et ils doivent en acheter. Pendant toute la saison sèche, s'ils résident à In Atès, ils vont acheter du mil et du fonio aux marchés d'Ayorou, Famelé, Sakoira (cercle de Tillabéry) et même à ceux de Mangaizé et de Ouallam (cercle de Ouallam). S'ils campent à Tin Gara, qui se trouve au sud d'In Atès et dans une région de cultures, les *Zerma* sédentaires viennent leur vendre sur place du mil contre argent, ou alors ils échangent des animaux contre du mil : un mouton contre l'*asala* de mil (petit bere en nattes).

Mais pour se procurer l'argent de l'impôt ou celui nécessaire à l'achat de vêtements, ils se rendent à Ayorou pour vendre des animaux, et ce sont généralement leurs *Iklan* qui se chargent des transactions.

Les *Imghad* des *Kel Tahabanat*, purs nomades également, se procurent aussi du mil, la transaction la plus courante est l'achat de mil contre argent. Les achats ont lieu en toutes saisons, car ces nomades ne transportent avec eux que de petits sacs de mil, et ne possèdent jamais de réserves importantes. Ils se procurent le mil aux marchés voisins, mais aussi dans les campements *Bella* de Garey, In Eshku, Tarardé, Manas, Ulétamanas, c'est-à-dire dans toute la région cultivée à l'Est d'Ayorou. Plus rarement, on échange des animaux contre du mil. Il s'agit toujours de petits animaux, moutons ou chèvres, et on échange un *samed* de mil (un gros sac de cuir) contre deux ou même 4 moutons selon la saison. Ils échangent aussi un *samed* de fonio contre deux chèvres.

Ils se procurent de l'argent pour les impôts, les vêtements et l'achat du mil en vendant des animaux aux marchés d'Ayorou et de Famele pendant toute la saison sèche. Mais ils ne vendent ni lait ni beurre, car ils consomment tous leurs produits laitiers qui jouent un grand rôle dans leur alimentation.

Les *Imghad* Itagan Tabki, qui nomadisent à l'ouest de Tahoua, vendent leurs animaux après la récolte du mil, sur tous les marchés voisins (Tahoua, Takanamat, Bagaroua, Guidam-Ider). Ils achètent du mil, qu'ils confient aux sédentaires Maouri du village de Saray (route Tahoua - Filingué), qui l'engrangent dans leurs greniers.

Ils continuent pendant toute la saison sèche à vendre des animaux, au fur et à mesure de leurs besoins. Ils ne récoltent pas de graines sauvages, ramassées par les seuls *Iklan*, et ce ne sont que les rares familles qui ont conservé leurs captifs qui en consomment.

Ainsi on peut remarquer que l'économie de ces nomades est basée uniquement sur la vente ou plus rarement l'échange d'animaux : vente de bovins, caprins, ovins, échange seulement de caprins et d'ovins. Les produits de cueillette (graines principalement) ne sont consommés que par ceux qui ont conservé des *Iklan*, spécialisés dans la récolte des graminées sauvages. Enfin, les sous-produits de l'élevage, beurre, lait, fromage ne sont pas commercialisés, contrairement à ce qui se passe chez les *Peuls* nomades, chez qui le lait, frais ou caillé, et le beurre « sont à la base du système d'échanges et servent d'abord à se procurer du mil. » (1)

c) L'économie des semi-nomades. Ceux qui se sont mis aux cultures, tels les *Imghad Logomaten* ou les *Allashaten* cultivent presque exclusivement du mil. Leur récolte, en bonne année, est suffisante pour couvrir leurs besoins, mais en tous les cas ils n'en cultivent que pour leur propre consommation et ne sont jamais vendeurs. Chez les *Allashaten*, seuls les hommes se livrent aux travaux des champs, alors que chez les *Logomaten*, les femmes participent aux semis et aux récoltes, comme il est habituel chez bien des sédentaires. Mais elles ne reçoivent aucune récompense pour leurs bons offices à la fin des récoltes.

Puisque le mil est entièrement consommé, ces semi-nomades vendent des animaux pour se procurer l'argent des impôts et des vêtements. Les *Logomaten* vendent ou chargent quelques *Bella* de l'opération aux marchés d'Ayorou, Téra, Méhana, Gotheye. Les *Allashaten* vont surtout à Méhana, qui n'est qu'à 12 km de leurs champs et du lieu principal de leur résidence.

Ainsi, pour les semi-nomades, le troupeau est chargé de subvenir à presque tous les besoins à l'exception du mil, du moins si la récolte est suffisante. Mais c'est la vente d'animaux qui permet de payer les impôts, d'acheter les vêtements, le thé, le sucre et le sel.

Pour conclure sur les *Imajeghen* et les *Imghad* précisons en outre que les hommes ne quittent pas le campement pour aller s'employer ailleurs et ne participent pas à la grande migration saisonnière vers les terres lointaines du Ghana et de la Côte-d'Ivoire.

Dans le rapport sur les nomades d'Ayorou, en 1955, on note que 63 personnes sont en Gold Coast, mais parmi celles-ci, il n'y a pas d'*Imajeghen* (les *Imghad* ne sont pas distingués). Et dans tous les campements *imajeghen* ou *Imghad* que nous avons visités, on nous a affirmé que les jeunes gens ne partaient pas travailler dans le sud.

(1) M. DUPIRE : La place du commerce et des marchés dans l'économie des Bororos (Fulbe) nomades du Niger, Et. Nigériennes, 3, p. 18.

Ainsi, l'économie du campement reste-t-elle encore très concentrée : c'est une économie de groupe, où chacun est solidaire du tout. Il n'y a pas de revenus particuliers, en dehors de la vente d'animaux du troupeau, dont chaque individu, homme ou femme, a sa part.

d) **La circulation des biens** : en effet, chaque homme et chaque femme possède des animaux personnels. Même s'ils sont rassemblés au sein d'un unique troupeau, on connaît les animaux qui appartiennent à chacun. Il importe donc de savoir comment ils se distribuent et comment ils passent d'un individu à un autre.

L'enfant qui naît reçoit presque toujours des animaux (*ajif*) de la part de ses parents et parfois de ses oncles, paternels ou maternels. Ces animaux ne font plus partie de l'héritage, et ils échappent au partage du troupeau lorsque le père ou les oncles meurent.

Le partage est fait par un marabout selon le rite musulman si le père meurt en laissant une épouse et des enfants, garçons et filles, l'épouse reçoit $1/8$ de l'héritage, le reste étant partagé entre les enfants dans la proportion de $2/3$ pour les garçons et $1/3$ pour les filles. S'il n'y a pas d'enfants, les $3/4$ reviennent aux parents du père décédé, le $1/4$ restant allant à l'épouse.

Mais dans le cas où il y a des enfants, si ceux-ci sont grands, ils continuent à résider avec leur mère, et le partage n'est pas effectif. Si au contraire ils ne sont pas encore adultes, on procède au partage et les enfants rejoignent le campement de leur famille paternelle avec leurs propres animaux, alors que leur mère regagne celui de ses parents avec les siens.

Enfin, au mariage, la dot (*taggalt*) constituée de chameaux chez les *Imajeghen*, de chameaux ou de bovins chez les *Imghad*, rejoint le campement du père de la mariée. Ces animaux restent chez le père, et en général reviennent à la fille et à ses enfants lorsque le père est décédé. En cas de divorce, il est de bon ton, chez les *Imajeghen*, de ne pas réclamer, quelles que soient les circonstances, la restitution de la dot. Chez les *Imghad*, ces animaux sont rendus au mari en cas de divorce aux torts de la femme.

Dans les étapes normales de la vie d'un homme, comme la constitution de *taggalt* pour le mariage, on peut faire appel à ses connaissances et amis en leur demandant une contribution (*tirgit*), qui permettra de rassembler les animaux nécessaires : ces dons, sans réciprocité obligatoire, en des occasions précises, permettent aux jeunes ou aux pauvres de se marier ou de baptiser dignement un enfant.

Pour corriger les inégalités entre riches et pauvres, il existe des prêts de femelles laitières (*tiyt*), sans durée fixe, que l'on peut renouveler à la fin de la période de lactation, mais qui exigent le retour au propriétaire de la femelle et des naissances.

Ainsi les animaux, à l'occasion de chaque événement de la vie du groupe et des individus, sont-ils partiellement redistribués. Il convient donc, à chacune de

occasions, d'éviter l'éparpillement de ce capital : un mariage entre cousins est bien vu. Mais il importe avant tout, chez les *Imajeghen* surtout, d'épouser une femme ayant un niveau social au moins équivalent au sien. Certains cherchent des alliances dans des groupements éloignés réputés pour la noblesse et la pureté de la race. Les *Tingeregedesh* de Bankilaré ont souvent cherché à s'allier avec des *Iullemmenden* de Menaka par exemple ; et nous avons vu que l'on préfère souvent le célibat à la mésalliance (1).

II. L'ECONOMIE DES IKLAN

Nous étudierons ici l'économie des *Iklan* libres, puisque celle des captifs de tentes est intégrée à celles de leurs maîtres. Quand les *iklan* se séparent de leurs maîtres, ils se mettent à la culture : ainsi les *Iklan Arkana*, recensés à Menaka, mais qui passent la saison sèche près du village de Markoy (route Tahoua - Filingué) à la limite des deux cercles, se sont séparés des *Imajeghen* de Menaka depuis neuf ans. Depuis lors, ils font quelquefois de petits champs, mais pas toutes les années si la pluie tarde à venir. Ils ne possèdent aucun instrument de culture, et les empruntent aux sédentaires des villages voisins. C'est seulement depuis leur libération qu'ils ont commencé à gratter la terre, et il y a là une relation certaine entre les deux faits.

Les *Iklan* un peu partout se sont mis aux cultures, tout en élevant de nombreux troupeaux. Mais si le travail des champs est une nouveauté pour certains, il en est beaucoup qui cultivent au même endroit depuis plusieurs générations.

L'économie des *Iklan* est donc beaucoup plus variée que celle des nobles et de leurs vassaux : elle tient à la fois de celle du cultivateur et de celle de l'éleveur, tout en laissant subsister le mode de vie nomade ; et c'est cette diversité qui la rend particulièrement intéressante.

a) La répartition des tâches à l'intérieur du campement

Chez les *Iklan* la répartition des tâches ne pose pas de grands problèmes. Les travaux sont répartis traditionnellement entre hommes et femmes et il n'y a pas de nouvelle adaptation : les hommes se chargent de presque tous les travaux des champs : ils battent le mil, s'occupent des troupeaux, de la vente ou de l'achat des animaux. Les femmes s'occupent de toutes les tâches domestiques, de l'approvisionnement en eau, en bois, du pilage du mil et de la cuisine. Elles s'occupent de l'entretien des tentes, construisent les *ekarbanen* à la saison chaude. Elles participent également aux semailles et aux récoltes. Enfin, se sont elles surtout qui se chargent de la récolte du fonio sauvage.

Les jeunes garçons sont bergers, et les petites filles aident leurs mères dans toutes leurs tâches ménagères.

(1) Une étude des structures familiales et des relations de parenté à peine ébauchée, sera poursuivie ultérieurement.

Dans le cas, assez peu fréquent, où le ménage est polygame (il y a rarement plus de deux épouses), chaque femme possède sa tente et tout son matériel personnel dont elle s'occupe, et elle prépare à son tour la nourriture pour son mari.

Les tâches sont donc bien séparées, même dans les travaux des champs, où chacun a son travail bien défini.

b) Les travaux des champs et l'exploitation familiale

Les *Iklan* cultivent presque exclusivement du mil, et en moindre quantité, du sorgho. C'est la base de leur agriculture semi-nomade.

Les travaux des champs ne les occupent que peu de temps au cours de l'année : après les premières pluies, on sème (semailles : *anabal*). L'homme creuse avec la houe (*kelmi*) un trou, et la femme qui le suit y laisse tomber les graines et rebouche le trou avec le talon. Peu après, il faut enlever les mauvaises herbes qui ont poussé : c'est un travail d'homme, avec le sarcloir à long manche (*egamshek*). Le sarclage (*agayak*) est renouvelé si on a le temps. Ceux qui sont pressés de partir à la cure salée ne procèdent qu'à un seul désherbage.

Vers octobre-novembre a lieu la récolte (*alley*). Hommes et femmes y participent : les épis sont coupés avec un couteau ordinaire (*elmoshi*), ou avec un couteau dont la base est encastrée à ses deux extrémités dans un manche que l'on tient dans le creux de la main. (*emagas*).

Enfin, vers le mois de février ou mars, les hommes abattent les tiges de mil de la récolte précédente à la houe (*kelmi*), les rassemblent en tas avec une grande fourche de bois, et les brûlent. C'est à cette époque également que les hommes défrichent les nouveaux champs (*aboraz* : défrichement, nettoyage). Arbres et arbustes sont coupés à la hache (*tazeft*), rassemblés en tas sur toute la surface du champs, et brûlés. Puis les herbes sont enlevées à la houe.

Dans certains cas, on demande une aide extérieure : on invite pour une journée 30 à 40 hommes des campements voisins, ou même parfois des villages sédentaires proches, à charge seulement pour le propriétaire qui invite de nourrir tout ce monde. Aucune rémunération n'est prévue. Seulement on ira aider à son tour le voisin qui le demande, sans que cela soit d'ailleurs une obligation. Cette forme de travail collectif est presque toujours utilisée pour *agayak* le sarclage, beaucoup plus rarement pour les récoltes ou le défrichage. On l'appelle *boru* dans la région de Bankilaré et d'Ayorou, *tidigilshet* vers Filingué, *gaya* autour de Tahoua. C'est une pratique courante des cultivateurs sédentaires, et on note à cette occasion que les nomades vont aussi souvent aider les sédentaires.

Si les travaux des champs font appel, en certaines occasions à des pratiques collectives, comment se comporte le groupe familial dans l'exploitation des champs? Y a-t-il une exploitation collective de toute la famille étendue, ou bien chaque ménage cherche-t-il à avoir ses champs qu'il cultive pour son propre compte?

M. Raulin, dans son rapport sur les régimes fonciers (1) oppose à la tendance générale à l'indépendance économique des ménages le cas des "descendants des captifs et en particulier des *Bella*" chez qui "les structures socio-économiques sont plus solides que celles des groupes conquérants. Les fils, même mariés, travaillent toujours sous les ordres du chef de famille, père, oncle ou frère aîné. Ils n'ont que quelques petits champs pour leurs besoins personnels." Pour M. Raulin, il s'agit d'ailleurs uniquement de *Bella* sédentarisés vivant dans des villages permanents.

Pour notre part, nous avons observé tous les cas, depuis la cohésion de la famille étendue jusqu'à la fragmentation par ménages, mais celle-ci nous a semblé la plus courante.

Chez les *Iboghollitan* du cercle de Téra, qui cultivent à Fono (12 km au sud de la mare d'Ossolo), les fils adultes mariés ne suivent pas de règle fixe : les uns continuent à aider leur père et exploitent avec lui le domaine familial. Ils ont à leur disposition un petit champ (*etakas*) qu'ils peuvent cultiver le vendredi et qui leur donne une petite marge d'indépendance, mais ce petit champ reste une portion de terrain octroyée par le père, et ils continuent de dépendre complètement de ce dernier. Les autres, dès qu'ils se marient, se mettent à cultiver à leur propre compte un grand champs (*tawogust*), mais reviennent encore aider leur père de temps à autre. Ils construisent sur leurs champs leurs propres greniers qui assurent leur subsistance.

Chez les *Iklan* des *Tingeregedesh* qui cultivent à l'ouest de Bankilaré, il en va de même ; certains fils restent associés à leur père, mais la tendance est à l'indépendance : le fils marié cultive le plus souvent son propre champs sur lequel il construit les greniers dans lesquels il engrange sa récolte.

Ailleurs, chez les *Bella* d'Ayorou, *Iburubak*, *Kel Tahabanat*, *Sawani*, chez différents *Iklan* du poste d'Abala (cercle de Filingué), la tendance est la même. Il est courant que chaque homme marié ait son propre champ. Le "petit champ", *etakas*, n'est plus qu'une institution transitoire, destinée à donner de l'argent de poche au fils adulte non marié.

Mais là encore, nous n'avons recueilli que des renseignements sommaires, et ce problème très important nécessiterait d'être creusé chez ces *Bella* dont les pratiques agraires sont peu connues.

c) L'économie du campement

Nous avons dit que les *Iklan* possèdent des ressources très diverses. Beaucoup sont cultivateurs-bergers depuis plusieurs générations, c'est le cas de tous les *Iklan n egef* ("captifs de dune") de la région de Tahoua et de presque tous les *Iklan*

(1) H. Raulin : Rapport provisoire de la mission d'Etudes des Régimes fonciers et des structures socio-économiques de la république du Niger, juillet 1961, p. 82.

cultivateurs recensés aux postes de Bankilaré et d'Ayorou. Mais nous l'avons dit, les *Iklan* qui se séparent de leurs maîtres n'ont les premières années que leurs troupeaux pour subvenir à leurs besoins : tels les *Iklan Arkana* dont nous avons parlé plus haut (p. 126). Ils n'ont donc, au début, que les animaux que leurs maîtres ont bien voulu leur laisser emporter et l'adaptation à la vie indépendante est souvent très dure. Ainsi les *Iklan des Imghad Kel Tafadest* qui ont quitté leurs maîtres il y a 10 ans se sont mis à cultiver au nord du Gorwol, en face du village de Yatakala (Songhay). Après des années difficiles, ils ont maintenant assez de mil pour en vendre l'année où la récolte est bonne.

Ce qui caractérise aussi l'économie des *Iklan* par opposition à celle des nobles et des *Imghad* c'est la participation de chacun, hommes et femmes, à la vie économique du groupe : les femmes ont un budget personnel autonome dont elles disposent pour entretenir la tente ou la remplacer, et pour acheter des instruments de cuisine ou parfois des bijoux, leur mari ayant la charge de leur fournir les vêtements. A la récolte du mil, l'homme donne à sa femme une part de la récolte : chez les *Iklan Tingeregedesh*, chaque jour le mari donne à sa femme une petite gerbe de mil, et à la fin de la récolte, il lui donne en plus de 10 à 15 gerbes. Chez presque tous les autres *Iklan* le mari donne à sa femme de 10 à 20 bottes de mil après la récolte, selon sa richesse et l'étendue de ses champs. Souvent aussi, après avoir moissonné une première fois, (*alley wa yezzarán*, la première récolte, de beaucoup la plus importante), il donne quelques bottes à sa femme, puis il lui abandonne sa deuxième petite récolte (*akalebleb*). On met de côté également 1/10 des gerbes récoltées pour les marabouts, c'est la *tamesdeg*. Certains donnent aussi une dizaine de gerbes à leur belle-mère.

Et sur les champs on peut voir, côte à côte, dans l'Ouest du Niger, le grenier familial (*agerid*), en paille, coiffé d'un toit conique et monté sur une solide estrade en bois, et de petits greniers (*sokrat* ou *sirgasu*) faite souvent de nattes de paille montées sur un tréteau de bois, et que ne recouvrent que quelques branchages d'épineux : c'est là que la femme entrepose sa récolte personnelle.

L'homme vend s'il le peut, une partie de sa récolte en mil, pour trouver l'argent de l'impôt et pour acheter de nouveaux animaux, et la femme vend aussi le mil qu'elle a gagné pour se procurer des peaux pour les tentes en premier lieu, mais aussi pour acheter des écuelles de bois, des nattes de lit, des coussins, des bijoux. Parfois aussi, elle achète quelques moutons, qu'elle conserve jusqu'à la Tabaski pour les revendre à ce moment-là.

Mais si les champs sont peu étendus, comme c'est souvent le cas au Nord de Filingué ou de Tahoua, l'homme garde son mil pour la consommation familiale, alors que sa femme vend, dans tous les cas, sa petite part. Et c'est ainsi qu'apparaît le rôle important de la femme dans l'économie *Bella*.

De même, le fils qui continue à aider son père à exploiter le champ familial, vend aussi la récolte de son petit champ personnel (*etakas*), car c'est son père qui se charge de sa subsistance.

Mais, vers le sud, à Bankilaré, Ayorou, Ouallam, les champs sont de plus

en plus étendus, et la production en mil des *Iklan* de plus en plus considérable. Ce sont alors des vendeurs sur tous les marchés, à tel point qu'ils ont presque le monopole de la vente du mil (1). Et ce qui est remarquable, c'est qu'ils ont rapidement acquis une grande expérience dans la commercialisation de leurs récoltes : ils savent très bien que le mil se vend plus cher à l'époque de la soudure, et hommes et femmes ne vendent que le strict minimum pendant la saison sèche, et attendent la dure période de la soudure, pour mettre en vente la part de récolte qu'ils ont pu conserver.

d) L'Élevage

Si nous avons jusqu'ici surtout insisté sur les travaux des champs, la culture et la vente du mil, c'est en raison de l'importance considérable que prend l'agriculture *Bella* dans l'économie rurale du Niger, et en particulier dans celle de la région occidentale. Mais ces semi-nomades sont aussi des éleveurs dont les troupeaux représentent une très grande valeur. Les recensements administratifs montrent un accroissement continu du cheptel, tels ces trois recensements successifs du groupement *Tingeregedesh* (*imajeghen*, *imghad* et *iklan* ne sont pas distingués ici).

Années	Moutons Chèvres	Bœufs	Anes	Chevaux	Chameaux
1941	93.432	12.848	1.660	220	26
1947	95.485	18.283	1.733	459	81
1958	112.770	25.325	1.965	475	249

Mais ces recensements sont largement sous-estimés : une grande partie du troupeau échappe aux agents recenseurs, "dans la proportion au moins des 4/5" (2), comme l'a montré une enquête récente à propos des contestations sur la propriété d'animaux entre les *Imajeghen* et leurs *Iklan* (cf. Chap. 2).

Souvent également, des vérifications inopinées à la suite de dégâts causés aux cultures par des troupeaux, font apparaître un nombre considérable d'animaux non déclarés : 107 bovins chez un propriétaire qui en avait déclaré 14, par exemple (3). Ainsi, il peut apparaître étonnant que ces éleveurs qui possèdent d'immenses troupeaux se mettent à la culture sur une très grande échelle. La raison en est que pour eux, la culture du mil est avant tout une culture commerciale, ils achètent de nouveaux animaux qui viennent encore grossir leurs troupeaux. Les femmes elles-mêmes, si leur petite récolte le leur permet, achètent parfois quelques moutons et chèvres qui sont leur propriété personnelle. Ainsi, à la différence des purs éleveurs, qui doivent vendre des animaux pour s'approvisionner en mil, ces *Iklan* vendent du mil pour augmenter leurs troupeaux.

(1) d'autant plus que les Songhay trouvent indigne de vendre du mil, si d'autres sédentaires le font ailleurs.

(2) Cf. Rapport Riou.

(3) Communication du chef de poste de Bankilaré.



Fig. 8 — Bella semi-nomades vendant du mil en grains dans de grands sacs de cuir au marché d'Ayorou.



Fig. 9 — Bella sédentaires vendant du mil en gerbes au marché d'Ayorou.



Fig. 10 – Grenier de l'homme (*Agerid*) à gauche et de la femme (*Sokrat*), dans un champ à l'Est d'Ayorou.



Fig. 11 – Tente sur un champ de mil. *Iklan Dufarafarak*, près de Teguey (cercle de Téra).

e) Les ressources annexes (travail salarié, émigration)

Mais les *Iklan* semi-nomades ne se content pas des ressources que peuvent leur procurer l'agriculture et l'élevage. Beaucoup vont s'employer chez les sédentaires voisins ou dans les villes, contre rémunération. Ce genre de travail est appelé *tefert*.

Prenons le cas des *iklan imajeghen* des Tingeregedesh : ils cultivent à l'ouest de Bankilaré. Après les récoltes, ils engrangent le mil dans les greniers, mènent leurs animaux à Kokoro, à une cinquantaine de km au sud-est. Pendant cette transhumance, les hommes vont travailler chez les Songhay sédentaires : ils débroussaillent pour eux de nouveaux champs, et pour cela on les paye à la journée ou à la tâche, le prix étant fixé à l'avance, de 500 à 1 000 F selon la taille du champ des Songhay, et en récompense du fumier fourni, on leur donne une gerbe de mil tous les trois jours. Enfin, ils vont au marché de Kokoro vendre du lait, de la gomme, du bois. Ainsi, quand ils rentrent chez eux, leur récolte est intacte, et ils peuvent attendre la saison chaude pour la mettre en vente, quand les prix commencent à monter.

Les Sawani, qui cultivent à une dizaine de km à l'est d'Ayorou, vont, leurs propres travaux agricoles terminés, aider les Songhay sédentaires voisins : pour le sarclage, (*agayak*), on leur donne de 200 à 250 F par jour. Ils vont aussi défricher les nouveaux champs. Et lorsque les Songhay veulent construire leurs cases, ils apportent dans les villages les arceaux de bois qui en forment l'armature, et on leur achète 5 fagots de ces branches souples pour 500 francs.

Enfin, beaucoup d'*Iklan* vont battre le mil chez les sédentaires, et leurs femmes le piler.

L'émigration dans le sud, au Ghana particulièrement, est souvent importante. Elle revêt deux formes différentes : d'abord ceux qui vont vendre leurs animaux à l'étranger et reviennent lorsqu'ils ont mené à bien leurs transactions : elle est le fait de riches propriétaires de troupeaux. Et il y a enfin tous les jeunes gens qui partent au Ghana, la récolte terminée, pour 4, 5 ou 6 mois. Là-bas, ils sont porteurs « Kaya-Kaya », sur les marchés, dockers sur les ports (c'est même une de leurs spécialités) ils pilent aussi pour les femmes ghanéennes, débroussaillent les plantations, etc.

L'émigration est le fait des seuls *iklan*. Les *imghad* et les *imajeghen* n'y ont pas recours, car ils répugnent à s'employer comme simples manœuvres. Enfin, l'émigration est plus importante dans les groupes de cultivateurs semi-sédentarisés que chez les nomades. Il semble que ce soit une règle quasi-générale : en effet, les travaux agricoles n'occupent qu'une petite partie de l'année, et laissent aux hommes une grande liberté pendant plusieurs mois. Plus l'élevage a d'importance dans l'économie, moins les jeunes gens pourront s'absenter, car c'est justement pendant les mois de saison sèche que le travail de creusement des puisards et d'abreuvement des troupeaux réclame une main d'œuvre abondante et dans la force de l'âge.

Ainsi les *iklan* Tamesgidda, rencontrés au nord du poste d'Abala, qui cultivent furtivement mais qui, chaque année vont à la saison des pluies à la cure salée, et sont plus éleveurs que paysans, ne partent pas chercher du travail au Ghana. Par contre les *Iklan* de Bankilaré qui ne font plus que de petits mouvements autour de leurs

champs, qui à la saison des pluies ne vont plus à la cure salée, et chez qui l'agriculture prend de plus en plus d'importance voient chaque année partir un certain nombre de jeunes gens pour le Ghana et c'est sans doute dans ces villages de Bella sédentarisés, Mamasey sur le bord du fleuve, Umkwatta (au nord de Filingué) que les départs sont les plus nombreux.

Ainsi, parmi les nomades, semi-nomades ou anciens nomades, l'émigration temporaire vers le sud ne peut être que le fait d'*iklan*, — qu'aucun travail ne rebute : parmi ces *iklan* elle concerne surtout ceux chez qui l'agriculture a pris une place prédominante dans l'économie, et qui ont tendance à se fixer. On sait l'importance de ce phénomène migratoire chez tous les sédentaires de l'Ouest du Niger et la part que représente dans leur économie l'argent et les marchandises rapportées de la Basse-Côte, Ghana ou Côte d'Ivoire. Ainsi il semble que l'on puisse dire que l'économie agricole favorise ces mouvements saisonniers, alors que l'économie pastorale y met un frein.

f) La circulation des biens

Le troupeau, comme chez les *imajeghen* et les *imghad*, n'est pas une propriété collective. Chaque animal appartient personnellement à un homme, à une femme ou à un enfant.

Nous ne nous étendrons pas longtemps sur la répartition du troupeau à l'occasion des différentes étapes de la vie des individus car nous répéterions ce qui a déjà été dit au sujet des nobles et des vassaux.

La dot est constituée le plus souvent en chèvres et moutons quelquefois en bœufs. A son mariage, la jeune épouse rejoint le campement de son mari avec la tente et le matériel domestique. Elle emporte avec elle ses animaux de naissance, si elle en a, et les animaux que son père lui prête (*tewet* ou *akh nem*) (1). Parfois le père laisse à sa fille les animaux de la dot, sinon ils lui reviennent à la mort de celui-ci, en plus de sa part normale d'héritage. Ainsi la femme se trouve, dès son mariage, à la tête d'un petit troupeau. Elle peut l'augmenter si elle arrive à se procurer des revenus suffisants, avec le mil et le fonio, le bois et tous les produits qu'elle va vendre au marché. Elle dispose ainsi d'un petit capital, à la différence de la femme noble dont le troupeau est géré par le père, ou même de la femme *imghad*, qui ne peut se procurer de revenus personnels.

A la suite d'un décès, les biens du défunt sont, en principe, partagés par un marabout, selon le rite musulman.

Ainsi ce troupeau risque de se disperser au gré des décès et des mariages : il importe donc de pratiquer des alliances opportunes permettant de ne pas éparpiller ce capital, et le mariage entre cousins est un moyen d'y parvenir. C'est du moins l'explication qui nous a été donnée par les intéressés du grand nombre d'unions de ce type que nous avons rencontrées.

(1) Chez les Bella Arkana, qui passent la saison sèche à Markey, à mi-distance entre Tahoua et Filingué, *akh nem* signifierait : "le lait pour toi" (fem).

Au campement d'*iderfan* Touge, cultivant près de Bagaré, à 70 km au nord de Tahoua, sur 12 ménages, 7 avaient épousé leur cousine croisée (*tubobaz*), 2 leur cousine parallèle (*aran meddan*), 1 la fille de sa cousine croisée et l'autre la fille de sa cousine parallèle. Un seul homme du campement avait épousé une fille non parente.

Cultivateurs, les *iklan*, bien souvent thésaurisent sous forme de troupeaux. Cultivateurs et éleveurs, manœuvres à l'occasion, ce sont aussi d'assidus commerçants, dont le rôle est particulièrement important dans l'Ouest du Niger.

g) Marchés Bella (1)

Les *iklan* sont présents sur presque tous les marchés des régions qu'ils habitent et qu'ils parcourent. Nous avons observé dans l'ouest du Niger plusieurs marchés et répertorié tout ce qui était vendu par les hommes et les femmes Bella. Voici deux exemples de marchés.

1 - Celui de Tegey est un petit marché situé à 20 km au nord-ouest de Bankilaré qui a lieu le lundi. Tegey est un village Songhay, entouré de champs cultivés par les *Iklan* semi-nomades. Dans toute la région, il y a ainsi une imbrication de villages Songhay sédentaires et de campements Bella. C'est au début du mois de décembre que nous l'avons visité.

Les femmes Bella offraient du mil et du sorgho, qu'elles échangeaient avec les femmes Songhay :

- mil contre tabac : 5 petites Calebasses de mil (valeur 5 francs chacune), contre un tas de tabac.
- mil contre boulettes de condiment pour la sauce (*Marari*) : une petite Calebasse de mille contre une boulette.
- mil contre gombo : une petite Calebasse de mil contre 1 tas de gombo.

Tegey est donc un petit marché d'échanges locaux, où femmes sédentaires et nomades troquent de très petites quantités de marchandises pour leurs besoins domestiques immédiats.

2 - Le marché d'Ayorou a lieu le dimanche. Situé sur la rive gauche du fleuve, c'est un marché très important auquel l'on vient aussi bien de la rive hawsa que de la rive Gurma. C'est en fait le plus grand marché de l'Ouest du Niger, entre Niamey et le Mali.

Sur la place, les Bella forment une auréole tout autour du marché, en dehors des parties couvertes par les hangars. Près de l'embarcadère se tiennent les Bella de la rive Gurma, qui ont traversé le fleuve ; leur faisant suite, plus à l'extérieur, ceux de la rive hawsa.

(1) Répétons que les termes *Iklan* (Touareg), *Bella* (Songhay-Zerma) et *Buzu* sont synonymes. Nous employons ici plus fréquemment le terme Bella, car les marchés observés se trouvent en pays Songhay.

La principale marchandise vendue par les Bella est le mil. Hommes et femmes en vendent, mais les femmes sont les plus nombreuses (les 3/4). Elles vendent et échangent le mil.

Vente : Le mil est apporté en gros sacs de cuir (*samed*), vendu 1200 francs en Novembre. Il est acheté par des nomades, ou par des commerçants qui apportent de gros sacs de toile ou de jute qu'ils remplissent, après avoir acheté du mil à différentes vendeuses. Certains vendent le mil en gerbes (non battu). Ce sont les Bella sédentaires du village voisin de Beibaten.

1 grosse gerbe : (*tibolast*) : 200 francs
1 petite gerbe : (*gallo*) : 175 francs.

Echanges : des commerçants sont installés sous un auvent avec de gros sacs de toile, et ont à côté des peaux et du tissu.

Contre les peaux, les femmes Bella échangent 1 *samed* contre 5 peaux de mouton et de chèvre. La peau vaut environ 200 francs. En avril-mai le prix du mil monte, et 1 sac de cuir est échangé contre 9 à 10 peaux.

Contre les tissus : le mil est vendu contre de la percale blanche ou bleu foncé. L'unité de mesure pour le tissu est la coudée *aghil*. On échange 1 *samed* de mil contre 10 à 15 coudées de percale.

Les femmes Bella vendent aussi :

- Les graines sauvages (*ishiban*), car la récolte est surtout de leur ressort.
- Des haricots, par les femmes Bella habitant près des sédentaires à Garey (10 km à l'est d'Ayorou).
- La gomme (*tanust*) qui coule du tronc des arbres. Elle est récoltée par les femmes pendant toute la saison sèche : on croque la gomme.
- Le beurre fondu : 125 francs la petite bouteille de bière.
- Le lait caillé.
- Le bois de chauffe. Le fagot coûte de 25 à 50 francs suivant sa taille.
- Des piquets pour les lits des Songhay : 15 francs pièce,
- Des baguettes pour les arceaux des tentes, 15 francs pièce,
- Des fagots de bois pour confectionner les arceaux de l'armature des cases Songhay,
- Des perches de pirogues,
- Des bottes de paille (*aborom*), qui servent à fabriquer les seccos pour la construction des cases Songhay et Zerma,
- Des bottes de paille très fine (*afazo*), qui servent à faire des nattes de lit et des paravents qui isolent les lits de l'extérieur.

Pour tout ce qui concerne l'utilisation du bois, le service des Eaux et Forêts réclame un permis de coupe de bois, ce dont se plaignent amèrement les Bella, encore

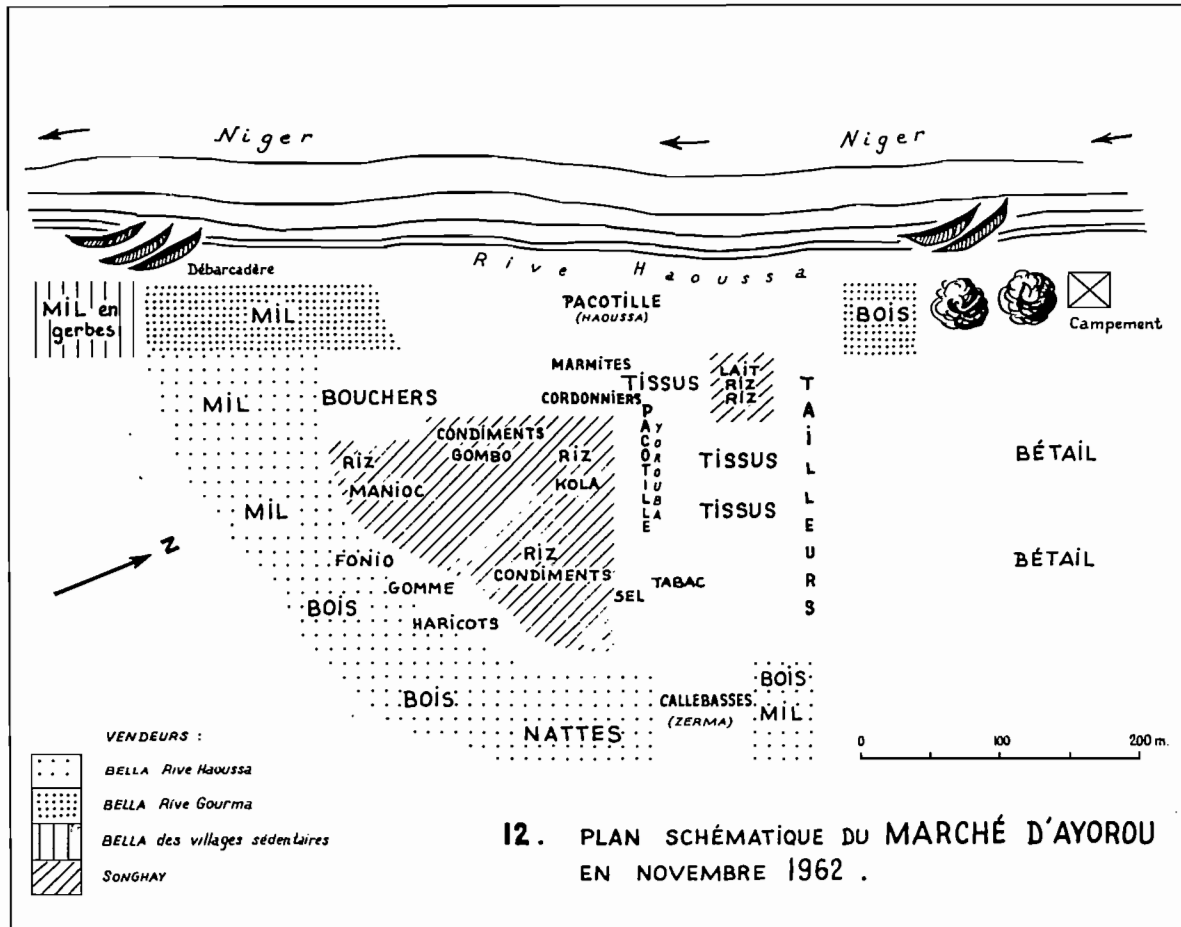


Fig. 12 — Plan schématique du marché d'Ayorou en novembre 1962.

très réfractaires à toute réglementation ou contrainte administratives.

Les hommes Bella vendent :

- du mil,
- des seccos de paille (*Aborom*) tressés pour les paillottes Songhay, pour 100 à 150 francs l'un.
- des poutres pour la construction des maisons à toiture en terrasse (*Argamasse*).

Enfin, les hommes s'occupent de tout ce qui concerne le commerce du bétail.

Cette longue énumération des objets mis en vente par les Bella permet de faire quelques constatations :

- Les Bella, dans l'Ouest du Niger, ont le quasi monopole de la vente du mil : mil vendu, ou échangé spécialement par les femmes.
- En dehors du mil, les Bella tirent profit des produits de la cueillette (*fonio*, *gomme*) ou de ramassage (*bois*, *paille*, etc.).

Le marché occupe une grande place dans la vie et l'économie des Bella. Ceux chez qui l'agriculture tient une place mineure vendent en plus grande quantité les produits spontanés de la brousse : bois, paille, gomme. Mais les Bella s'efforcent de tirer profit de toutes les disponibilités du milieu naturel : l'acquisition de nouvelles ressources ne signifie pas qu'ils abandonnent les techniques traditionnelles de la vie nomade: s'ils cultivent du mil, ils continuent à récolter les graines sauvages, même s'ils ont assez de mil pour leur consommation propre, car cela permet de n'entamer le grenier que plus tard, et une part plus grande de mil peut être ainsi commercialisée. Et c'est sans doute la persistance des habitudes de la vie nomade qui fait que les Bella continuent à tirer parti de toutes les ressources qui leur sont offertes.

Ils sont des éleveurs aux troupeaux considérables, et des agriculteurs gros producteurs de mil. Ils conservent encore des habitudes nomades, utilisant encore la tente, ou une case oblongue (*Ekarban*), qui rappelle la tente, mais certains ne se déplacent plus guère.

Appartenant à un groupe méprisé des uns (*Imajeghen* et *Imghad*) peu aimé des autres (Songhay), qui les accusent volontiers de vols et de tous les méfaits, les Bella ont cependant une faculté d'adaptation que n'ont ni les uns ni les autres. Aucun travail ne les rebute, et ils se louent pour n'importe quelle tâche.

Mais la tendance des Bella à se mettre aux travaux agricoles fait qu'ils deviennent à la fois éleveurs et agriculteurs. Aussi, vivant en nomades quoique se déplaçant peu, ils sont le trait d'union entre les deux. Lorsqu'ils sont surtout des éleveurs, ils vendent des animaux pour se procurer du mil. La ventes des animaux a lieu chaque fois que le besoin de mil se fait sentir, c'est-à-dire un peu à tous les moments de l'année, en fait surtout pendant la saison sèche, où ils se trouvent le plus près des marchés et en particulier en Mars-Avril, lorsqu'il faut trouver l'argent de l'impôt.

Les Bella passent pour vendre leurs animaux d'une manière inconsidérée (1) et même, « selon certains vétérinaires, leur commercialisation serait abusive et nuirait au maintien du troupeau en entamant le capital ». Or, à partir du moment où ils se mettent aux cultures, les Bella deviennent des vendeurs de mil. Désormais, ils ont la double dépendance du champ et du pâturage. Mais c'est au champ qu'ils demandent l'argent pour l'impôt ou pour les vêtements. Ils ne vendent plus guère d'animaux, et souvent même ils deviennent acheteurs. Ils ont l'avantage alors de jouer sur la fluctuation des prix.

On sait que le prix du mil et des bovins suivent une courbe inverse, « avec un léger décalage, car lorsque le mil est abondant à la traite, l'argent des cultivateurs s'emploie les mois suivants à acheter du bétail dont les prix montent. A l'époque où le mil est rare et cher, avant la récolte en juillet-août, les prix des bovins sont presque à leur minimum ». (2)

Comme nous l'avons vu, les Bella, surtout dans l'ouest mettent en vente le mil au moment où il est rare, ainsi ils disposent d'argent frais à l'époque où les prix des animaux sont eux, au plus bas.

L'économie des Bella est donc importante pour l'ouest du Niger : ce sont eux qui fournissent le mil sur tous les marchés, et qui, en quelque sorte, possèdent les « greniers de réserve » de la région. On peut se demander quelle forme va prendre l'évolution de ces semi-nomades. Ils sont parfaitement capables de s'adapter à toutes les situations nouvelles. Dans l'est du Niger, on a décrit récemment (3) l'organisation originale du terroir d'un village *buzu* sédentarisé. Les Bella de l'Ouest actuellement ont tendance à limiter de plus en plus leurs déplacements et à se fixer autour de leurs champs, c'est-à-dire en ordre dispersé. Ils occupent ainsi tous les espaces entre les villages Songhay, et les rapports à propos des terrains de culture sont souvent tendus.

Cette nouvelle colonisation agricole pose un problème foncier à travers toute la zone sahélienne.

(1) M. Dupire, Les facteurs humains de l'économie pastorale, p. 39.

(2) M. Dupire. La place du commerce et des marchés dans l'économie des Bororo (fulbe), — IFAN Niamey, p. 33.

(3) Guy Nicolas : Un village Bouzou du Niger. Etude d'un terroir. Cahiers d'O.M. 1962, T. XV, pp. 138-165.

CHAPITRE VI

LES PROBLEMES DU SAHEL

Le Sahel devient une frange pionnière, où entrent en contact sédentaires et nomades, cultivateurs et éleveurs. De nombreux problèmes sont ainsi posés, et l'Administration a dû chercher à réglementer la progression vers le Nord des cultures. Une limite, au Nord de laquelle les cultures sont interdites, a été fixée en 1954 (1). Cette limite a dû être modifiée en 1961 (2) et repoussée plus au Nord. Mais la loi de 1961 précise dans son article 3 que « les cultures et défrichements déjà entrepris par des agriculteurs sédentaires au nord de cette limite au moment de la promulgation de la présente loi devront être abandonnés une fois la récolte terminée.

Article 4 : « Demeurent autorisées au nord de la limite définie ci-dessus les cultures vivrières entreprises par les Nomades pour leur subsistance propre, ainsi que les cultures d'oasis ».

Ainsi cette loi cherche à conserver aux nomades leurs pâturages traditionnels et à les protéger contre la poussée des sédentaires vers le nord.

Cette limite qui pourrait faire penser qu'elle trace une frontière entre éleveurs et cultivateurs, entre nomades et sédentaires en les isolant chacun dans un domaine propre, ne cherche qu'à réserver aux nomades des pâturages indispensables, et à limiter cette progression des cultures vers le nord, dans une zone de frange climatique à l'équilibre instable.

On sait en effet que ce qui caractérise le climat sahélien, c'est une très grande variabilité des pluies d'une année à l'autre, où les cycles d'années sèches succédant à des cycles d'années pluvieuses (3). C'est pourquoi il est dangereux d'exposer ces contrées marginales à des mauvaises récoltes, d'autant plus catastrophiques que le petit mil est quasiment une monoculture. Enfin, ouvrir le Sahel aux cultivateurs, c'est risquer de voir se créer des villages, avec des zones de cultures concentriques, créant

(1) Arrêté du 10 février 1954.

(2) Loi n° 61 - 5 au 21 mai 1961, fixant la limite Nord des cultures J.O. de la République du Niger, n° spécial 3, p. 30.

(3) Depuis une dizaine d'années, on signale dans la zone sahélienne une pluviométrie plus abondante et un relèvement de la nappe phréatique : citons le cas de la mare de Keita (cf rapport COGERAF 1962 : "La mare de Keita"), où l'on trouve la nappe à 6 mètres, alors qu'en 1942, il fallait la chercher à 20 mètres. Ces séries d'années plus humides font souvent partie d'un cycle et il faut craindre qu'elles soient suivies d'une série inverse.

- La sécheresse de 1969-1974 a tragiquement confirmé cette crainte (note de l'auteur, 1982).

des vides de végétation spontanée et des zones mortes difficiles à reconquérir comme pâturages. C'est aussi apporter un surcroît d'animaux, car les cultivateurs sont aussi éleveurs.

Cette limite ne cherche donc pas à séparer éleveurs et agriculteurs car, en fait, les éleveurs nomadisent dans les régions où les cultures sont autorisées, et se livrent eux-mêmes de plus en plus à l'agriculture : c'est le cas par exemple des Kel Gress de la région de Madawa et Birni n'Konni, et des nomades du cercle de Téra. Les conflits sont alors fréquents entre sédentaires et nomades.

a) Conflit de terres

Les conflits au sujet des terres cultivées par les nomades et contestées par les sédentaires sont fréquents. Prenons par exemple le cas des semi-nomades du cercle de Téra : ils cultivent, tout au moins pour beaucoup de Bella, depuis plusieurs générations. Mais la monoculture du mil qu'ils pratiquent demande de grands espaces, et ils étendent constamment leurs superficies cultivées. C'est à l'époque où les nouveaux champs sont attaqués que les conflits éclatent, c'est-à-dire d'avril à juillet. Signalons (1) quelques conflits entre Songhay et Bella de ces dernières années :

— en 1951, entre villageois de Gaya (village de la rive droite de Gorouol) et Bella Missiguinder, rixe qui fit 5 morts et 10 blessés. Une nouvelle contestation éclata en 1961, non pas au sujet des terres déjà cultivées par les Bella, mais sur leur extension vers le sud. Un accord fut signé entre le chef de Gaya et Boulla, l'amenokal des Tinguereguedesh : les Bella conservent leurs terrains, mais ne s'étendent plus vers le sud.

— en 1952, à Koulam, entre Songhay de Sedi (25 km au sud de Bankilaré) et Bella Kadamaten,

— en 1951, à Ouseltan, près de la mare d'Ossolo, sur la route de Dori, entre Peul Gaobe et Bella Kel Tamijirt,

— enfin, en 1962-1963, conflit ouvert et non réglé entre Songhay de Filokédé et Bella Kel Tassouet, toujours au sujet de champs et de leurs extension.

Ainsi, ces différends montrent toujours un désir des sédentaires d'empêcher les Bella de s'étendre inconsidérément : or il est difficile de fixer des limites à des semi-nomades qui n'ont pas à proprement parler de terroirs autour d'un centre d'habitat permanent; les Bella sont éparpillés un peu partout, en ordre dispersé, et leur progression se fait, soit à partir de champs cultivés depuis très longtemps et qu'on ne leur conteste pas, mais qui s'étendant petit à petit, arrivent au contact des terroirs sédentaires, soit par une nouvelle implantation, lorsqu'ils se mettent à la culture. Les sédentaires redoutent ce grignotage des terrains disponibles, et cette occu-

(1) Cités dans rapport Larue 1951, "Recensement du groupement Logomaten - Tinguereguedech, dans les archives du cercle de Téra, et renseignements aimablement communiqués par M. le Commandant de Cercle.

pation de tous les espaces entre leurs villages. Ces conflits risquent de se multiplier du fait du dynamisme des Bella et de leur agriculture extensive qui réclame de vastes superficies.

b) Conflits au sujet des dégâts causés aux cultures

Les troupeaux des nomades ou semi-nomades qui habitent ou parcourent les régions densément peuplées ou cultivées, causent souvent des dégâts considérables aux cultures. Un décret (1) a établi comment sont dédommagés les propriétaires de ces champs.

« En dehors des couloirs de passage, et pour la période allant des premières pluies au 15 novembre, pour les champs situés dans un rayon de 10 km autour du village, et jusqu'au 31 décembre pour les champs situés au delà de cette limite, les dégâts seront remboursés forfaitairement comme suit, par tête d'animal, le règlement étant effectué à parts égales entre le berger et le propriétaire des animaux, sans pré-judice des sanctions pénales prévues par la loi :

1) Entre le lever du soleil et son coucher :

- cheval, 300 francs
- bœuf, 250 francs
- chameau, 200 francs
- âne, 100 francs
- mouton, chèvre, 25 francs.

2) Entre le coucher du soleil et son lever, les taux fixés au paragraphe 1 de l'article 7 seront doublés.

3) En cas de récidive, les taux fixés... seront triplés qu'elle ait lieu de jour ou de nuit... ».

Inutile de dire que l'application de ce décret s'avère souvent difficile, il faut faire la preuve du nombre d'animaux qui ont divagué dans son champ. Il faut suivre les traces pour retrouver les animaux lorsque les dégâts ont été faits de nuit. Beaucoup de nomades vivant en zone sédentaire sont ainsi justiciables de lourdes amendes; un notable Kel Gress de la région de Madaoua a dû ainsi payer plus de 200.000 francs.

Les nomades protestent, prétendent que les sédentaires ensemencent dès qu'un de leurs troupeaux a fumé un terrain, et ainsi ne leur laissent plus de pâturages. D'autres accusent les sédentaires de provoquer de faux dégâts, ou d'attirer quelques animaux dans leurs champs, pour pouvoir être dédommagés.

Ce décret, même s'il est difficilement applicable, oblige cependant les éleveurs à une discipline plus grande et à une meilleure surveillance de leurs troupeaux.

Mais il arrive que des sédentaires mettent en cultures des terres commandant l'accès à des mares ou à des puits d'où des conflits fréquents près des points d'eau.

(1) Décret n° 59:180 S.E.P. du 28 octobre 1959, réglementant la circulation et le droit au pâturage du bétail dans les zones de culture.

c) Conflits au sujet des terrains mis en culture autour des points d'eau

« Les conflits entre cultivateurs et éleveurs ont souvent pour origine la prise de possession par les premiers des terrains situés à l'alentour des puits et puisards et en bordure des mares », dit M. Riou dans son rapport (1) sur les relations entre sédentaires et nomades dans la circonscription de Tahoua. Et il poursuit en disant qu'il devrait être interdit de cultiver dans un rayon de 300 mètres autour des mares, et qu'il faudrait garantir leur accès.

Prenons un exemple d'un conflit de ce genre : dans le cercle de Téra, en 1956, les Tingeregedesh qui mènent leurs troupeaux vers les terres salées situées au bord du Niger sur la rive Gourma, en amont de Kandadji, se plaignent que les sédentaires étendent de plus en plus leurs champs, et leur interdisent l'accès du fleuve, ou les obligent à pénétrer dans les champs, en mettant à mal les cultures. Un procès-verbal (2) de conciliation décide : « les deux passages suivants seront réservés aux troupeaux sur une bande Est-Ouest d'une largeur d'un kilomètre... ».

C'est ainsi que dans chaque cas, puits, mare, bord de fleuve, une réglementation doit être établie.

d) Conflits entre Nomades autour des puits

Enfin des conflits peuvent éclater au sujet de l'utilisation des nouveaux puits en ciment et des stations de pompage construits par l'Administration. Souvent sur ces emplacements existaient des puisards creusés par un groupe qui s'en réservait l'usage. Ces nouveaux équipements, très coûteux, sont désormais un service public. Mais cette notion de service public n'est pas facile à faire admettre à de petits groupes ethniques jaloux de leurs prérogatives et de leur particularisme.

Il a donc fallu, suivant les cas, puits ou station de pompage, réserver à chaque groupe ethnique sa poulie ou son bac abreuvoir pour éviter des heurts ou même des bagarres entre bergers chargés de l'abreuvement des troupeaux.

Le Sahel est donc une zone qui, depuis une vingtaine d'années, sollicite de plus en plus l'attention de l'Administration. L'élevage restant encore, avec l'agriculture, la base de l'économie de la république, on a essayé de mettre en valeur cette zone en créant des secteurs de modernisation pastorale et en réglementant son développement tout en préservant les droits d'usage traditionnels des populations nomades.

(1) Inspecteur Riou, Compte-rendu de tournée, cercles Tahoua-Agadez, subdivision de Dakoro, 6 janvier-12 mai 1960 – Notes dactylographiées, 21x27, 44 pages, Niamey 1960.

(2) Procès-verbal de conciliation du 25 février 1956, tribunal de 2^o degré de Tillabéry.

CHAPITRE VII

CONCLUSIONS

On a essayé, au cours des pages qui précèdent, de faire apparaître aux yeux du lecteur non spécialisé, mais ayant besoin d'une vue d'ensemble des problèmes humains de la République du Niger, économiste ou planificateur par exemple, les aspects particuliers d'un groupe humain dont la vie est étroitement liée, plus qu'aucun autre peut-être, à l'équilibre d'un milieu naturel hostile et instable.

Ce groupe humain connu surtout par son côté légendaire « d'homme voilé du désert », et par une littérature assez éloignée de la réalité nigérienne, pose une série de problèmes :

- problèmes internes, dus à l'ébranlement de cette société dont les aspects féodaux sont totalement incompatibles avec les structures politiques, économiques et sociales d'un état moderne, et qui voit s'ébaucher l'établissement de nouveaux rapports entre ses classes sociales,

- problèmes « externes », si l'on peut dire, résultant du changement de nature des contacts de cette société avec les autres groupes humains environnants, nomades également, comme les Peuls, ou populations paysannes sédentaires.

Traditionnellement, en effet, ces rapports et ces contacts étaient réglés d'après les intérêts particuliers des groupes — ou des fractions de groupes — en présence. Les relations étaient de nature plus ou moins spécifiques : trafic commercial, relations d'ordre religieux, suzeraineté ou suprématie d'un groupe sur un autre, sentiments d'infériorité ou de supériorité des uns par rapport aux autres, rezzous, guerres, etc.

La colonisation, nous l'avons vu, n'a rien fait pour rapprocher ces deux humanités juxtaposées, sinon veiller à faire régner l'ordre, c'est-à-dire à avantager les sédentaires au détriment des nomades, enlever sa principale raison de vivre à la classe dirigeante de la société Touarègue.

Le fait d'ailleurs que l'administration ait été civile dans le cas des sédentaires et longtemps militaire dans celui des nomades, contribua à creuser un profond fossé entre les deux genres de vie. Et l'Indépendance, conquise par les populations sédentaires de la zone « soudanaise », ne suffit pas à combler ce fossé automatiquement et immédiatement par la proclamation de l'unité nationale et la délimitation de frontières établies par le colonialisme sans tenir compte des genres de vie traditionnelle, comme on l'a vu en ce qui concerne les nomades de l'ouest de la République (Chap. III).

Notre propos n'est pas ici de développer ce problème, dont sont conscients tous les dirigeants africains, mais bien d'essayer de trouver le « dénominateur commun », la notion d'intérêt général et national, s'opposant d'une manière constructive aux particularismes ethniques de jadis.

Une solution qui fut souvent prêchée, un peu partout dans le monde, est celle de la « sédentarisation », sous une forme plus ou moins autoritaire.

Autoritaire, comme cela a été le cas en U.R.S.S. ou en R.A.U. où comme l'écrit le Professeur Muh'ammade Awad « Le devoir de tout gouvernement fort est de mettre en œuvre une politique de sédentarisation complète ou partielle des groupes nomades. Que les motifs soient d'ordre humanitaire, politique, économique, stratégique ou administratif, il importe que ce résultat soit obtenu le plus rapidement possible » (1).

Sédentarisation spontanée, si l'on en juge par la tendance qui se manifeste d'une manière très générale depuis un demi-siècle environ.

Le nomadisme, a-t-on dit, est une adaptation à un milieu physique particulièrement hostile. On peut donc admettre qu'il évolue dans la mesure où les éléments nouveaux apportent des améliorations ou des transformations au milieu.

Dans bien des régions de la zone aride, ce changement a été apporté par un bouleversement économique, tel que la mise en valeur industrielle de richesses jusqu'alors inexploitées (puits de pétrole, extraction de minerais divers, etc.), apportant des ressources nouvelles.

A notre connaissance, tel n'est pas le cas, du moins dans un avenir immédiat, pour la république du Niger, où agriculture et élevage restent les deux ressources essentielles.

Dans ce cas, les changements du milieu naturel dus à l'initiative humaine, sont le plus souvent la création de puits de forages, déterminant la concentration des troupeaux en certains points pendant une partie de l'année, ce qui ne va pas sans surcharger les pâturages alentour. Et une étude récente a déterminé le nombre d'animaux pouvant pâturer autour des puits dans un rayon de 5 à 10 km, sans qu'il y ait surcharge pendant la période de pénurie d'eau, soit 7 à 8 mois de l'année (2).

On sait que cette politique de puits et forages n'est pas sans danger, car la présence permanente d'un important troupeau autour des puits provoque une destruction totale des pâturages, allant souvent de pair avec l'installation de cultures qui empêchent la végétation naturelle de se reconstituer.

(1) M. Awad : « La sédentarisation des tribus nomades et semi-nomades dans le Moyen-Orient », revue *Inter. du travail*, Janv. 59, p. 34, cité dans « Nomades et Nomadisme en zone aride, UNESCO. p. 517.

(2) Receveur : *Hydraulique Pastorale : bases d'une politique de l'eau en zone sahélienne* - Niamey 1960.

Et si la sédentarisation se marque par une migration vers le Sud, vers la zone des cultures, comme pour les Lisawan de Keita, ou les Touaregs de l'Imanan et du Tagazar, elle va de pair avec un abandon de l'économie pastorale.

Et la forte poussée démographique de l'ensemble du pays, ainsi que le développement de l'agriculture vivrière et industrielle (arachide, coton), rend impensable un repli général vers le sud, où se mêleraient et se fondraient anciens nomades et sédentaires, comme cela s'est fait dans certains cas (Bella et Buzu bien intégrés en pays songhay ou hawsa).

Nous n'aborderons pas le problème technique de l'amélioration du nomadisme pastoral, qui n'est pas de notre ressort, mais nous constaterons seulement que chez les Nomades Touaregs, le troupeau appartient le plus souvent aux rares familles nobles, aux marabouts, et, à un moindre degré, aux *imghad*. Lorsque les *iklan* cherchent à quitter leurs maîtres, ils laissent ceux-ci démunis de main-d'œuvre, et se trouvent eux-mêmes sans troupeaux, c'est-à-dire privés d'un travail qu'ils connaissent parfaitement, mieux souvent que leurs maîtres. C'est alors qu'ils vont chercher des terrains de culture, ou émigrent pour se louer comme manœuvres, pour essayer, dans l'avenir, de se constituer un petit troupeau. Car le but poursuivi, en se libérant et en quittant les maîtres, n'est pas de renouer avec le groupe d'origine, puisque les *iklan* avaient totalement assimilé la culture touarègue, mais bien d'imiter et d'essayer d'égaliser leurs maîtres. Beaucoup n'y arriveront pas.

Il nous paraît donc important de conserver à ces *iklan* leur vocation pastorale, et c'est là qu'une formule est à trouver : peuvent-ils continuer à entretenir le troupeau de leurs anciens maîtres, aux prix d'une juste rétribution fixée, ou la tradition est-elle trop forte encore pour qu'ils puissent se libérer sans séparation radicale ?

Il nous semble, après ces quelques mois passés sur le terrain et au vu de tous les stades intermédiaires que nous avons rencontrés, entre la vie traditionnelle presque intacte et l'abandon complet de la vie nomade, qu'il n'existe pas une solution valable pour tous. Chaque groupe, ou chaque région, devra faire l'objet d'une étude particulière plus poussée, pour déterminer, en fonction des conditions naturelles et du stage d'évolution locale, la solution la plus intéressante sur le plan économique et la plus valable sur le plan humain.

Citons, sans être trop affirmatifs, car nous les avons seulement rencontrés au cours de la cure salée en septembre 1962, le cas des Kel Gress, qui vivent en zone sédentaire (région de Madaoua), continuent à entretenir un important troupeau de chameaux qui participe à la *taghlamt* (1) de Bilma. Eleveurs, commerçants et transporteurs, les Kel Gress représentent peut-être un type d'évolution particulièrement heureux : il en existe bien d'autres sans aucun doute.

C'est dire que l'évolution de la société touarègue conditionne la vie pastorale, et à ce titre elle mérite d'être suivie avec attention. Il faut éviter que l'éclatement inévitable de cette société ait pour conséquence l'affaiblissement du troupeau, et au total, l'abandon de la zone septentrionale pour toute la classe la plus dynamique

(1) *taghlamt* : Caravanes, qui, à dates fixes, vont acheter le sel des régions sahariennes.

du groupe Touareg, qui risque en s'émiettant et en se diluant parmi les sédentaires, de perdre leurs caractères d'éleveurs car leurs facultés d'adaptation sont grandes.

Ainsi il semble que les *iklan*, naguère méprisés, et tenus à l'écart de toute responsabilité, ont un grand rôle à jouer dans l'évolution de la zone sahélienne en tant qu'éleveurs - cultivateurs, en restant au besoin bergers des anciens seigneurs. C'est en somme une nouvelle répartition des biens et du troupeau qui doit se créer progressivement, en évitant une crise trop brutale, avec les conflits aigus qui pourraient en résulter.

Citons, en guise de conclusion pour ce rapport provisoire, ces mots du Professeur J. Berque : « Le droit et même l'impérieux devoir de faire évoluer les nomades ne se discute pas. Le droit des nomades à évoluer en tant que tels, doit, pour être admis, se mettre en règle avec des nécessités économiques et des impératifs nationaux. On peut espérer que ceux-ci et celles-là marqueront à leur endroit plus de tolérance à mesure que se concevra et s'outillera mieux le progrès international. Alors une technique plus sûre armera plus valablement nos projets, et notre maturité plus avancée ressentira davantage combien l'originalité des cultures peut enrichir les nations particulières et l'homme en général ». (1)

(1) J. Berque : Nomades et Nomadismes en zone aride, Rev. Inter. Sc. Soc. UNESCO p. 518.

BIBLIOGRAPHIE

1) Principaux ouvrages et documents utilisés pour la rédaction de ces deux articles.

- 1 – ABADIE, M. : *La Colonie du Niger*. Paris 1927.
- 2 – AYMARD : *Les Touaregs*. Paris 1911.
- 3 – BARTH, Heinrich : *Travels and Discoveries in North and Central Africa*, I-III, Londres 1965.
- 4 – *Henri Barth chez les Touaregs de l'Aïr, Extraits du Journal de Barth dans l'Aïr*, juillet-décembre 1850, *Etudes Nigériennes* 28, Niamey 1972 (trad. S. Bernus).
- 5 – BASSET, René : « Le nom du chameau chez les Berbères ». *Actes du XIV^e Congrès International des Orientalistes*. Alger 1905.
- 6 – BATES, Oric : *The Eastern Libyans*. London 1914.
- 7 – BISSUEL, H. : *Les Touaregs de l'Ouest*. Alger 1888.
- 8 – BLANGUERNON, Claude : *Le Hoggar*. Paris 1955.
- 9 – BORGNE, Capitaine : « Vocabulaire technique du chameau en Mauritanie (dialecte Hassanya) ». *Bull. IFAN*, XV, p. 292-380. Dakar 1953.
- 10 – BOVILL, E.W. : *Caravans of the Old Sahara*. Oxford Univ. Press, London 1933.
- 11 – BOVILL, E.W. : *The Golden Trade of the Moors*. Oxford Univ. Press, London 1958.
- 12 – BRIGGS, L. Cabot : *The Living races of the Sahara Desert*. Papers of the Peabody Museum XXVIII N° 2. Cambridge, Mass., 1958.
- 13 – BUCHANAN, Angus : *Exploration of Aïr, Out of the world north of Nigeria*. London 1921.
- 14 – CAMPBELL, Dugald : *On the Trail of the Veiled Tuareg*, London 1928.
- 15 – CAPOT-REY, Robert : *Le Sahara Français*. Paris 1953.
- 16 – CAUVET, Ct : *Le Chameau*. I-II. Paris 1925-26.
- 17 – CHUDEAU, R : *Sahara Soudanais*. Paris 1909.
- 18 – CLAPPERTON, Hugh. : *Journal of a second Expedition into the Interior of Africa*. London 1829.
- 19 – CLAUZEL, J : « Les hiérarchies sociales en pays touareg ». *Trav. Inst. Rech. Sahar.* T. XXI, 1962, pp. 120-175.
- 20 – CORTIER, Maurice : *D'une rive à l'autre du Sahara*. Paris 1908.

- 21 – DELAFOSSE, Maurice : *Haut-Sénégal-Niger*. I-III. Paris 1912.
- 22 – DEMOULIN, F. : « La vie des Touaregs du Hoggar ». *Annales de Géographie* XXXVII. p. 137-162. Paris 1928.
- 23 – DENHAM, Dixon & CLAPPERTON, Hugh : *Narrative of Travels and Discoveries in Northern and Central Africa*. London 1826.
- 24 – DESPLAGNES, Louis : *Le Plateau Central Nigérien*. Paris 1907.
- 25 – DESPOIS, J. : *Mission Scientifique du Fezzân (1944-1945)*. III. Géographie Humaine. Inst. Rech. Sahar. Univ. Alger. Alger 1946.
- 26 – DOUTRESSOULE, G. : *L'Élevage en Afrique Occidentale Française*. Paris 1947.
- 27 – DRESCH, J. : « Les transformations du Sahel nigérien », *Acta Geographica*, juin 1959, pp. 3-12.
- 28 – DUBIEF, Jean : « Les chronologies des Kel Ahaggar et des Taitoq. » *Trav. Inst. Rech. Sahar. II* p. 87-132. Alger 1942.
- 29 – DUBIEF, Jean : « Les Pluies au Sahara Central ». *Trav' Inst. Rech. Sahar. IV*. p. 7-23. Alger 1947.
- 30 – DUBIEF, Jean : « Les Ifoghas de Ghadames, chronologie et nomadisme ». *Inst. Belles Lettres Arabes XXXXII*. p. 141-158. Tunis 1948.
- 31 – DUBIEF, Jean : « Chronologie des Imanghassaten ». *Inst. Belles Lettres Arabes XVI*. p. 23-26. Tunis 1950.
- 32 – DUBIEF, Jean : « Les Oûraghen des Kel Ajjer. Chronologie et nomadisme ». *Trav. Inst. Rech. Sahar. XIV*, p. 85-137. Alger 1956.
- 33 – DUPIRE, M. : *La place du commerce et des marchés dans l'Économie des bergers (Fulbe) nomades du Niger*. Etudes nigériennes III - Niamey 1961, pp. 41 ronéotées.
- 34 – DUPIRE, M. : Les facteurs humains de l'économie pastorale. Etudes nigériennes, 6, Niamey 1962 (nouv. éd. 1972).
- 35 – DUPIRE M. : *Peuls nomades. Etude descriptive des WoDaaBe du Sahel nigérien* - Paris, Institut d'Ethnologie 1962, 336 p.
- 36 – DUVEYRIER, Henri : *Les Touareg du Nord*. Paris 1864.
- 37 – EDRISI : *Description de l'Afrique et de l'Espagne*. Trad. par R. Dozy & M. J. de Gœje. Leyde 1866 (nouv. éd. 1968).
- 38 – EL BEKRI : *Description de l'Afrique Septentrionale*, traduite par de Slane (Alger 1913). Paris 1859.
- 39 – EVANS-PRITCHARD, E.E. & FORTES, M. : *African Political Systems*. Oxford Univ. Press 1940.
- 40 – EVANS-PRITCHARD, E.E. : *The Nuer*. Oxford 1940.
- 41 – EVANS-PRITCHARD, *The Sanusi of Cyrenaïca*. Oxford 1949.
- 42 – FEILBERG, C.G. : *La tente noire*. Nationalmuseets Skrifter, Etnografisk Raekke II. Kobenhavn 1944.

- 43 – FERAL, G. : « Note sur le régime successoral en coutume tamacheq (Kel Gheris et Kel Gossi de Gao) ». *Notes Africaines* n° 65, p. 21-22. Janvier 1955.
- 44 – FLAMMAND, G. B. M. : « De l'introduction du chameau en Afrique du Nord ». *Actes du XIV^e Congrès Intern. Orient.* Alger 1905.
- 45 – FOLEY, H. : *Mœurs et Médecine des Touaregs de l'Ahaggar.* Alger 1930.
- 46 – FOUCAULD, Charles de : *Notes pour servir à un essai de grammaire Touarègue.* Alger 1920.
- 47 – FOUCAULD, Charles de : *Textes Touareg en prose.* Dialecte de l'Ahaggar. Alger, 1922.
- 48 – FOUCAULD, Charles de : *Poésies Touarègues.* Dialecte de l'Ahaggar. I-II. Paris 1925-30.
- 49 – FOUCAULD, Charles de : *Dictionnaire Touareg-Français.* Dialecte de l'Ahaggar. I-IV, Paris 1951-52.
- 50 – FOUREAU, F. : *Documents Scientifiques de la Mission Foureau-Lamy.* Paris 1905.
- 51 – GAALON, R. de : « Coutume Touareg ». *Publ. du Com. Et. Hist. & Scient. AOF.* Série A, X. p. 217-237. Paris 1939.
- 52 – GABUS J. : *Au Sahara. I. Les Hommes et leurs outils.* Neuchâtel 1955.
- 53 – GABUS J. : *Au Sahara. II. Arts et Symboles.* Neuchâtel 1958.
- 54 – GAUTIER, E.F. : *Sahara Algérien.* Paris 1908.
- 55 – GAUTIER, E.F. : *Le passé de l'Afrique du Nord.* Paris 1942.
- 56 – GSELL, Stéphane : *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord.* 2^e éd. I-VIII. Paris 1920-28.
- 57 – HERSKOVITS, M. : « The Cattle Complex in East Africa ». *Amer. Anthrop.* N.S. XXVIII. p. 230-271, 361-388, 494-528, 633-657. Menasha 1926.
- 58 – HORNEMANN, F. : *Voyage de F. Hornemann dans l'Afrique Septentrionale.* I-II. Paris 1803.
- 59 – HOURST : *Sur le Niger et au pays des Touaregs.* Paris 1898.
- 60 – IBN BATOUTAH : *Voyages d'Ibn Batoutah.* Trad. par Défrémy et Sanguinetti. I-IV. Paris 1853-58.
- 61 – IBN KHALDOUN : *Histoire des Berbères.* Traduite de l'Arabe par M. le Baron de Slane. I-IV. Alger 1852-56.
- 62 – JEAN, C. : *Les Touareg du Sud-Est : l'Air.* Paris 1909.
- 63 – JOUBERT, Lt. : « Les coutumes et le droit chez les Kel Tadélé ». *Bull. IFAN,* I. p. 245-281. Paris 1939.
- 64 – KILIAN, Conrad : *Au Hoggar.* Paris 1925.
- 65 – LACROIX – Recensement du groupement DOUFARAFARAK 1953. Rapport dactylographié poste de Bankilaré.
- 66 – LAOUST, E. : « L'habitation chez les Transhumants du Maroc Central. I. La tente et le douar ». *Hesperis* X. p. 151-253. Paris 1930.

- 67 – LAOUST, E. : « L'habitation chez les Transhumants du Maroc Central, suite. La maison. *Hesperis* XIV, p. 115-218. Paris 1932.
- 68 – LARUE : Recensement du groupement LOGOMATEN TINGUEREGUEDECH 1951, rapport dactylographié, poste de Bankilaré.
- 69 – LEFEBURE, E. : « Le chameau en Egypte ». *Actes du XIV^e Congrès Intern. des Orientalistes*. Alger 1905.
- 70 – LEON L'AFRICAIN (J.) : *Description de l'Afrique* I-II, Paris 1956, trad. Epaulard.
- 71 – LERICHE, A. : « Coutumes Maures relatives à l'élevage ». *Bull. IFAN* XV, p. 1316-1320. Dakar 1953.
- 72 – LERICHE, A. : « Vocabulaire du chameau en Mauritanie ». *Bull. IFAN* XIV, p. 984-995. Dakar 1952.
- 73 – LHOTE, Henri : *Comment campent les Touareg*. Paris 1947.
- 74 – LHOTE, Henri : *La chasse chez les Touareg*. Paris 1951.
- 75 – LHOTE, Henri : « Le cheval et le chameau dans les gravures rupestres du Sahara ». *Bull. IFAN*, XV, p. 1138-1228. Dakar 1953.
- 76 – LHOTE, Henri : *Les Touareg du Hoggar*, 2^e éd. Paris 1955.
- 77 – MALAURIE, Jean : « Touaregs et Noirs au Sahara. Aspects de la situation actuelle ». *Annales Economies-Sociétés-Civilisations* VIII 3, p. 338-346.
- 78 – MARCY, G. : « Remarques sur l'habitation Berbère dans l'Antiquité ». *Hesperis* XXIX, p. 23-40. Paris 1942.
- 79 – MARTY, Paul : *Etudes sur l'Islam et les tribus du Soudan*. I-IV. Paris 1920-21.
- 80 – MINER, Horace : *The Primitive City of Timbuctoo*. Univ. Press at Princeton, New Jersey 1953.
- 81 – MOHAMMED SAID : « Les Touaregs de la région de Tombouctou ; leur exode vers le Nord-Est ». *Revue Tunisienne* X. p. 34-39, 116-123, 209-214. Tunis 1903.
- 82 – MONTEIL, Vincent : *Essai sur le chameau au Sahara Occidental*. Etudes Mauritanienne II. Centre IFAN - Mauritanie, Saint-Louis du Sénégal 1952.
- 83 – NACHTIGAL Gustav : *Sahara und Sudan*. I-III. Berlin 1879-89.
- 84 – NICOLAISEN, Johannes : « Some aspects of the Problem of Nomadic Cattle Breeding among the Tuareg of the Central Sahara ». *Geografisk Tidsskrift* LIII. p. 62-105. Kobenhavn 1954.
- 85 – NICOLAISEN, Johannes : « Slægt og Samfund hos Tuaregerne » (Kaj Birket-Smith : *Menneskets Mangfoldighed*, p. 110-125). Kobenhavn 1957 a.
- 86 – NICOLAISEN, Johannes : « Slaveri hos Tuaregerne i Sahara ». En forelobig analyse af dets struktur. — Slavery among the Tuareg in the Sahara. A preliminary Analysis of its Structure. Kuml 1957, p. 91-113. Aarhus 1957 b.
- 87 – NICOLAISEN, Johannes : « Kamelavl hos Tuaregerne ». *Naturens Verden*, December 1957, p. 1-7. Kobenhavn 1957 c.
- 88 – NICOLAISEN, Johannes : « Studier over husdyravlens historie og teknik hos Tuaregerne ». *Dansk Veterinaerhistorisk Aarbog* 1957-58, 20 aargang, p. 42-86. Kobenhavn 1959 a.

- 89 – NICOLAISEN, Johannes : « Mennesker i primitive samfund ». *Menneskekundskab I*, p. 62-82. Kobenhavn 1959 b.
- 90 – NICOLAISEN, Johannes : « Political Systems of Pastoral Tuareg in Aïr and Ahaggar » *Folk*, I, p. 67-131. Kobenhavn 1959 c.
- 91 – NICOLAISEN, Johannes : « Essai sur la religion et la magie Touarègues ». *Folk*, III p. 113-162. Kobenhavn 1961 a.
- 92 – NICOLAISEN, Johannes : Diffusions-problemer. *Universitetets Ethnografiske Museum Bull.* 10, p. 13-34. Oslo 1961 b.
- 93 – NICOLAISEN, Johannes : *Ecology and culture of the pastoral Tuareg*, Kobenhavn 1963, 548 p.
- 94 – NICOLAS, Francis : « Les industries de protection chez les Tuareg de l'Azawagh ». *Hesperis XXV*. p. 43-84, Paris 1938.
- 95 – NICOLAS, Francis : « Notes sur la société et l'état chez les Touaregs du Dinnik ». *Bull. IFAN I*, p. 579-586. Paris 1939.
- 96 – NICOLAS, Francis : « La Transhumance chez les Iullemeden de l'Est ». *Trav. de l'Inst. Rech. Sahar.* IV. p. 111-124. Alger 1947.
- 97 – NICOLAS, Francis : *Tamesna. Les Ioullemeden de l'Est ou Touareg Kel Dinnik*. Paris 1950 a.
- 98 – NICOLAS, F : Etude sur la coutume et la tradition. Matriarcat et Patriarcat. Mémoire de l'IFAN X. (*Contribution à l'Etude de l'Aïr*). p. 491-496. Paris 1950 b.
- 99 – NICOLAS G. — Un village Bouzou du Niger. Etude d'un terroir. Cahiers d'Outre-Mer T. XV 1962, pp. 138-165.
- 100 – NIVON : Rapport 1955 sur les Nomades du cercle de Tillabéry. Rapport ronéoté, poste d'Ayorou.
- 101 – PALMER, H.R. : « Some Asben Records » (The Agadez Chronicle). *Journal of the African Society*. No XXXVI, Vol. IX, 1910.
- 102 – PALMER, H.R. : *Sudanese Memoires*. Vol. III p. 46-59. Lagos 1928.
- 103 – PALMER, H.R. : *The Bornu, Sahara and Sudan*. London 1936.
- 104 – PRASSE, K.G. : « L'origine du mot Amaziy ». *Acta Orientalia XXIII*. 3-4, p. 197-200. Kobenhavn 1959.
- 105 – RECEVEUR : Hydraulique Pastorale : Bases d'une politique de l'eau en zone sahélienne. Niamey, septembre 1960.
- 106 – REEB : Les noirs au sein de la Société Touarègue (Soudan - Niger) Conférence CHEAM 1948, 25 p. Doc. No 1291.
- 107 – REEB : Les IKLAN ou les TOUAREGS noirs. Archives du cercle d'Agadez.
- 108 – REYGASSE, Maurice : *Monuments Funéraires pré-islamiques de l'Afrique du Nord*. Paris 1950.
- 109 – RICHARDSON, James : *Travels in the Great Desert of Sahara*. I-II. London 1848.
- 110 – RICHARDSON, James : *Narrative of a mission to Central Africa*. I-II. London 1853.

- 111 – RICHER, A. : *Les Oulliminden. Les Touaregs du Niger*. Paris 1924.
- 112 – RIOU : Compte rendu de tournée, cercles Tahoua, Agadez, subd. Dakoro, – 6 janvier-12 mai 1960, notes dactylographiées, 44 pp. Niamey, 1960.
- 113 – Etude d'un règlement des contestations entre Touareg du cercle de Téra et leurs anciens Bella sur la propriété des troupeaux confiés à ces Bella par leurs anciens maîtres. Niamey 1962.
- 114 – RODD, Francis Rennel : « A journey in Aïr ». *The Geogr. Journ.* LXII, p. 81-102, London 1923.
- 115 – RODD, Francis Rennel : *People of the veil*. London 1926 a.
- 116 – RODD, Francis Rennel : « The Origin of the Tuareg ». *The Geogr. Journ.* LXVII, p. 27-52. London 1926 b.
- 117 – RODD, Francis Rennel : « A Second Journey among the Southern Tuareg ». *The Geogr. Journ.* LXXIII. p. 1-19, 147-158. London 1929.
- 118 – RODD, Francis Rennel : « Some Rocks Drawings from Aïr in the Southern Sahara ». *Journ. of the Roy. Anthropol. Inst.* LXVIII. p. 99-111. London 1938.
- 119 – ROUCH, Jean : *Les Songhay*. Monogr. Ethn. publiées sous le patronage de l'I.A.I. de Londres. Paris 1954.
- 120 – SELLIER : Note sur l'histoire et le peuplement du cercle de Niamey - Archives du cercle de Filingué.
- 121 – UNESCO : « Nomades et Nomadismes en zone aride ». *Rev. Intern. Sciences Sociales* Vol. XI n° 4-1959.
- 122 – UNESCO : *Nomades et Nomadismes au Sahara*. Paris, 1963, pp. 195'.
- 123 – URVOY, Y. « Chroniques d'Agadès ». *Journ. Sté Afric.* IV, p. 145-177.
- 124 – URVOY, Y. : *Histoire des Populations du Soudan Central*. Publ. Com. Et. Hist. & Scient. AOF. Série A n° 5. Paris 1936.
- 125 – URVOY, Y. : *Petit Atlas Ethno-Démographique du Soudan entre Sénégal et Tchad*. Mémoire de l'IFAN N° V. Paris 1942.
- 126 – URVOY Y. : « Histoire des Oulliminden de l'Est ». *Bull. Com. Et. Hist. Scient. AOF*, Tome XVI, 1963, pp. 66-97.
- 127 – ZELTNER, Fr. de : « Les Touaregs du Sud ». *Journ. of the Royal Anthropol. Inst.* XLIV. p. 351-375. London 1914.
- 128 – ZÖHRER, Ludwig G.A. : « La population du Sahara antérieure à l'apparition du chameau ». *Bull. de la Soc. Neuchâteloise de Géographie* LI. p. 3-133. Neuchâtel 1952-53.
- 129 – Anonyme : Rapport 1947 sur le groupement Tinguereguedech. Rapport dactylographié, poste de Bankilaré.

2) Principaux travaux sur les Touaregs du Niger parus depuis 1963 :

- ALTININE AG ARIAS. 1970 : *Iwillimidan, traditions historiques des Iwillimidan*. Niamey, CRDTO, CNRSH, 153 p. ronéo.
- ALTININE AG ARIAS. 1977 : *Traditions historiques des Touaregs de l'Imannan*, Niamey, CELTHO, 62 p.
- BAIER, S. 1980 : *An Economic History of Central Niger*, Oxford, Clarendon Press.
- BERNUS, E. 1966 : Les Touaregs du Sahel nigérien. *Cah. d'Outre Mer* XIX, 73, 5-34.
- BERNUS, E. 1974 : *Les Illabakan (Niger). Une tribu touarègue et son aire de nomadisation*, Paris, ORSTOM-Mouton, 116 p.
- BERNUS, E. 1981 : *Touaregs Nigériens, Unité culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*. Paris, ORSTOM (coll. Mémoires n° 94), 508 p.
- BERNUS S. et GOULETQUER P. 1976 : « Du cuivre au sel, recherches ethno-archéologiques sur la région d'Azelik, *Journal des Africanistes*, 46, 7-68.
- BONTE, P. 1970 : *Production et échanges chez les Touaregs Kel Gress du Niger*, Paris, 398 p. ronéo. (Thèse de 3^e cycle disponible en micro-fiches à l'Institut d'Ethnologie).
- BOUBOU HAMA. 1967 : *Recherches sur l'histoire des Touaregs sahariens et soudanais*. Paris, Présence Africaine, 556 p.
- GHUBAYD agg ALAWJELI, 1975 : *Attarikh en Kel Denneg* (histoire des Kel Denneg), publié par K. PRASSE, Copenhague, Akademisk forlag, 195 p.
- GUILLAUME, H. 1974 : *Les nomades interrompus, introduction à l'étude du canton twareg de l'Imannan*, Etudes Nigériennes n° 34, Niamey, IRSH, 145 p.
- NORRIS, H.T. 1975 : *The Tuaregs, their islamic legacy and its diffusion in the Sahel*, London, Aris & Phillips, 234 p.
- SALIFOU, A. 1973 : *Kaoussan ou la révolte senoussiste*, Etudes Nigériennes 33, Niamey, CNRSH, 229 p.

3) Bibliographie exhaustive jusqu'à 1975 :

- LEUPEN, A.H.A. 1975 : *Bibliographie des populations touarègues* (1 415 entrées) Afrika-Studiecentrum, Leyde.
(mise à jour en préparation).

TABLE DES MATIÈRES

Structures politiques et sociales des Touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar

Ecologie pastorale de l'Aïr et de l'Ahaggar	9
Les populations noires du Sahara	17
Les invasions Touaregs dans l'Aïr	21
Le sultanat de l'Aïr	25
Les Kel Ferouan	33
Le système politique des Kel Ferouan	39
Les Kel Rela de l'Ahaggar	51
L'origine des systèmes politiques Touaregs	67
La condition servile et sa structure	81
Quelques aspects de l'évolution des Touaregs de l'ouest de la République du Niger	
Chapitre I. — But, méthodes et calendrier de l'enquête	91
Liste des groupes et campements étudiés	94
Chapitre II. — Introduction - Généralités	97
Chapitre III. — Les différents types de transhumance	101
Les purs nomades	102
Les nomades cultivateurs	105
Les semi-nomades	107
Les sédentarisés	111
Chapitre IV. — Les différentes classes de la société Touarègue	113
L'évolution démographique des différentes classes	114
Quelques caractéristiques socio-économiques	117
L'évolution : les conflits qui en résultent	121
Chapitre V. — L'adaptation économique	125
<i>Imajeghen</i> et <i>imghad</i>	125
L'économie des <i>Iklan</i>	130
Chapitre VI. — Les problèmes du Sahel	145
Conflits au sujet des terres	146
Conflits au sujet des dégâts causés aux cultures	147
Terrains mis en culture autour des points d'eau	148
Chapitre VII. — Conclusions	149
Bibliographie et documents cités	153
Table des cartes et figures	160

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Structures politiques et sociales des Touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar

Fig. 1. — Carte des parties centrales du Sahara occidental.	11
Fig. 2. — Importance comparée de la nourriture d'origine animale et végétale	13
Fig. 3. — Divisions de l'année en saisons chez les Touaregs de l'Aïr et de l'Ahaggar	14
Fig. 4. — Le palais du Sultan de l'Aïr à Agadez	27
Fig. 5. — Tente couverte de nattes chez les Kel Ferouan	27
Fig. 6. — Le tambour du chef des Kel Ferouan	37
Fig. 7. — Succession de la chefferie dans le groupe des Echchikhen	40
Fig. 8. — Système de parenté des Kel Ferouan	53
Fig. 9. — Système de parenté des Touaregs de l'Ahaggar.	54
Fig. 10. — Règle de résidence pour des personnes issues d'un homme Agouh-en-tehele et d'une femme Dag Rali.	57
Fig. 11. — Campement des Kel Azerman.	58
Fig. 12. — Tente de peau dans une vallée du massif de l'Ahaggar.	76
Fig. 13. — Carcasse d'une case à arceaux	76
Fig. 14. — Jeune fille captive	77

(Photos J. Nicolaisen)

Quelques aspects de l'évolution des Touaregs de l'ouest de la République du Niger

Frontispice : Installation du campement chez les Bella Iburubak, à l'Est d'Ayorou, en novembre 1962. Au premier plan, lit démonté et poteaux sculptés (<i>Ehel pl. Ihellen</i>). Derrière, la tente de peau pliée.	89
Fig. 1. — Localisation des campements étudiés	96
Fig. 2. — Transhumance vers les terres salées des principaux groupes de l'Azawak	104
Fig. 3. — Types de transhumance dans l'Ouest du Niger	106
Fig. 4. — Bella Ibawan creusant un puisard aux environs de Bankilaré	109
Fig. 5. — <i>Ekarbanen</i> , habitat semi-permanent des <i>İbogholliten</i> près de Fono	109
Fig. 6. — Abreuvement au puits d'Ümkwatta	110
Fig. 7. — Bobins mangeant de la terre salée aux environs de Beibaten.	110
Fig. 8. — Bella semi-nomades vendant du mil en grains, marché d'Ayorou.	135
Fig. 9. — Bella sédentaires vendant du mil en gerbes, marché d'Ayorou.	135
Fig. 10. — Greniers de l'homme (<i>Agerid</i>) et de la femme (<i>Sokrat</i>) dans un champ à l'Est d'Ayorou.	136
Fig. 11. — Tente sur un champ de mil, près de Tegey	136
Fig. 12. — Plan schématique du marché d'Ayorou.	141

(Photos E. BERNUS, cartes de F. VERGNEAULT, Lab. cartographie EHES)

**Achévé d'imprimer
sur les presses de Copédith
7, rue des Ardennes - 75019 Paris**

Dépôt légal n° 3687

ISBN n° 2-85921-007-5